



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**30 MARS 2021**

---

**COMPTE-RENDU**

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, s'est réuni le mardi 30 mars 2021 à 14 H 30 à la direction, 15 boulevard Saint-Michel à Coulaines, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président.

## **ASSISTAIENT À LA REUNION :**

Monsieur Dominique LE MÈNER, Président,  
Madame Martine CRNKOVIC, Conseillère départementale, 1<sup>ère</sup> vice-présidente,  
Monsieur Patrick DESMAZIERES, Conseiller départemental,  
Madame Catherine PAINEAU, C Conseillère départementale,  
Madame Brigitte LECOR, Conseillère départementale,  
Monsieur Régis VALLIENNE, Vice-président du Conseil départemental,  
Monsieur Gérard GALPIN, Conseiller départemental,  
Madame Véronique CANTIN, Vice-présidente du Conseil départemental,  
Madame Françoise LELONG, Conseillère départementale,  
Madame Delphine DELAHAYE, Conseillère départementale,  
Monsieur Eric MARCHAND, Conseiller départemental,  
Monsieur Lionel HUBERT, Adjoint au maire de Louplande,  
Monsieur Philippe RICHARD, Maire de Saint-Cosme-en-Vairais, 3<sup>ème</sup> vice-président,  
Madame Valérie RADOU, Présidente de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,  
Monsieur Pascal DUPUIS, Vice-président de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé,  
Madame Lydia HAMONOU-BOIROUX, Conseillère communautaire Le Mans Métropole, 2<sup>ème</sup> vice-présidente.

## ➤ **Membres de droit**

Monsieur Jean-Bernard ICHÉ, directeur de cabinet de monsieur le Préfet de la Sarthe,  
Monsieur le colonel hors classe Christophe BURBAUD, Directeur départemental,  
Madame Annie PANNEFIEU, Payeuse départementale,  
Monsieur le capitaine Christian LETELLIER, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Sarthe.

## ➤ **Membres avec voix consultative**

Monsieur le capitaine Christophe JARDIN, représentant du collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels,  
Monsieur le lieutenant Cédric PASSE, représentant du collège des sapeurs-pompiers volontaires officiers,  
Monsieur le lieutenant Damien HUBERT, représentant du collège des sapeurs-pompiers professionnels non officiers,  
Madame Fabienne NASLIN, représentante du collège des fonctionnaires non SPP.

## ➤ **Etaients excusés**

Monsieur Patrick DALLENNES, Préfet de la Sarthe,  
Monsieur le colonel Yves LE BRETON, Directeur départemental adjoint,  
Monsieur le colonel Claude-Philippe MOUGEOLLE, Médecin-chef du SDIS de la Sarthe.

Monsieur Emmanuel FRANCO, Vice-président du Conseil départemental,  
Monsieur Thierry LEMONNIER, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur FRANCO,  
Madame Marie-Pierre BROSSET, Vice-présidente du Conseil départemental,  
Madame Béatrice PAVY-MORANCAIS, Vice-présidente du Conseil départemental,  
Madame Véronique RIVRON, Vice-Présidente du Conseil départemental,  
Monsieur Christophe ROUILLON, Conseiller départemental,  
Madame Isabelle LEMEUNIER, Maire de Savigné-l'Évêque,  
Monsieur Franck FLOQUET, Maire de Saint Célerin,  
Monsieur Gaëtan THOMAS, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise,  
Monsieur Hubert PARIS, Conseiller communautaire de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,  
Madame Florence PAIN, Conseillère communautaire Le Mans Métropole,  
Monsieur Thierry TOUCHE, Conseiller communautaire Le Mans Métropole,  
Monsieur Maurice POLLEFOORT, Conseiller communautaire Le Mans Métropole,  
Madame Sophie MOISY, Conseillère communautaire Le Mans Métropole

Monsieur Didier BAHIN, Directeur général des services de Le Mans Métropole,

Madame la sergente-chef MéliSSa LEPRINCE, représentante du collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers,

Monsieur le caporal Dimitri BOUGARD, représentant du collège des sapeurs-pompiers volontaires non officiers, suppléant de madame MéliSSa LEPRINCE.

#### **Assistaient également**

Monsieur le commandant Marc RALLU, sous-directeur des moyens opérationnels,  
Madame Nathalie GOISEDIEU, directrice de cabinet du Président du Conseil départemental,  
Madame Manuella BELLANGER, chef du service comptabilité du Conseil départemental,

Le colonel BURBAUD procède à l'appel. Il constate que le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2020 et le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Lionel HUBERT

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input checked="" type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	-		

**Objet : BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE 2020**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de prendre connaissance du bilan de l'activité 2020 comme présenté dans le rapport.

L'activité opérationnelle 2020 du SDIS a été marquée par la crise sanitaire qui s'est traduite par une diminution du volume d'activité globale (-9,1% par rapport à 2019) et du secours à personnes (-8,5 %).

Madame DELAHAYE demande si le service a un retour sur les enquêtes à l'égard des incendiaires.

Monsieur LE MÈNER indique que dès lors qu'il y a un départ de feu d'origine suspecte, une enquête est diligentée par la Gendarmerie Nationale si cet événement a lieu sur le territoire relevant de sa compétence. Des enquêtes sont en effet en cours.

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : MODIFICATION DU PLAN DE COUVERTURE OPERATIONNELLE**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à approuver les modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2021 concernant les annexes du règlement opérationnel et portant sur :

- L'intégration, en 2<sup>ème</sup> appel, du CIS Brûlon dans la liste de défense de la commune de Joué en Charnie ;
- La modification du tableau des communes hors département défendues en 1<sup>er</sup> appel par un CIS de la Sarthe, suite aux regroupements de communes dans les départements du Loir et Cher, de la Mayenne et de l'Orne ;
- La modification des tronçons de l'autoroute A28 afin d'intégrer le CIS Téléché dans les listes de défense de cette portion d'autoroute.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



# Délibération

Numéro : 2021-01  
Conseil d'administration du 30 mars 2021  
Convocation du 16 mars 2021

## MODIFICATION DU PLAN DE COUVERTURE OPERATIONNELLE

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux,

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 mars 2021,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 4 mars 2021,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve les modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2021 concernant les annexes du règlement opérationnel et portant sur :

- L'intégration, en 2<sup>ème</sup> appel, du CIS Brûlon dans la liste de défense de la commune de Joué en Charnie ;
- La modification du tableau des communes hors département défendues en 1<sup>er</sup> appel par un CIS de la Sarthe, suite aux regroupements de communes dans les départements du Loir et Cher, de la Mayenne et de l'Orne ;
- La modification des tronçons de l'autoroute A28 afin d'intégrer le CIS Téloché dans les listes de défense de cette portion d'autoroute.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE DE MEDIATEURS DE LUTTE ANTI COVID**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à recruter une équipe de médiateurs de lutte anti COVID et à signer la convention tripartite avec Monsieur le Préfet et le Directeur de la Délégation territoriale de la Sarthe.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

Monsieur LE MÈNER indique que des retours positifs sont déjà signalés quant au travail accompli par l'équipe de médiateurs de lutte anti-COVID.



# Délibération

Numéro : 2021-02

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE DE MEDIATEURS DE LUTTE ANTI COVID

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard,

Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux,

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 mars 2021,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 4 mars 2021,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve le recrutement d'une équipe de médiateurs de lutte anti COVID comprenant un responsable, un professionnel de santé et 8 médiateurs.

Les salaires, charges, frais de gestion, équipements de protection, tests, repas et matériels informatiques sont pris en charge par la DGARS. Les montants pris en charge s'élèvent à 193 818 € par semestre pour les rémunérations et à 26 188 € pour les autres frais de fonctionnement sur la même période. L'opération est prévue pour 6 mois renouvelables une fois. 30 % du montant est versé en début de mission et le restant au terme des 6 mois. Une formation d'une journée est assurée par l'IFSI du CH Le Mans.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention tripartite avec Monsieur le Préfet et le Directeur de la Délégation territoriale de la Sarthe en annexe.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0



ARS-PDL / DT72 / PREF72 / SDIS72 / 2021 / 01

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE  
Tester Alerter Protéger II  
en matière de dépistage du virus Sars-Cov-2 entre  
l'Agence régionale de santé Pays de la Loire,  
la préfecture du département de la Sarthe  
et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe**

- VU le code de la santé publique, et notamment les articles R44-1 à R44-11 ;
- VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-3, R. 725-1 à R. 725-13 ;
- VU l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;
- VU l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- VU l'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire notamment ses articles 25-1 et 26-1 ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 décembre 2020 relatif à la formation et aux attestations de formation des médiateurs de lutte anti-Covid-19 ;
- VU l'instruction interministérielle intérieur/santé du 6 mai 2020 relative à la stratégie de déploiement des tests, traçabilité des contacts et mesures d'isolement et de mise en quatorzaine ;
- VU l'instruction intérieur/santé SSAAH2028486C du 21 octobre 2020 ;
- VU l'instruction interministérielle du 30 décembre 2020 relative aux modalités d'organisation et de déploiement des équipes mobiles intégrées dans le nouveau dispositif Tester-Alerter-Protéger ;
- VU la seconde instruction interministérielle du 8 janvier 2021 relative aux modalités d'organisation et de déploiement des équipes mobiles intégrées dans le nouveau dispositif Tester-Alerter-Protéger ;

ENTRE

L'Agence régionale de santé Pays de la Loire, représentée par M. Jean-Jacques Coiplet, directeur général, ci-après dénommé « l'ARS Pays de la Loire »,

La préfecture du département de la Sarthe, représentée par M. Patrick Dallennes, Préfet de la Sarthe,

ET

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe, représentée par M. Dominique Le Mèner, président du conseil d'administration du SDIS, président du conseil départemental de la Sarthe, ci-après dénommé « le SDIS de la Sarthe »,

## Il est convenu de qui suit :

### Préambule

La nécessité d'apporter une réponse adaptée aux enjeux posés par l'épidémie de Covid-19 peut conduire les établissements publics administratifs à apporter, en complément des services publics, leur concours aux opérations nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie « Tester, Alerter, Protéger » (TAP).

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SDIS de la Sarthe peut intervenir en matière de politique de dépistage du virus.

### Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le contrôle et la surveillance de l'épidémie de Covid-19 reposera sur une stratégie « Tester, Alerter, Protéger » renforcée. Cette stratégie implique notamment :

- Un nouveau cap dans la politique de tests de la population : diversification des types de tests, réduction des délais de restitution des résultats, ciblage des foyers potentiels ou réels de contamination et des populations à risque ;
- La mise en œuvre d'un contact tracing rétrospectif afin d'identifier les situations de super-contamination ;
- Le renforcement des capacités d'intervention sur le terrain afin de briser les chaînes de contamination.

Un axe important de cette stratégie repose sur la mobilisation d'équipes de terrain polyvalentes chargées d'assurer le fonctionnement des sites de prélèvement, de renforcer la transmission des messages de prévention et de santé publique, d'initier le contact tracing et d'initier les autres étapes de la stratégie TAP, notamment en matière d'accompagnement social et sanitaire des personnes positives ou cas contact. Ces personnes seront formées pour disposer des compétences leur permettant d'assumer les différentes facettes des missions confiées.

Cette politique suppose une large mobilisation et le SDIS de la Sarthe est un acteur en mesure de contribuer à cette politique.

La présente convention cadre les conditions dans lesquelles le SDIS de la Sarthe est mobilisé pour recruter, encadrer et gérer une équipe d'intervenants apportant leur concours aux actions évoquées ci-dessus.

### Article 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le SDIS de la Sarthe met en œuvre les moyens nécessaires à la bonne conduite des opérations qui lui sont confiées conjointement par l'ARS Pays de la Loire et le préfet du département de la Sarthe, à savoir, et en fonction des besoins évalués localement :

- Des opérations de dépistage collectif. Au cours de ces opérations, le SDIS de la Sarthe réalisera l'enregistrement de son activité (tests réalisés) dans l'outil « SIDE P ».
- L'accompagnement des personnes durant les opérations de dépistage : accueil, information, sensibilisation et contact tracing.

Le SDIS de la Sarthe s'engage, en fonction des besoins estimés par l'ARS Pays de la Loire, à :

- Identifier le vivier d'intervenants recrutés sous forme de contrats à durée déterminée ou de vacations sur les activités/domaines suivants :
  - Organisation, sensibilisation ;
  - Formation ;
  - Santé.

Au sein de ces activités, les emplois types proposés sont :

- Médiateur de lutte anti-covid, pour les fonctions « tester sensibiliser » et les fonctions « contact tracing ».

Le SDIS de la Sarthe met à disposition un chef de projet chargé de la coordination du dispositif. Le chef de projet est recruté et rémunéré dans les conditions convenues entre le SDIS de la Sarthe et l'ARS Pays de la Loire.

Le SDIS de la Sarthe intervient à la demande de l'ARS Pays de la Loire et du préfet.

Le recrutement et la formation de l'équipe de médiateurs lutte anti-covid se feront progressivement afin de constituer à l'échéance de la mi-mars 2021 : 1 équipe départementale.

Le SDIS de la Sarthe peut également faire appel aux autres associations agréées de Sécurité Civile pour l'aider dans ses missions, sous sa responsabilité directe.

L'Etat, s'engage à:

- Identifier et qualifier le besoin au sein de chaque département (préfecture et ARS Pays de la Loire);
- À ce qu'un point d'entrée unique, contact du SDIS de la Sarthe pour toute question en lien avec la présente convention soit mis en place d'une part à la délégation territoriale ARS de la Sarthe et d'autre part à la préfecture (service interministériel de défense et de protection civile - SIDPC);
- Concevoir et mettre à disposition l'ingénierie pédagogique nécessaire, à savoir d'une part une formation « tester et sensibiliser », et d'autre part une formation « contact tracing » (ARS Pays de la Loire) ;
- Verser une subvention au SDIS de la Sarthe en contrepartie de sa participation aux missions prévues par la convention, calculée selon les modalités prévues aux articles 3 et 4.

L'enseignement mis en place pour les médiateurs de lutte anti-covid comprend deux formations inscrites dans l'arrêté du 24 décembre 2020 :

- Formation « tester et sensibiliser » ;
- Formation « contact tracing ».

Tous les intervenants mobilisés par le SDIS de la Sarthe au titre de la présente convention devront suivre ces cursus ou obtenir une dérogation de la part de l'ARS Pays de la Loire si leur formation ou leur cursus justifie cette dérogation.

### **Article 3 – RESPONSABILITÉ DU SDIS DE LA SARTHE**

Par la présente convention, le SDIS de la Sarthe s'engage à réaliser les missions qui lui sont confiées telles que décrites dans le préambule et l'article 1 et à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution par le biais des actions mentionnées à l'article 2.

Le SDIS de la Sarthe est assuré au titre de la responsabilité civile par contrat d'assurance garantissant tout dommage matériel ou corporel qui serait causé à autrui dans le cadre de la présente convention et pour lequel la responsabilité de l'association serait établie.

Lors de leur participation aux missions définies par la présente convention, les intervenants du SDIS de la Sarthe cosignataire bénéficiaire, depuis le déclenchement de l'opération jusqu'au retour de leur domicile, de la garantie due aux collaborateurs occasionnels du service public, pris en charge par l'ARS Pays de la Loire, sauf faute personnelle.

### **Article 4 – MODALITÉS DE MOBILISATION DES RESSOURCES DU SDIS DE LA SARTHE**

Dans chaque département/région, la volumétrie des intervenants mobilisés pour chaque emploi type fera l'objet d'une part d'un cadrage initial sur la base d'une estimation des besoins réalisée par l'ARS Pays de la Loire (annexe 1), et d'autre part d'un ajustement régulier sous forme d'avenant à la présente convention en fonction de l'évolution des besoins et en accord entre les partenaires à la présente convention.

La liste des intervenants que le SDIS de la Sarthe envisage de recruter, ou, en cas d'urgence, aura recrutés, sera transmise selon un rythme hebdomadaire à l'ARS Pays de la Loire, susceptible d'assurer un contrôle d'honorabilité de ces intervenants, en particulier ceux amenés à être en contact auprès de populations vulnérables (FIJAIS notamment). Cette liste précisera pour chaque intervenant les missions pour lesquelles il est recruté et la formation suivie.

Les équipes mobilisées seront composées soit de personnels déjà employés par le SDIS en tant que volontaires, et qui devront être formés, soit de personnes recrutées spécifiquement, notamment dans le cadre du service civique. Les missions qu'exerceront les jeunes volontaires en Service Civique seront adaptées au cadre autorisé par le code du service national et définies grâce à un travail préalable avec l'Agence du Service Civique.

Les demandes de dérogations à la formation seront adressées au point de contact unique préalablement à l'intervention de la personne concernée dans le cadre de la présente convention. Elles seront validées par l'ARS Pays de la Loire et devront être motivées par le cursus de formation et l'expérience des intervenants pour lesquels la dérogation sera demandée.

La rémunération des intervenants sera assurée par le SDIS.

Une condition minimale de formation initiale est fixée pour accéder à la formation de médiateur, un diplôme reconnu au moins au niveau 4 du répertoire national des certifications professionnelles ou de niveau 3 s'agissant des diplômes du secteur sanitaire ou social. Cette condition n'est pas applicable aux personnels formés au PSE1 ou PSE2 et disposant d'une attestation de formation aux prélèvements naso-pharyngés.

Les intéressés devront s'engager pour une durée minimale de 3 mois.

## Article 5 – SITES D'INTERVENTION

Les sites sur lesquels SDIS de la Sarthe, sous la responsabilité de l'ARS Pays de la Loire, sera amenée à intervenir est la suivante, pour l'ensemble du département de la Sarthe :

- Au sein de collectivités publiques ou privées (établissements d'enseignement, entreprises, lieux d'hébergement collectif...);
- Sur un site de dépistage populationnel (salle communale, gymnase...). Tout dépistage organisé sur la voie publique nécessitera également une autorisation municipale.

Toutefois, en cas d'urgence (modification de la géographie régionale de l'épidémie notamment), l'ARS Pays de la Loire pourra demander au SDIS de la Sarthe d'organiser ses interventions à l'extérieur du département dans un délai de 24 heures.

## Article 6 – LOGISTIQUE

L'élimination des DASRI est à la charge du SDIS de la Sarthe. Elle répond aux exigences réglementaires.

La désinfection des sites d'intervention et des matériels utilisés incombe au SDIS de la Sarthe.

Les tests seront fournis par l'ARS Pays de la Loire selon des modalités qui seront communiquées.

Les équipements individuels de protection sont à la charge du SDIS de la Sarthe et feront l'objet d'un remboursement par l'ARS ou seront fournis par l'ARS.

Les frais annexes liés aux interventions sont à la charge du SDIS de la Sarthe et feront l'objet d'un remboursement par l'ARS Pays de la Loire.

## Article 7 - SUBVENTION

Le financement des actions définies dans la présente convention seront imputées sur le Fonds d'Intervention Régional de l'ARS Pays de la Loire.

Il s'agit du recrutement, de la formation des médiateurs lutte anti-covid et des frais et charges (EPI, frais de repas, d'hébergement et de déplacement).

Le versement de la subvention interviendra selon l'échéancier suivant :

- Un premier versement égal à 30% à la signature sur la base du budget prévisionnel validé par l'ARS Pays de la Loire,
- Un versement à l'issue de chaque trimestre correspondant aux dépenses réalisées dans le trimestre (moins les éventuelles recettes) justifiées par la transmission du compte de résultats par poste, signé par le Directeur départemental du SDIS de la Sarthe et validé par l'ARS Pays de la Loire. L'acompte de 30% sera déduit lors du remboursement par l'ARS Pays de la Loire du dernier trimestre de dépenses réalisées.

La subvention sera versée sur le compte :

IBAN							BIC
FR28	3000	1005	03C7	2200	0000	088	BDFEFRPPCT

Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'ARS Pays de la Loire.

Il est chargé, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent accord.

Les actions que le SDIS de la Sarthe mettra en œuvre au profit des collectivités territoriales, d'administrations ou d'établissements publics non parties à la présente convention seront effectuées à titre gracieux, sur demande de l'ARS Pays de la Loire. Dans tous les cas, elles donneront lieu à un suivi mensuel auprès de l'ARS Pays de la Loire selon les modalités prévues dans l'article 8.

## **Article 8 – SUIVI DE LA CONVENTION**

Le suivi de la présente convention est effectué par le préfet du département de la Sarthe et l'ARS des Pays de la Loire qui peuvent effectuer des contrôles sur site et sur pièces pendant toute la période d'application de la présente convention.

Par ailleurs, le SDIS de la Sarthe s'engage à communiquer à la demande de l'ARS Pays de la Loire et de la préfecture de la Sarthe, les données de l'avancement des recrutements et des formations réalisées ainsi qu'une synthèse de l'activité de prélèvement selon un modèle qui sera remis par l'ARS Pays de la Loire.

Ces données seront transmises à l'ARS Pays de la Loire selon un rythme mensuel. Toutefois, au regard des sollicitations, l'ARS Pays de la Loire pourrait être amenée à demander des retours plus fréquents.

L'association transmet à l'ARS Pays de la Loire et au préfet du département de la Sarthe un compte rendu global d'activité au plus tard 90 jours après la fin de la présente convention.

## **Article 9 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La convention est conclue pour une durée de 6 mois, renouvelable dans la limite totale de 12 mois.

## **Article 10 – RÉOLUTION DES CONFLITS**

Les parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend susceptible de les opposer à l'occasion de son application.

Les litiges nés de l'exécution ou de l'interprétation de l'une des dispositions de la présente convention seront, à défaut d'accord amiable, soumis dans les conditions de droit commun à l'appréciation des juridictions compétentes selon la qualité du défendeur de la partie objet de la contestation.

## **Article 11 – RÉILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous les autres droits qu'elle pourra faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Cette résiliation ne donnera lieu au versement d'aucun dommage et intérêts. En revanche, les sommes non utilisées ou ayant fait l'objet d'un usage non conforme à leur destination feront l'objet d'un reversement par le bénéficiaire à l'agent comptable de l'Etat dans les deux mois suivant la date d'effet de la résiliation.

Fait à Le Mans, le

Patrick Dallennes,  
Préfet du département  
de la Sarthe

Jean-Jacques Coiplet  
Directeur général  
de l'ARS Pays de la Loire

Dominique Le Mèner  
Président du conseil d'administration  
du SDIS de la Sarthe

## Annexe 1 – BUDGET PRÉVISIONNEL

V4-SP

### BUDGET PREVISIONNEL - Equipe départementale Médiateurs Lutte Anti-Covid

PERSONNEL	NB	Tarif mensuel	Nombre de mois	Tarif Mensuel	Tarif Semestriel
Chef de projet	1	5 365,96 €	1	5 365,96 €	32 195,76 €
Cadre sur site - Professionnel de santé autorisé	1	3 935,04 €	1	3 935,04 €	23 610,24 €
mediateur-préleveur	8	2 682,98 €	1	21 463,84 €	128 783,04 €
Frais de gestion 5%				1 538,24 €	9 229,45 €
<b>TOTAL :</b>				<b>32 303,08 €</b>	<b>193 818,49 €</b>

FONCTIONNEMENT POUR 1 EQUIPE	Tarif Unitaire	Nombre de mois	Tarif Mensuel	Tarif Semestriel
Repas pause méridienne	12,00 €	1	2 400,00 €	14 400,00 €
Achat EPI (kit complet : 5,39 €)	5,39 €	1	1 724,80 €	10 348,80 €
Elimination des déchets / DASRI (tarif mensuel)	60,00 €	1	60,00 €	360,00 €
Fournitures (consommables et abonnement téléphone)	180,00 €	1	180,00 €	1 080,00 €
Carburant			sur facture	sur facture
<b>TOTAL :</b>			<b>4 364,80 €</b>	<b>26 188,80 €</b>

INVESTISSEMENT POUR 1 EQUIPE	Tarif Unitaire	Nombre de mois	Tarif Mensuel	Tarif Semestriel
Postes informatiques (5 PC + 3 clés 4G)	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €
Imprimante	100,00 €		100,00 €	100,00 €
Téléphone	150,00 €		sur facture	sur facture
<b>TOTAL :</b>			<b>4 100,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>

**TOTAL GENERAL : 40 767,88 € 224 107,29 €**

**Versement de 30 % à la signature : 67 232,19 €**

modalités de versements par l'ARS :

30 % à la signature du coût sur la durée totale de la convention  
 puis chaque trimestre au vu des dépenses justifiées (avec déduction des 30 % versés à la signature)

En cas d'urgence, soit que le besoin ne soit plus avéré, soit au contraire que la situation épidémique justifie une montée en charge rapide, l'association est autorisée à s'écarter de 10% des effectifs mentionnés dans chaque convention. Elle en informe le préfet et le directeur général de l'ARS dans les 24 heures suivant le recrutement.

En tant que de besoin, des ajustements interviennent sous forme d'avenant à la convention signés par chacune des parties.

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

## Objet : LES SENTINELLES DE LA FORET

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention « partenaires » sur le dispositif « les sentinelles de la forêt ». Dans le cadre de la mise en place des moyens de prévention et de lutte contre les feux d'espaces naturels, il est prévu l'installation de panneaux de signalisation, en complément du panneau réglementaire prévu par le code de la route de signalement du risque d'incendie.

Monsieur LE MÈNER indique que cette démarche est unique. Il s'agit d'adapter le principe des « voisins vigilants » aux massifs forestiers. L'œil symbolise la vigilance citoyenne. Ce dispositif sera déployé en complément du panneau déjà connu « attention au feu ».

Madame DELAHAYE se félicite de revoir ce panneau « attention au feu » sur le territoire de la Sarthe. Il est déjà présent dans le Perche. Ce dispositif va permettre d'augmenter la vigilance des promeneurs.

Madame CANTIN demande si chacun peut être sentinelle ou si, comme le dispositif des « voisins vigilants », il faut se faire connaître auprès de la Gendarmerie.

Le Colonel BURBAUD précise que sur la commune de Mulsanne, les sentinelles, de par la volonté de la municipalité, seront des associations de propriétaires forestiers, des associations de chasseurs. Pour d'autres communes, les sentinelles pourraient être des citoyens. Il y aura une certaine souplesse, sachant que les sentinelles doivent s'engager par la signature d'une charte qui sera également signée par le maire de la commune. De plus, un réseau WhatsApp est veillé par la commune de Mulsanne.

Madame CANTIN demande s'il faut attendre l'expérimentation ou le retour d'expérience de la commune de Mulsanne pour le déploiement de ce dispositif et si l'association des maires va être associée pour une communication auprès des communes exposées.

Monsieur LE MÈNER indique qu'il s'agit d'une action liée à la citoyenneté et c'est à ce titre que le département apporte sa contribution. La démarche est faite par la commune qui possède un massif forestier. La commune de Mulsanne est dans ce cas et a connu un incendie important en 2015. Cette démarche a été souhaitée par les élus. Il a été proposé de modéliser un panneau unique qui donne l'occasion aux communes du département de le promouvoir avec l'association des maires et ceux qui le voudront. Ce panneau a été déposé à l'INPI. L'intérêt est de jumeler les deux panneaux avec un appel à la vigilance au bord des routes et au cœur des massifs. Il y a de plus en plus d'utilisateurs de la forêt et il est important de rappeler, les règles de vigilance.

Madame CRNKOVIC demande si un bilan régulier sera fait du dispositif avec le SDIS.

Monsieur LE MÈNER confirme qu'il s'agit d'une initiative qui s'adresse à tous, aux jeunes, aux conseils municipaux des communes. Il est difficile de mesurer les effets d'un tel dispositif. Il s'agit une démarche citoyenne qui rappelle que chacun est responsable de ce qui l'entoure.

Le Colonel BURBAUD signale qu'un évènement en terme de communication sera organisé en présence de Monsieur le Président et des partenaires pour mettre en valeur cette démarche en mai ou juin dès lors que les panneaux seront installés sur la commune de Mulsanne.

Monsieur DESMAZIERES indique que sur la commune de Champagné, il y a un massif forestier en lien avec le RIMA et demande si cette démarche pourrait être initiée.

Monsieur LE MÈNER précise que le panneau « attention au feu » est déjà présent. Dans l'objectif de protection des massifs, l'implantation de panneaux supplémentaires pourrait être envisagée avec la participation de la commune de Champagné.

Monsieur HUBERT indique que la commune de d'Ecommoy au travers d'une fiche action de la Charte Forestière de l'Orée de Bercé organise un rallye jeunes fin avril en forêt de Bercé. Cela pourrait être l'occasion de parler de cette démarche.

Monsieur VALLIENNE souligne que la forêt de Bercé et la forêt de Perseigne sont des forêts domaniales et demande si dans ce cadre des contacts ont été pris avec l'Office National des Forêts. Cet organisme est un acteur de sauvegarde de ce patrimoine. Les communes qui sont autour de ces massifs peuvent se poser la question d'un financement possible de ces panneaux par l'ONF plutôt que par la commune.

Monsieur LE MÈNER précise que la commune de Mulsanne était volontaire pour engager la démarche notamment en raison de son massif forestier important. Elle est accompagnée par le Département dans le dispositif à hauteur de 50% du prix des panneaux. La première mesure a été la pose des caméras du système de vidéo détection des feux d'espaces naturels. L'installation des panneaux résulte d'une démarche volontaire de la commune qui a engagé une réflexion avec le conseil municipal. Ensuite un travail a été entrepris entre la commune et le SDIS afin de normaliser un panneau pour éviter que chaque commune ne fasse le sien. Si des communes souhaitent s'engager dans le dispositif, les demandes seront étudiées.

Monsieur ICHÉ confirme qu'il s'agit d'une initiative intéressante. Au-delà de la vigilance sur le risque de feu, il y a l'idée d'une vigilance citoyenne. Le déploiement des caméras du système de vidéo détection des feux d'espaces naturels est également un dispositif très intéressant. Il faut y aller pas à pas avec les communes souhaitant s'engager dans cette démarche.

Monsieur LE MÈNER précise que le numéro international 112 et le 18 sont rappelés. Cela devrait permettre à toute personne de déclencher l'alerte en cas de besoin.



# Délibération

Numéro : 2021-03

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## LES SENTINELLES DE LA FORET

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux,

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention « partenaires » sur le dispositif « les sentinelles de la forêt » dans le cadre de la mise en place des moyens de prévention et de lutte contre les feux d'espaces naturels avec l'installation de panneaux de signalisation, en complément du panneau réglementaire prévu par le code de la route de signalement du risque d'incendie.

Une charte qui définit les cas et modalités de l'alerte sera signée par chaque « sentinelle de la forêt ».

Ce dispositif, novateur, fera l'objet d'un dépôt de marque auprès de l'INPI afin de protéger à la fois le logo et l'appellation créés.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021.

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

  
Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0



PRÉFET  
DE LA SARTHE



## CONVENTION DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DES « SENTINELLES DE LA FORET »

### Entre

La mairie de Mulsanne, place Jean Moulin, 72 230 MULSANNE, représentée par Monsieur Jean-Yves LECOQ, maire,

### et

Le conseil départemental de la Sarthe, Place Aristide BRIAND, 72 000 LE MANS, représenté par Monsieur Dominique LE MÈNER, président du conseil départemental et président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

### et

Le groupement de gendarmerie départemental de la Sarthe, caserne Cavaignac, 21 boulevard Paixhans, BP 27240, 72 017 LE MANS, représentée par le Colonel Thibaut LUCAZEAU, commandant de groupement.

En présence de Monsieur Patrick DALLENNES, préfet du département de la Sarthe,

### IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

**Article 1** : Il est mis en place, sur le territoire de la commune de Mulsanne et à compter de la date de signature de la présente convention, le dispositif intitulé « sentinelles de la forêt ».

**Article 2** : Ce dispositif de mobilisation citoyenne pour la prévention des feux en milieu forestier se traduit par la pose de panneaux de signalisation « sentinelles de la forêt » en complément du panneau réglementaire prévu par le code de la route de signalement du risque d'incendie.

Seuls les panneaux identifiés en annexe ont vocation à intégrer le dispositif des sentinelles de la forêt pour ce qui concerne les feux d'espaces naturels. L'appose du logo de la commune sur ce panneau est possible à sa demande et en haut à gauche de celui-ci, selon des dimensions qui demeureront au plus égales au logo du département de la Sarthe et des modalités ne remettant pas en cause le dispositif de production initiale. Par ailleurs, cet ajout demeure à la charge de la commune et n'intervient pas dans les modalités de financement prévues par la présente convention. La commune peut installer, à sa charge, des panneaux personnalisés, sur des thématiques différentes, au sein des espaces forestiers, dans les conditions suivantes :

- Que ces derniers ne soient pas implantés en bordure de route ;
- Qu'il n'y ait pas, à côté de ces panneaux, le panneau C3 « attention au feu ».

**Article 3 :** Dans le cadre de cette convention, il est convenu que la mairie de Mulsanne prenne à sa charge :

- Le financement de 50% des panneaux de signalisation du dispositif ;
- La mise en place des panneaux ;
- L'identification des sentinelles ;
- La tenue à jour de la liste des sentinelles identifiées et sa transmission au SDIS ;
- L'animation de la communauté WhatsApp® ;
- L'organisation d'une réunion annuelle de bilan du dispositif avec l'ensemble des partenaires.

**Article 4 :** Le conseil départemental de la Sarthe assure le financement de 50% des panneaux de signalisation du dispositif.

**Article 5 :** Le groupement de gendarmerie départemental de la Sarthe reçoit les appels d'urgence 17 au Centre d'Opérations et de Renseignement (CORG) et assure leur traitement, déclenche les moyens adaptés en fonction de la situation et participe à la réunion annuelle de bilan du dispositif.

**Article 6 :** Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) reçoit les appels d'urgence 18 et 112 au Centre de Traitement des Appels (CTA) et assure leur traitement, déclenche les moyens adaptés en fonction de la situation, participe, en qualité de conseiller technique lié aux incendies de forêt et d'espaces naturels, à la vie de la communauté WhatsApp® et à la réunion annuelle de bilan du dispositif.

**Article 7 :** La présente convention est conclue pour une durée (expressément renouvelable) de 1 an et prend effet à compter de la date de sa signature par les parties. Les parties contractantes pourront unilatéralement en dénoncer l'exécution en respectant un préavis d'information de 1 mois.

**Article 8 :** Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties essaieront prioritairement de trouver un arrangement amiable avant l'engagement d'un éventuel recours. Un délai de deux mois maximum est accordé aux tentatives de conciliation. En cas de difficulté manifeste non résolue par les parties suite à la mise en œuvre de la procédure précitée, les parties pourront porter le litige devant le Tribunal Administratif.

Fait, en trois exemplaires, à Mulsanne, le ,

Monsieur le Maire, <b>Jean-Yves LECOQ</b>	Monsieur le Président du Conseil départemental, Président du Conseil d'Administration du SDIS <b>Dominique LE MÈNER</b>
Le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Sarthe, <b>Colonel Thibaut LUCAZEAU</b>	En présence de Monsieur le Préfet de la Sarthe, <b>Patrick DALLENNES</b>

**ANNEXE : VISUEL DU PANNEAU  
DES « SENTINELLES DE LA FORET »**



<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : CONVENTION D'ECHANGES DE PRATIQUES ET DE DONNEES POUR LA REALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DE DEFENSE DES ESPACES NATURELS CONTRE L'INCENDIE**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la cartographie de défense des espaces naturels contre l'incendie, en annexe, établie pour :

- Faciliter, et rendre officiel, l'accès du SDIS aux parcelles privées lors des reconnaissances ;
- Informer les propriétaires de l'utilisation faite des données recueillies ;
- Faciliter les échanges de données numériques avec le CNPF pour aboutir à un travail préventif d'aménagement des peuplements ou de créations de voies d'accès afin de faciliter la défense des espaces naturels en cas d'incendie ;
- Permettre au SDIS de disposer de la cartographie de peuplements forestiers.

Madame CANTIN demande si des conseils peuvent être donnés en complément de la démarche de cartographier les massifs.

Le Colonel BURBAUD précise que l'objectif premier de la démarche est d'identifier des voies d'accès pour les groupes d'attaque et les camions citernes grande capacité.



# Délibération

Numéro : 2021-04  
Conseil d'administration du 30 mars 2021  
Convocation du 16 mars 2021

## CONVENTION D'ECHANGES DE PRATIQUES ET DE DONNEES POUR LA REALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DE DEFENSE DES ESPACES NATURELS CONTRE L'INCENDIE

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux,

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à la cartographie de défense des espaces naturels contre l'incendie en annexe.

Cette convention consentie à titre gratuit, est établie pour :

- Faciliter, et rendre officiel, l'accès du SDIS aux parcelles privées lors des reconnaissances ;
- Informer les propriétaires de l'utilisation faite des données recueillies ;
- Faciliter les échanges de données numériques avec le CNPF pour aboutir à un travail préventif d'aménagement des peuplements ou de créations de voies d'accès afin de faciliter la défense des espaces naturels en cas d'incendie ;
- Permettre au SDIS de disposer de la cartographie de peuplements forestiers.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021.

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

  
Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0



CONVENTION D'ÉCHANGE DE PRATIQUES ET DE DONNÉES  
POUR LA RÉALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DE DÉFENSE DES  
FORÊTS ET ESPACES NATURELS CONTRE L'INCENDIE

**ENTRE :**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, 15 boulevard Saint Michel, CS 90035 - 72190 COULAINES, représenté par Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil d'administration, dénommé « le SDIS »,

**ET :**

Le Centre National de la Propriété Forestière - Délégation Bretagne-Pays de la Loire, rue du champ du verger, 72700 ALLONNES, représenté par Monsieur Arnaud GUYON, Directeur, ci-après dénommé « le CNPF ».

Préambule

Le SDIS développe une cartographie de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur le département de la Sarthe, accessible à terme sur des outils numériques. Pour ce faire, il effectue des reconnaissances de terrain, notamment sur des propriétés privées. Le CNPF constitue un interlocuteur privilégié du SDIS pour l'information des propriétaires forestiers. A ce titre, le CNPF facilite l'accès aux parcelles concernées pour les sapeurs-pompiers. Des échanges de données sont également prévus par la présente convention.

Les cartographies issues de ces reconnaissances seront mises à disposition du centre opérationnel du SDIS et des sapeurs pompiers amenés à intervenir sur le secteur concerné.

## **IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le CNPF constitue un partenaire privilégié du SDIS afin :

- d'entrer en contact avec les propriétaires forestiers privés, dans le but de réaliser des reconnaissances de terrain destinées à la réalisation d'une cartographie DFCI pour le département de la Sarthe ;
- d'informer les propriétaires de l'utilisation des données.

Cette cartographie est réalisée prioritairement pour les espaces naturels composés de landes et forêts résineuses ou mixtes de surface unitaire supérieure à 20 ha.

Cet objectif représente une superficie totale à cartographier sur la Sarthe d'environ 50 000 ha relevant du domaine privé.

### **Article 2 : Limitation à la circulation des véhicules**

Le SDIS s'engage à respecter le milieu naturel et sensible. Pour cela, lors des reconnaissances, l'accès des véhicules sapeurs-pompiers est limité aux routes forestières, pistes forestières, chemins et limites de parcelles dès lors qu'ils sont visibles ou matérialisés.

### **Article 3 : Engagement du CNPF**

Le CNPF s'engage à prendre toutes les mesures pour :

- Informer les propriétaires privés détenteurs de documents de gestion durable, des reconnaissances menées par le SDIS, notamment des dates de celles-ci. Pour cela, ces dates seront communiquées au moins 30 jours à l'avance au CNPF ;
- Communiquer au SDIS les réponses obtenues et notamment les refus éventuels.

### **Article 4 : Engagement du SDIS**

Le SDIS s'engage à prendre toutes les mesures pour :

- Communiquer au CNPF, au moins 2 mois à l'avance, les dates et secteurs concernés par les reconnaissances et les coordonnées du service référent ;
- Convenir d'un rendez-vous avec les propriétaires souhaitant être présents au moins 15 jours avant ;
- Ne pas entraver la circulation des autres usagers de la forêt ;
- Effectuer les reconnaissances en dehors des jours de chasse.

### **Article 5 : Echange de données**

Le SDIS s'engage à communiquer, à la demande du CNPF, sous format papier ou numérique, l'état des données issues des reconnaissances.

Dans le cadre d'un échange sous format numérique, le CNPF remplira l'acte d'engagement dont le modèle est annexé à la présente convention.

En contrepartie, le CNPF s'engage à communiquer le périmètre des propriétés sous documents de gestion durable. La carte avec la nature des peuplements forestiers sera communiquée par le CNPF après accord écrit du propriétaire. Le SDIS s'engage à ne l'utiliser que pour les stricts besoins de la cartographie citée en objet.

### **Article 6 : Appui technique**

Parallèlement, des échanges peuvent avoir lieu afin d'améliorer la défendabilité contre l'incendie des espaces concernés (accessibilité et aménagement de points d'eau d'incendie).

Le SDIS s'engage à :

- répondre aux sollicitations du CNPF sur les sujets précités, afin d'apporter son expertise technique ;
- accompagner, sur les mêmes sujets, les personnes effectuant un stage d'application ou de fin d'étude au sein du CNPF.

### **Article 7 : Dispositions financières**

L'ensemble des dispositions de la présente convention est effectué à titre gracieux sur le département de la Sarthe.

### **Article 8 : Résolution des conflits**

Le SDIS s'engage à :

- couvrir sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance le garantissant des risques pouvant résulter de la présente autorisation ;
- ne pas poursuivre le propriétaire, ni le CNPF, en cas d'accidents ou de dégâts corporels ou matériels, survenant lors de l'application des dispositions de la présente convention.

### **Article 9 : Durée et renouvellement**

Cette convention est consentie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Elle fera l'objet, à échéance, d'une demande de reconduction expresse.

### **Article 10 : Avenants**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'avenants, signés entre les deux parties.

### **Article 11 : Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une des clauses de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée trois mois après une mise en demeure par lettre recommandée, avec accusé de réception, restée sans effet.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des deux parties.

Fait à Coulaines, le .../.../2021

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS de la Sarthe

Pour le CNPF, son directeur

Dominique Le Mèner

Arnaud GUYON

## ANNEXE :

Modèle d'acte d'engagement pour mise à disposition de données

	Projet :	SIG pour les collectivités		
	Titre du document :	Acte d'engagement		
	Rédacteur :	SDIS 72 – Service Prévision	Rédaction :	01/08/2019
	Destinataire :	Demandeurs de données SIG	Impression :	16/03/2021

## Acte d'engagement

Les fichiers désignés ci-après sont la propriété du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS 72).

Désignation de la couche métier : ..... dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emprise géographique : commune(s) de .....
- Format des fichiers : **SHAPE**
- Géoréférencement : **Lambert 93 (EPSG :2154)** .....
- Date de dernière actualisation des données : .....

Le SDIS 72 ne peut garantir au demandeur l'absence de défauts et ne peut être tenu responsable de tout préjudice ou dommage de quelque sorte subi par le demandeur ou par des tiers du fait de la réutilisation.

Ces fichiers sont mis à disposition du **prestataire de service** :

Nom, raison sociale : .....

Siège social : .....

N° de SIRET : .....

pour l'étude suivante :

.....  
.....

Les spécifications techniques des fichiers et données ont été communiquées au prestataire. Par le présent acte, le prestataire :

- S'engage à ne conserver les données, sous toute forme et sous tout support, que dans le cadre de l'objet de la prestation dénommée ci-dessus,
- S'engage à apposer le copyright « © Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe »,
- S'interdit tout autre usage des données ou toute autre forme de divulgation, communication, mise à disposition à des tiers sans autorisation écrite du SDIS 72,
- S'engage à détruire les données fournies aussitôt la prestation terminée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

(Signature précédée de la mention manuscrite et obligatoire : « lu et approuvé »)

Signature (qualité du signataire)

**Membres du CASDIS**

- en exercice	23
- présents	16
- votants	16
16 (POUR)	

Rapport pour décision  
Rapport pour avis  
**Objet : PARTICIPATION DU SDIS AU 14<sup>EME</sup> BATAILLON DE SAPEURS-POMPIERS DE LA ZONE OUEST POUR LE DEFILE DU 14 JUILLET 2021 A PARIS**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à :

- Approuver la participation des sapeurs-pompiers de la Sarthe à la création d'un bataillon de sapeurs-pompiers de la zone Ouest pour le défilé du 14 juillet 2021.
- Signer la convention afférente à la création de ce bataillon.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.

## PARTICIPATION DU SDIS AU 14<sup>EME</sup> BATAILLON DE SAPEURS-POMPIERS DE LA ZONE OUEST POUR LE DEFILE DU 14 JUILLET 2021 A PARIS

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux,

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

1/ Approuve la participation des sapeurs-pompiers de la Sarthe à la création d'un bataillon de sapeurs-pompiers de la zone Ouest pour le défilé du 14 juillet 2021,

2/ Autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente à la création de ce bataillon.

Le coût moyen pour chaque SDIS participant est estimé à 9 000 € (tenues, matériels, hébergement sur Paris, restauration).

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021.

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0



**Participation au défilé national  
du 14 Juillet 2021  
à Paris**



**Convention de mise en œuvre  
du 14<sup>ème</sup> Bataillon des sapeurs-pompiers de France  
Edition 2021**

Entre,

**Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique**

Représenté par Monsieur Philippe GROSVALET, Président du Conseil d'Administration, dûment habilité par délibération du Bureau du Conseil d'Administration du 16 mars 2021

et

**Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe**

Représenté par Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil d'Administration, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du .....

**Considérant que :**

- Depuis 2008, sur demande du ministre de l'Intérieur, un bataillon de sapeurs-pompiers de France (BSPF) constitué par des SDIS d'une zone de défense et de sécurité (ZDS) participe au défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées à Paris ;
- La zone de défense et de sécurité Ouest, sous la coordination de son Chef d'état-major interministériel a été désignée par le Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) pour organiser le 14<sup>ème</sup> Bataillon des sapeurs-pompiers de France en vue du défilé de la fête nationale du 14 juillet 2021 à Paris ;
- L'arrêté du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest en date du .....confie la maîtrise d'œuvre de l'opération au SDIS de Loire-Atlantique en partenariat avec tous les SDIS de la ZDSO et prévoit la mutualisation des frais ;
- Il y a nécessité de définir les modalités de participation de chacun des SDIS s'associant à l'organisation et à la prise en charge du dispositif.
- Cette convention sera signée en termes identiques par chacun des SDIS participant à la constitution du 14<sup>ème</sup> Bataillon des sapeurs-pompiers de France,

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention est destinée à arrêter, d'un commun accord entre les parties, les principales modalités de fonctionnement et de gestion du 14<sup>ème</sup> Bataillon des sapeurs-pompiers de France pour la préparation des entraînements et le défilé de la fête nationale du 14 juillet 2021 à Paris, modalités pour lesquelles une mutualisation des moyens et des ressources est nécessaire.

Le BSPF sera constitué par les SDIS et l'Etat-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest, répartis en personnels défilants, remplaçants, de gestion et de soutien pour les fonctions supports et la communication.

La mise en place du dispositif nécessite des sélections de candidats, des répétitions départementales et zonales, une période bloquée entre le 7 et le 14 juillet 2021 pour les répétitions nationales avant le défilé du 14 juillet 2021 à Paris.

La mise en œuvre du dispositif induit des dépenses pour l'acquisition de matériels, de fournitures, de prestations, et de besoins logistiques.

## **ARTICLE 2 : ARTICULATION GÉNÉRALE ET SDIS SUPPORT**

L'effectif du bataillon comprenant les défilants et les personnes qui exerceront des fonctions supports sera au maximum de 110 personnels.

Sous la direction du chef d'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Ouest, maître d'ouvrage de l'évènement, le SDIS de Loire-Atlantique est désigné comme SDIS support, en qualité de maître d'œuvre de l'opération.

Dans ce cadre, en liaison avec l'EMIZ Ouest et les SDIS de la zone de défense et de sécurité Ouest, le SDIS de Loire-Atlantique contribue à l'organisation et préfinance, si nécessaire, le déroulement des sélections zonales, l'acquisition des effets d'habillement, des fournitures et prestations spécifiques pour le défilé du 14 juillet, le soutien logistique, l'hébergement, la restauration, le soutien sanitaire ainsi que les dépenses de communication.

Un comité de suivi composé des 20 directeurs de SDIS de la zone de défense et de sécurité Ouest ou de leur représentant, et un comité de pilotage composé du chef du bataillon et de l'encadrement du détachement et des fonctions supports sont créés pour concevoir et suivre les diverses modalités d'organisation et de fonctionnement du BSPF.

## **ARTICLE 3 : HABILLEMENT ET EFFETS VESTIMENTAIRES**

Afin de permettre l'uniformité et la perfection indispensables de la tenue vestimentaire, des effets d'habillement dédiés seront acquis. Ils seront spécifiques à l'habillement des personnels du BSPF 2021. La liste des effets à acquérir et à affecter aux personnels sera définie avec les cadres concernés, sur la base des directives de l'échelon central et des pratiques relevées les années antérieures.

Seront également acquis :

- Les effets et articles nécessaires à la composition d'un lot de réserve ;
- Les effets et articles spécifiques à la garde au drapeau ;
- Tous effets ou articles nécessaires à l'organisation des entraînements.

## **ARTICLE 4 : RESTAURATION ET HÉBERGEMENT**

Les frais collectifs de restauration et d'hébergement comprendront essentiellement les dépenses :

- De collations et/ou de repas pris lors des entraînements zonaux ;
- D'hébergement et de restauration lors de la période bloquée à Paris et région parisienne ;
- D'organisation d'un repas de clôture après le défilé du 14 juillet 2021.

## **ARTICLE 5 : TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS**

Chaque SDIS assure le déplacement de ses personnels pour les répétitions départementales et zonales.

Pour la période bloquée à Satory et les différents transferts nécessaires en région parisienne, le SDIS de Loire-Atlantique fera appel à un prestataire de transport privé. Il en assurera l'avance financière.

Ces moyens seront complétés par des véhicules de soutien du SDIS de Loire-Atlantique et des SDIS de la zone de défense et de sécurité Ouest en fonction des besoins identifiés.

## **ARTICLE 6 : COMMUNICATION**

La communication sera organisée au titre du bataillon par le SDIS de Loire-Atlantique, en liaison étroite avec les services de communication de la DGSCGC et des SDIS partenaires. Le SDIS de Loire-Atlantique prendra en charge la réalisation :

- Des supports et dossiers de communication interne et externe au bataillon conformément aux préconisations de la DGSCGC ;
- Des supports, objets et insignes institutionnels pour les cérémonies jalonnant la vie du bataillon, ainsi que pour les participants et les SDIS partenaires ;
- D'un DVD photographique et vidéo du 14ème Bataillon 2021 et des portraits individuels des participants.

## **ARTICLE 7 : MODALITÉS DE RÉPARTITIONS FINANCIÈRES**

Le montant prévisionnel des dépenses engagées au titre des articles 3, 4, 5 et 6 est estimé à environ 180 000 €.

Tous les frais engagés et les dépenses préfinancées par le SDIS de Loire-Atlantique au titre des articles cités ci-dessus seront partagés entre l'ensemble des partenaires ; la participation due par chaque SDIS sera égale au montant total des dépenses, divisé par 20 (nombre des SDIS participant).

Si un SDIS partenaire a engagé des frais à la demande du SDIS de Loire-Atlantique au profit du bataillon ou à la demande du chef du bataillon, ce montant sera ajouté au total à répartir entre les 20 SDIS.

Chaque SDIS fait siens les dépenses et frais des personnels mobilisés pour toute la période de la mission du bataillon.

Le SDIS de Loire-Atlantique produira un état des dépenses totales réalisées sur la base des factures reçues et acquittées, et établira un mémoire des sommes dues par chaque SDIS partenaire.

Un titre de recette sera émis par le SDIS de Loire-Atlantique à l'encontre de chaque SDIS partenaire, chacun s'engageant à régler la somme due dans les 30 jours à réception de l'avis de sommes à payer qui sera déposé sous CHORUS.

## **ARTICLE 8 : ASSURANCES**

Chaque SDIS signataire de la présente convention prend à sa charge l'assurance des personnels participant au BSPF 2021 et à son soutien pendant la durée de la mission.

Chaque SDIS conserve la responsabilité du fait de ses agents, ce pour quoi il souscrit, le cas échéant et en tant que de besoin, les extensions de garantie correspondantes.

## **ARTICLE 9 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour la durée nécessaire à la réalisation de la mission. Elle prendra fin dès lors que les opérations financières et comptables seront closes.

## **ARTICLE 10 : RÉGLEMENT EN CAS DE DIFFÉREND**

En cas de différend entre les parties signataires de la présente convention, un règlement amiable sera recherché.

En cas d'échec de la tentative de conciliation, les litiges relèveront du tribunal administratif de Nantes.

*Fait à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, le*

*En 2 exemplaires originaux,*

Pour le Service Départemental d'Incendie  
et de Secours de Loire-Atlantique,  
Le Président du Conseil d'Administration,

Pour le Service Départemental d'Incendie  
et de Secours de la Sarthe  
Le Président du Conseil d'Administration,

**Philippe GROsvALET**

**Dominique LE MÈNER**

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES AGRICULTEURS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à réaliser une campagne de communication spécifique au recrutement de sapeurs-pompiers volontaires par ailleurs exploitants ou ouvriers agricoles en Sarthe à savoir :

- ✓ Un partenariat avec le Conseil Départemental pour la mise en œuvre d'une campagne d'affichage dans les 370 abri bus du Département,
- ✓ La réalisation de vidéos sur les réseaux sociaux du SDIS et des partenaires (Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture de la Sarthe, association Créavenir du Crédit Mutuel...)
- ✓ Des articles de presse,
- ✓ Une action ciblée avec la Chambre d'Agriculture de la Sarthe : création d'un flyer, action de communication par les intervenants de la MEV au sein des lycées agricoles, lors de réunions de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe et à la foire du Mans.

Madame HAMONOU-BOIROUX indique que les agriculteurs connaissent bien leur territoire. Cette connaissance pourrait être précieuse en cas de départ de feu.

Madame CANTIN remarque que la mention « agricultrice » n'apparaît pas sur l'affiche.

Monsieur LE MÈNER entend cette remarque et précise que le SDIS de la Sarthe a un taux de féminisation de ses effectifs supérieur à la moyenne nationale.

Madame CRNKOVIC précise que l'agriculteur en photo sur l'affiche est sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Montmirail/Grééz.

Le capitaine LETELLIER précise qu'actuellement le SDIS n'a pas de femmes agricultrices dans ses effectifs. Une démarche est en cours avec une agricultrice pour qu'elle puisse bénéficier de cette convention.



# Délibération

Numéro : 2021-06

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES AGRICULTEURS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux,

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 4 mars 2021,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la réalisation d'une campagne de communication spécifique pour le recrutement de sapeurs-pompiers par ailleurs exploitants ou ouvriers agricoles en Sarthe à savoir :

- ✓ Un partenariat avec le Conseil Départemental pour la mise en œuvre d'une campagne d'affichage dans les 370 abri bus du Département,
- ✓ La réalisation de vidéos sur les réseaux sociaux du SDIS et des partenaires (Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture de la Sarthe, association Créavenir du Crédit Mutuel...)
- ✓ Des articles de presse,
- ✓ Une action ciblée avec la Chambre d'Agriculture de la Sarthe : création d'un flyer, action de communication par les intervenants de la MEV au sein des lycées agricoles, lors de réunion de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe et à la foire du Mans.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

  
Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0

## Membres du CASDIS

- en exercice	23
- présents	16
- votants	16
16 (POUR)	

Rapport pour décision



Rapport pour avis



## **Objet : ATTRIBUTION DU LABEL EMPLOYEUR DEPARTEMENTAL « EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS »**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'attribuer les labels suivants au titre de l'année 2019 :

- Label national :
  - HOWMET Aerospace (ex Arconic) et la commune du Lude atteignent le seuil des 40 points permettant de se voir décerner le label national par le préfet de la Sarthe.

- Label départemental :

32 établissements atteignent le seuil du label départemental : 14 établissements publics et 18 établissements privés.

- 12 communes :

- ✓ Brûlon - *Label national 2016*,
- ✓ Courdemanche - *Label départemental 2016*,
- ✓ Dissay sous Courcillon,
- ✓ La Ferté-Bernard,
- ✓ Loué - *Label départemental 2016*,
- ✓ Mamers - *Label départemental 2013 et 2016*,
- ✓ Marolles les Braults - *Label départemental 2016*,
- ✓ Mayet - *Label départemental 2016*,
- ✓ Mézeray - *Label départemental 2013 et 2016*,
- ✓ Saint Calais - *Label départemental 2016*,
- ✓ Saint Georges le Gaultier,
- ✓ Vion.

- 2 autres établissements publics :

- ✓ Centre Hospitalier du Mans - *Label national 2013 et label départemental 2016*,
- ✓ Pôle Santé Sarthe et Loir (Le Bailleul) - *Label départemental 2013 et 2016*.

- 1 établissement sanitaire privé :

- ✓ Centre médical François GALLOUEDEC (Parigné l'Evêque) - *Label départemental 2016*.

- 17 entreprises :

- ✓ LOGISTA France DSD (Le Mans),
- ✓ HUTCHINSON SNC (Sougé le Ganelon) - *Label national 2007 et 2013 et label départemental 2016*,
- ✓ LDC (Sablé / Sarthe) - *Label national 2013 et label départemental 2016*,
- ✓ Ets de services funéraires MELANGER (Conlie) - *Label départemental 2013 et 2016*,

- ✓ TECC Protection et Formation Incendie (Ste Jamme / Sarthe) - *Label départemental 2016*,
- ✓ CAREA Sanitaire (Sillé le Guillaume) - *Label départemental 2016*,
- ✓ GT Canalisations (Arnage) - *Label départemental 2016*,
- ✓ APAVE Nord Ouest (Le Mans) - *Label départemental 2016*,
- ✓ SETRAM (Le Mans) - *Label départemental 2016*,
- ✓ Technimaine (Le Mans),
- ✓ Entreprise MARINA (Le Grand Lucé),
- ✓ Garage Automobile du centre (Beaufay),
- ✓ Menuiserie GUIOULLIER (Courcelles la Forêt),
- ✓ PROUST SAS (Saint Calais),
- ✓ TP.MR Terrassement (La Milesse),
- ✓ ARDAGH MP West France (La Flèche) - *Label départemental 2013*,
- ✓ Entreprise GACHE Maçonnerie (Pontvallain).

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



# Délibération

Numéro : 2021-07

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## ATTRIBUTION DU LABEL EMPLOYEUR DEPARTEMENTAL « EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS »

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux,

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 26 novembre 2020,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'attribution des labels suivants au titre de l'année 2019 :

- Label national :
  - HOWMET Aérospace (ex Arconic) et la commune du Lude atteignent le seuil des 40 points permettant de se voir décerner le label national par le préfet de la Sarthe.

- Label départemental :

32 établissements atteignent le seuil du label départemental : 14 établissements publics et 18 établissements privés.

- 12 communes :
  - ✓ Brûlon - *Label national 2016*,
  - ✓ Courdemanche - *Label départemental 2016*,
  - ✓ Dissay sous Courcillon,
  - ✓ La Ferté-Bernard,
  - ✓ Loué - *Label départemental 2016*,
  - ✓ Mamers - *Label départemental 2013 et 2016*,
  - ✓ Marolles les Braults - *Label départemental 2016*,
  - ✓ Mayet - *Label départemental 2016*,
  - ✓ Mézeray - *Label départemental 2013 et 2016*,
  - ✓ Saint Calais - *Label départemental 2016*,
  - ✓ Saint Georges le Gaultier,
  - ✓ Vion.



# Délibération

Numéro : 2021-07

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

- 2 autres établissements publics :
  - ✓ Centre Hospitalier du Mans - *Label national 2013 et label départemental 2016*,
  - ✓ Pôle Santé Sarthe et Loir (Le Bailleul) - *Label départemental 2013 et 2016*.
- 1 établissement sanitaire privé :
  - ✓ Centre médical François GALLOUEDEC (Parigné l'Evêque) - *Label départemental 2016*.
- 17 entreprises :
  - ✓ LOGISTA France DSD (Le Mans),
  - ✓ HUTCHINSON SNC (Sougé le Ganelon) - *Label national 2007 et 2013 et label départemental 2016*,
  - ✓ LDC (Sablé / Sarthe) - *Label national 2013 et label départemental 2016*,
  - ✓ Ets de services funéraires MELANGER (Conlie) - *Label départemental 2013 et 2016*,
  - ✓ TECC Protection et Formation Incendie (Ste Jamme / Sarthe) - *Label départemental 2016*,
  - ✓ CAREA Sanitaire (Sillé le Guillaume) - *Label départemental 2016*,
  - ✓ GT Canalisations (Arnage) - *Label départemental 2016*,
  - ✓ APAVE Nord Ouest (Le Mans) - *Label départemental 2016*,
  - ✓ SETRAM (Le Mans) - *Label départemental 2016*,
  - ✓ Technimaine (Le Mans),
  - ✓ Entreprise MARINA (Le Grand Lucé),
  - ✓ Garage Automobile du centre (Beaufay),
  - ✓ Menuiserie GUIOULLIER (Courcelles la Forêt),
  - ✓ PROUST SAS (Saint Calais),
  - ✓ TP.MR Terrassement (La Milesse),
  - ✓ ARDAGH MP West France (La Flèche) - *Label départemental 2013*,
  - ✓ Entreprise GACHE Maçonnerie (Pontvallain).

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à la mise en œuvre du forfait mobilités durables selon les conditions présentées dans le rapport.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



# Délibération

Numéro : 2021-08

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux.

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 mars 2021,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve la mise en place du forfait mobilités durables notamment selon les modalités suivantes :

- Le montant du forfait est fixé à 200 euros en application de l'arrêté du 9 mai 2020 pris en application du décret de la Fonction Publique d'Etat pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail effectués pendant un nombre minimal de 100 jours sur une année civile en vélo et/ou en covoiturage (en tant que conducteur ou passager). L'agent pourra bénéficier de la moitié du montant soit 100 euros pour un nombre minimal de 50 jours sur une année civile. Il n'y aura pas d'autres modulations autorisées,

Le forfait est modulable :

- en fonction de la quotité de travail de l'agent. Un agent travaillant à 80 %, pourra bénéficier d'un montant de 200 € s'il utilise un vélo au moins pour 80 trajets domicile-travail. Il pourra aussi bénéficier du forfait de 200 € s'il utilise 60 trajets aller-retour et 20 fois un covoiturage (soit un total de 80 trajets) ;
- à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année (recruté, radié ou agent placé dans en détachement, disponibilité, congé parental en cours d'année).



# Délibération

Numéro : 2021-08

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

• Son bénéfice est subordonné au dépôt, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé, d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation effective de l'un des moyens de transport concerné. Un contrôle de l'employeur est possible.

- Le versement a lieu l'année suivant le dépôt de la déclaration.
- Ce versement n'est pas applicable aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un véhicule de fonction ou de service, d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail, ou transportés gratuitement par leur employeur.

Exceptionnellement pour 2020 : les agents peuvent bénéficier du versement "forfait mobilités durables" et du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos, à condition que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes.

L'ensemble des agents sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques dispose des mêmes modalités d'application. Toutefois, pour les agents en cycle de travail posté (système de garde), des modalités particulières sont appliquées afin d'assurer une plus grande équité entre les potentiels bénéficiaires. Ainsi, pour les sapeurs-pompiers professionnels en garde de 24 heures (90 gardes/an), en garde de 12 heures (133 gardes/an), au CTA-CODIS et CSAT en garde de 12 heures (128 gardes/an), pour les personnels administratifs et techniques (PATS) affectés au CTA-CODIS en garde de 12 heures (128 gardes/an), un aller et un retour correspondent à deux déplacements.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	15		
- votants	15		
15 (POUR)			

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMPTE DE GESTION 2020**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 tel qu'il figure en annexe, à savoir :

- Montant des dépenses de fonctionnement :	38 025 297,14 €
- Montant des recettes de fonctionnement :	40 989 021,63 €
- Résultat de la section de fonctionnement :	2 963 724,49 €
- Montant des dépenses d'investissement :	25 917 256,11 €
- Montant des recettes d'investissement :	24 225 521,33 €
- Résultat de la section d'investissement :	634 833,28 €

Il est demandé aux membres de prendre acte de la concordance de celui-ci avec le compte de gestion de Madame la payeuse départementale.

Il est demandé aux membres d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 16 453,01 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté,
- 2 947 271,48 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



# Délibération

Numéro : 2021-09

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2020 - COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2020

**Président** : Mme Crnkovic, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil d'administration,

**Membres présents** : M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux.

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration quitte la salle,

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

1/ Prend acte de la concordance du compte administratif avec le compte de gestion de madame la payeuse départementale,

2/ Adopte le compte administratif de l'exercice 2020 tel qu'il figure en annexe, à savoir :

- Montant des dépenses de fonctionnement :	38 025 297,14 €
- Montant des recettes de fonctionnement :	40 989 021,63 €
- Résultat de la section de fonctionnement :	2 963 724,49 €
- Montant des dépenses d'investissement :	25 917 256,11 €
- Montant des recettes d'investissement :	24 225 521,33 €
- Résultat de la section d'investissement :	634 833,28 €

3/ Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 16 453,01 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté,
- 2 947 271,48 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
SDIS DE LA SARTHE**

Numéro SIRET : 28720026500018

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE

**M. 61**

**Compte administratif**

**BUDGET : SDIS.72 (1)**  
Agrégé au budget principal de (2)

**ANNEE 2020**

(1) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexé.  
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexé.

**Sommaire**

**I - Informations générales**

- A - Pour mémoire - Modalités de vote du budget
- B1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats
- B2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR dépenses
- B3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR recettes

**II - Présentation générale du compte administratif**

- A1 - Vue d'ensemble
- A2.1 - Equilibre financier - Section de fonctionnement
- A2.2 - Equilibre financier - Section d'investissement
- B1 - Balance générale - Dépenses
- B2 - Balance générale - Recettes

**III - Vote du compte administratif**

- A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
- B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement
- B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme
- B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
- B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser
- B3 - Section d'investissement - Dépenses financières
- B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement
- B5 - Section d'investissement - Recettes financières
- B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
- B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
- B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
- B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes

**IV - Annexes**

**A - Eléments du bilan**

- A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
- A2 - Méthodes utilisées
- A3 - Etat des provisions constituées au 31/12
- A4 - Etat des charges transférées
- A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- A6.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées
- A6.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties
- A6.3 - Etat des opérations liées aux cessions
- A6.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
- A6.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
- A7 - Etat des travaux en régie
- A8.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement
- A8.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

**B - Engagements hors bilan**

- B1.1 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions
- B1.2 - Liste des subventions versées par le SDIS
- B2 - Etat des contrats de crédit-bail
- B3 - Etat des contrats de PPP
- B4 - Etat des engagements domés
- B5 - Etat des engagements reçus
- B6 - Situation des autorisations de programme

4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
17  
18  
19  
20  
21  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
49  
50  
51  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
77  
78  
79  
80  
81  
Sans Objet  
Sans Objet  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89

B7 - Situation des autorisations d'engagement

**C - Autres éléments d'information**

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe
- C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- D - Arrêté et Signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

90  
91  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
100

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE - MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

**POUR MEMOIRE**

- I - Le conseil d'administration a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
  - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
  - sans (2) les programmes listés sur l'état I-B1.2.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.  
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS</b>		<b>B1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			Resultat ou solde (A) (3)
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (3)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	63 942 553,25	64 514 542,96	3 026 568,06	A1 3 598 557,77
<b>Investissement</b>	29 917 296,11	24 225 521,33	2 328 568,06	A2 634 833,28
<b>Dont 1068</b>		2 206 440,59		
<b>Fonctionnement</b>	38 025 297,14	40 289 021,63	700 000,00	A3 2 963 724,49

(1) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget. Indiquer le signe – si déficitaire, et+ si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

<b>RESTES A REALISER N (4)</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I+II	703 371,50	B1 -2 325 129,13
<b>Investissement</b>	I	703 371,50	B2 -2 325 129,13
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)</b>	
<b>TOTAL</b>	A1 + B1 1 273 428,64
<b>Investissement</b>	A2 + B2 -1 690 296,85
<b>Fonctionnement</b>	A3 + B3 2 963 724,49

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES</b>		<b>B2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap./Art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées (1)
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 028 500,83
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
59	Programme d'équipement n° 59	544,50
60	Programme d'équipement n° 60	444,52
62	Programme d'équipement n° 62	28 252,30
63	Programme d'équipement n° 63	45 588,00
65	Programme d'équipement n° 65	696 170,00
66	Programme d'équipement n° 66	10 000,00
67	Programme d'équipement n° 67	30 000,00
68	Programme d'équipement n° 68	27 944,18
69	Programme d'équipement n° 69	9 523,21
70	Programme d'équipement n° 70	15 000,00
71	Programme d'équipement n° 71	683 019,32
20	Immobilisations incorporelles	62 434,03
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 409 590,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>		<b>B3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap./ Art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	703 371,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	703 371,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.  
(2) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	38 025 297,14	G	40 289 021,63
	Section d'investissement	B	25 917 256,11	H	24 225 521,33

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Résultat de fonctionnement reporté	C	0,00	I	700 000,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	D	0,00	J	2 326 568,06

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	<b>= A + B + C + D</b>	<b>63 942 553,25</b>	<b>= G + H + I + J</b>	<b>67 541 111,02</b>
--	------------------------	----------------------	------------------------	----------------------

		=		=	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 028 500,63	L	703 371,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	3 028 500,63	= K + L	703 371,50

		= A + C + E		= G + I + K	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	38 025 297,14	= G + I + K	40 989 021,63
	Section d'investissement	= B + D + F	28 945 756,74	= H + J + L	27 255 460,89
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	66 971 053,88	= G + H + I + J + K + L	68 244 482,52

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-9 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-9 du CGCT).

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE**

		TOTAL DES MANDATS EMIS		TOTAL DES TITRES EMIS	
		REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
INVESTISSEMENT	8 671 580,45	17 245 675,66	25 917 256,11	3 029 712,27	21 195 809,06
FONCTIONNEMENT	30 133 795,00	7 891 502,14	38 025 297,14	36 347 652,89	3 941 368,74
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	38 805 375,45	25 137 177,80	63 942 553,25	39 377 365,16	25 137 177,80
					64 514 542,96

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>A2.1</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général	5 417 181,45	70 Prod. services; domaine, ventes diverses	689 646,50
012 Charges de personnel et frais assimilés	24 179 964,62	74 Contributions et participations	35 335 321,95
65 Autres charges de gestion courante	118 497,70	75 Autres produits de gestion courante	1,29
014 Atténuations de produits	143 834,76	013 Atténuations de charges	223 456,62
Total dépenses de gestion des services	<b>29 859 478,53</b>	Total recettes de gestion des services	<b>36 248 426,36</b>
66 Charges financières	190 023,83	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles	4 292,64	77 Produits exceptionnels	19 226,53
68 Dotations amortissements et provisions	80 000,00	78 Reprises amortissements et provisions	80 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 30 133 795,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 36 347 652,89</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b> : .....		<b>6 213 857,89</b>	
<b>(Recettes réelles – Dépenses réelles)</b>			

OPERATIONS D'ORDRE (1)			
042 Opérations d'ordre entre sections	7 897 502,14	042 Opérations d'ordre entre sections	3 941 368,74
043 Opérations ordre inférieur de la section	0,00	043 Opérations ordre inférieur de la section	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>II 7 897 502,14</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 3 941 368,74</b>
<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE</b> : .....		<b>3 950 133,40</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + II 38 025 297,14</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 40 289 021,63</b>
---	-----------------------------	---	------------------------------

<b>RESULTAT REPORTE DE N-1</b>		<b>VI</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté
		<b>700 000,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>V I + II + III 38 025 297,14</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 40 989 021,63</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (2)</b>		<b>2 963 724,49</b>	

(1) D1 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; D1 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>A2.2</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

OPERATIONS REELLES		MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
CHAP.	LIBELLE				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1)	762 560,53	
13	Subventions d'investissement	0,00		39 091,13	
16	Emprunts et dettes assimilées	677 821,77		0,02	
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	188 401,84	(2)	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3)	0,00	
21	Immobilisations corporelles	7 258 631,99	(2)	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	(3)	0,00	
23	Immobilisations en cours	546 724,85	(2)	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00		1 600,00	
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00		0,00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>I 8 671 580,45</b>	<b>II</b>	<b>823 271,68</b>	
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT</b> : .....				<b>7 848 308,77</b>	
<b>(Dépenses réelles – Recettes réelles)</b>					

**OPERATIONS D'ORDRE (4)**

040 Opérations d'ordre entre sections	3 941 368,74	7 891 502,14
041 Opérations patrimoniales	13 304 306,92	13 304 306,92
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>III 17 245 675,66</b>	<b>IV 21 195 809,06</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE</b> = .....	<b>3 950 133,40</b>
<b>Solde des opérations d'ordre de section (présenté au signe – si négatif)</b>	

<b>RESULTATS ANTERIEURS</b>		<b>V</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	VI
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>II + IV + VI + VII 26 552 089,39</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (5)</b> : .....		<b>634 833,28</b>
--	--	-------------------

(1) Hors 1068.  
(2) Y compris les programmes.  
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats dormant lieu à reversement.  
(4) D1 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; D1 041 = RI 041.  
(5) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE-DEPENSES</b>		<b>B1</b>

**MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	5 417 181,45		5 417 181,45
012 Charges de personnel et frais assimilés	24 179 964,82		24 179 964,82
014 Atténuations de produits	143 834,76		143 834,76
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	118 497,70		118 497,70
66 Charges financières	190 023,83	0,00	190 023,83
67 Charges exceptionnelles	4 292,64	0,00	4 292,64
68 Dot. aux amortissements et provisions	80 000,00	7 891 502,14	7 971 502,14
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>30 133 795,00</b>	<b>7 891 502,14</b>	<b>38 025 297,14</b>
			+
		<b>Pour information – D 002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>
			=
		<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 025 297,14</b>

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	423 132,73		423 132,73
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	677 821,77	0,00	677 821,77
18 Compte de liaison : affectation (BA)	0,00		0,00
Total des programmes d'équipement	629 921,62		629 921,62
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	185 277,04	324,00	185 601,04
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	7 178 560,02	13 051 844,42	20 230 404,44
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3)	252 138,50		252 138,50
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	2 718 236,01	2 718 236,01
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00		0,00
19 Neutral. et régl. d'opérations		800 000,00	800 000,00
45 Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>8 671 580,45</b>	<b>17 245 675,66</b>	<b>25 917 256,11</b>
			+
		<b>Pour information – D 001 Solde d'exécution reporté</b>	<b>0,00</b>
			=
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>25 917 256,11</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir le état des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.  
(3) Hors chapitres programmes.  
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.  
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE-RECETTES</b>		<b>B2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	223 456,62		223 456,62
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	689 646,50		689 646,50
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
74 Contributions et participations	35 335 321,95		35 335 321,95
75 Autres produits de gestion courante	1,29	0,00	1,29
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	19 226,53	1 223 132,73	1 242 359,26
78 Reprise sur amortissements et provisions	80 000,00	2 718 236,01	2 798 236,01
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>36 347 652,89</b>	<b>3 941 368,74</b>	<b>40 289 021,63</b>
			+
		<b>Pour information – R 002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>700 000,00</b>
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>40 989 021,63</b>

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	782 580,53	0,00	782 580,53
13 Subventions d'investissement	39 091,13	0,00	39 091,13
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,02	0,00	0,02
18 Compte de liaison : affectation (BA)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 533,98	4 533,98
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	13 047 634,44	13 047 634,44
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	252 138,50	252 138,50
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	1 600,00	0,00	1 600,00
28 Amortissement des immobilisations		7 891 502,14	7 891 502,14
19 Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
45 Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à répartir		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>823 271,68</b>	<b>21 195 809,06</b>	<b>22 019 080,74</b>
			+
		<b>Pour information – R 001 Solde d'exécution reporté</b>	<b>2 326 568,06</b>
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>26 552 089,39</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir le liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.  
(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.  
(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			A

Chap.	Libellé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			Crédits annulés (1)
		Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	
011	Charges à caractère général - Avec AE / CP	5 880 632,00	4 938 880,75	478 300,70	463 450,55
	- Hors AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 880 632,00	4 938 880,75	478 300,70	463 450,55
	Autres charges de gestion courante	25 576 667,69	23 696 413,17	483 551,45	1 396 703,07
014	Atténuations de produits	145 553,00	143 534,76	0,00	1 698,24
65	Autres charges de gestion courante - Avec AE / CP	129 521,13	118 497,70	0,00	11 023,43
	- Hors AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	129 521,13	118 497,70	0,00	11 023,43
67	Charges exceptionnelles	205 000,00	170 394,22	19 629,61	14 976,17
68	Dotations amortissements et provisions	4 680,04	4 292,64	0,00	387,40
022	Dépenses imprévues (2)	690 000,00	80 000,00		600 000,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	249 018,48			
042	Opérations d'ordre entre sections	7 891 502,14	7 891 502,14		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>40 762 554,48</b>	<b>37 043 915,38</b>	<b>981 481,76</b>	<b>2 737 257,34</b>

<b>D002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>		
--	-------------	--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>40 762 554,48</b>	<b>37 043 915,38</b>	<b>981 481,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 737 257,34</b>
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	---------------------

Chap.	Libellé	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			Crédits annulés (1)
		Crédits ouverts	Titres émis	Produits rattachés	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	525 000,00	570 351,96	119 294,54	-164 646,50
74	Contributions et participations	35 366 046,45	35 335 321,95	0,00	30 724,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,29	0,00	-1,29
013	Atténuations de charges	50 000,00	223 456,62	0,00	-173 456,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels et provisions	19 147,52	19 226,53	0,00	-79,01
78	Reprises amortissements et provisions	160 000,00	80 000,00		80 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	3 942 360,51	3 941 368,74		991,77
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>40 062 554,48</b>	<b>40 169 727,09</b>	<b>119 294,54</b>	<b>-226 467,15</b>

<b>R002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>700 000,00</b>		
--	-------------------	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>40 762 554,48</b>	<b>40 869 727,09</b>	<b>119 294,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-226 467,15</b>
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	--------------------

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).  
(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisations).

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL PAR ARTICLES			A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits employés ou restant à employer		Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
		Crédits ouverts	Mandats émis				
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>5 880 632,00</b>	<b>4 938 880,75</b>	<b>478 300,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>463 450,55</b>
6042	Achats de prestations de services	131 876,45	91 255,52	5 248,59	0,00	0,00	35 372,94
60611	Eau et assainissement	63 000,00	42 146,78	5 290,76	0,00	0,00	15 562,46
60612	Energie - Electricité	460 000,00	411 529,02	0,00	0,00	0,00	48 470,98
60613	Chauffage urbain	200 000,00	154 833,62	0,00	0,00	0,00	45 166,38
60621	Combustibles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
60622	Carburants	428 000,00	369 423,31	17 605,53	0,00	0,00	40 971,16
60623	Alimentation	22 000,00	14 118,54	0,00	0,00	0,00	7 881,46
60628	Autres fournitures non stockées	28 000,00	37 524,92	1 159,84	0,00	0,00	-9 664,76
60631	Fournitures d'entretien	62 360,00	46 658,76	12 623,43	0,00	0,00	3 077,61
60632	Fournitures de petit équipement	293 092,49	247 966,48	44 147,42	0,00	0,00	978,59
60636	Habillage et vêtements de travail	220 000,00	190 098,73	10 178,76	0,00	0,00	19 722,51
6064	Fournitures administratives	25 000,00	24 394,45	482,91	0,00	0,00	122,64
60661	Médicaments	110 000,00	82 981,05	8 558,71	0,00	0,00	18 460,24
60662	Vaccins et sérums	5 000,00	1 793,02	701,84	0,00	0,00	2 505,14
60668	Autres produits pharmaceutiques	245 500,00	252 845,77	34 109,24	0,00	0,00	-41 455,01
6067	Produits d'intervention	69 700,00	67 746,96	3 251,54	0,00	0,00	-1 288,50
6068	Autres matières et fournitures	29 500,00	22 957,73	1 988,70	0,00	0,00	4 573,57
6132	Locations immobilières	232 632,00	230 175,76	0,00	0,00	0,00	2 456,24
6135	Locations mobilières	1 500,00	158,06	0,00	0,00	0,00	1 341,94
614	Charges locatives et de copropriété	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
61521	Entretien terrains	40 000,00	50 862,74	3 916,57	0,00	0,00	-14 779,31
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	190 000,00	161 975,31	9 524,16	0,00	0,00	18 500,53
61551	Entretien matériel roulant	310 000,00	300 151,97	26 674,19	0,00	0,00	-16 826,16
61558	Entretien autres biens mobiliers	53 500,00	48 797,22	10 660,56	0,00	0,00	-5 957,78
6156	Maintenance	972 407,51	869 671,88	62 690,16	0,00	0,00	40 045,47
6161	Multirisques	370 000,00	322 337,34	0,00	0,00	0,00	47 662,66
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	6 634,16	0,00	0,00	0,00	365,84
61821	Abonnements	15 000,00	22 303,87	0,00	0,00	0,00	-7 303,87
61828	Autres	6 500,00	3 794,54	1 069,99	0,00	0,00	1 635,47
6184	Versements à des organismes de formalon	302 640,00	32 064,23	160 000,28	0,00	0,00	110 575,49
6188	Autres frais divers	50 618,86	-2 738,85	27 507,00	0,00	0,00	25 850,71
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6226	Honoraires	57 000,00	62 796,01	4 092,00	0,00	0,00	-9 888,01
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
6231	Fêtes et cérémonies	15 000,00	8 002,83	0,00	0,00	0,00	6 997,17
6234	Réceptions	23 000,00	8 964,46	1 931,00	0,00	0,00	12 104,54
6236	Catalogues et imprimés et publications	54 000,00	61 219,28	6 934,03	0,00	0,00	-14 153,31
6241	Transports de biens	22 500,00	7 809,99	175,80	0,00	0,00	14 514,21
6247	Transports collectifs du personnel	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	161 500,00	95 410,34	7 381,83	0,00	0,00	58 707,83
6255	Frais de démenagement	4 000,00	13 027,10	0,00	0,00	0,00	-9 027,10
6261	Frais de télécommunications	25 000,00	21 897,80	2 000,00	0,00	0,00	1 102,20
6262	Services bancaires et assimilés	500,00	502,80	0,00	0,00	0,00	-2,80
6281	Concours divers (colisations...)	32 504,69	287,00	267,00	0,00	0,00	-66,76
6283	Frais de nettoyage des locaux	172 000,00	170 525,73	117,60	0,00	0,00	1 356,67
62878	Remboursement de frais à des tiers	65 000,00	94 345,28	0,00	0,00	0,00	-29 345,28
63512	Taxes foncières	200,00	118,00	0,00	0,00	0,00	82,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	14 000,00	5 686,17	7 486,32	0,00	0,00	187,51
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	10 589,67	534,94	0,00	0,00	3 875,39
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>25 576 667,69</b>	<b>23 696 413,17</b>	<b>483 551,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 396 703,07</b>
6331	Versement de transport	182 000,00	162 918,21	0,00	0,00	0,00	19 081,79
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	46 000,00	46 758,00	0,00	0,00	0,00	-758,70
6336	Colisations CNFPT et CDGFPT	151 000,00	153 506,84	0,00	0,00	0,00	-2 506,84

64111	Rémunération principale titulaires	9 340 689,68	8 949 872,36	0,00	0,00	490 817,33
64112	SFT, indemnité résidence	220 000,00	226 005,01	0,00	0,00	-6 005,01
64113	NBI	72 000,00	74 818,23	0,00	0,00	-2 818,23
64118	Autres indemnités titulaires	5 164 862,00	5 086 438,75	0,00	0,00	76 423,25
64131	Rémunérations personnelles non titulaire	140 000,00	419 290,37	0,00	0,00	-279 290,37
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	4 010 000,00	2 548 121,04	0,00	0,00	989 298,96
64145	Vacations versées aux employeurs	15 000,00	9 369,75	0,00	0,00	5 630,25
64146	Service de santé	27 000,00	34 492,81	0,00	0,00	-13 227,81
6417	Rémunérations des apprentis	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6451	Collations à T.U.R.S.S.A.F.	1 463 340,00	1 504 927,75	0,00	0,00	-41 587,75
6453	Collations aux caisses de retraites	3 685 776,00	3 664 286,81	0,00	0,00	21 489,19
6454	Collations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	16 531,31	0,00	0,00	-8 531,31
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
6459	Coûts. aux autres organismes sociaux	170 000,00	78 619,36	0,00	0,00	91 380,64
646	Allocations de veleurance	750 000,00	716 748,90	0,00	0,00	33 251,10
6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00	48 783,58	0,00	0,00	-14 020,03
6488	Autres charges	40 000,00	52 923,39	0,00	0,00	-12 923,39
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>129 521,13</b>	<b>118 497,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 023,43</b>
6531	Indemnités	36 000,00	32 688,07	0,00	0,00	3 311,93
6532	Frais de mission	3 000,00	1 380,37	0,00	0,00	1 619,63
6534	Coûts de sécurité sociale - part patron	6 000,00	2 426,21	0,00	0,00	3 573,79
6541	Créances admises en non-veleur	21,13	21,13	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	84 500,00	82 000,00	0,00	0,00	2 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,92	0,00	0,00	-1,92
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>145 533,00</b>	<b>143 834,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 698,24</b>
749	Revers. et restit. contrib. et particip.	145 533,00	143 834,76	0,00	0,00	1 698,24
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A)</b>		<b>31 732 353,82</b>	<b>28 897 626,38</b>	<b>961 852,15</b>	<b>0,00</b>	<b>1 872 875,29</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>205 000,00</b>	<b>170 394,22</b>	<b>19 625,61</b>	<b>0,00</b>	<b>14 976,17</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	205 000,00	192 670,59	0,00	0,00	12 329,41
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-22 276,37	19 625,61	0,00	2 646,76
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C)</b>	<b>4 680,04</b>	<b>4 292,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>387,40</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	612,80	0,00	0,00	387,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 680,04	3 680,04	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D)</b>	<b>680 000,00</b>	<b>80 000,00</b>			<b>600 000,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	680 000,00	80 000,00			600 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>32 622 033,86</b>	<b>29 152 313,24</b>	<b>981 481,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 488 238,86</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>249 018,48</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections (3)</b>	<b>7 891 502,14</b>	<b>7 891 502,14</b>			<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	7 891 502,14	7 891 502,14			0,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</b>		<b>8 140 520,62</b>	<b>7 891 502,14</b>			<b>249 018,48</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>40 762 554,48</b>	<b>37 043 815,38</b>	<b>981 481,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 737 257,34</b>

Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 403,33
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 646,76

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.  
 (2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + PAR-N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Changés / Produits rattachés + Retenues à réaliser au 31/12).  
 (3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RP 043.  
 (4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

D 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>40 762 554,48</b>	<b>37 043 815,38</b>	<b>981 481,76</b>	<b>0,00</b>	<b>2 737 257,34</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES</b>		<b>A2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Credits ouverts	Credits employés ou restant à employer		Credits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	525 000,00	570 351,96	119 294,54	0,00
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	200 000,00	145 343,73	0,00	54 656,27
70878	Remb. frais par des tiers	325 000,00	425 000,00	119 294,54	-219 302,77
74	Contributions et participations	35 366 046,45	35 335 321,95	0,00	30 724,50
744	FCTVA	25 000,00	10 072,57	0,00	14 927,43
7473	Participation départements	18 900 982,45	18 900 969,60	0,00	12,85
7474	Participation communes	2 682 810,00	2 675 526,02	0,00	7 283,98
7475	Group. coll et coll. statut particulier	13 748 754,00	13 748 753,76	0,24	0,24
7478	Participation autres organismes	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,29	0,00	-1,29
758	Produits divers de gestion courante	758	1,29	0,00	-1,29
013	Atténuations de charges	50 000,00	223 456,62	0,00	-173 456,62
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	223 456,62	0,00	-173 456,62
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A)</b>		<b>35 941 046,45</b>	<b>36 129 131,92</b>	<b>119 294,54</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	19 147,52	19 226,53	0,00	-79,01
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	19 147,52	19 147,52	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	0,00	79,01	0,00	-79,01
78	Reprises amortissements et provisions (D)	160 000,00	80 000,00		80 000,00
7815	Rep. prov. ch. fonctionnement courant	160 000,00	80 000,00		80 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>36 120 193,97</b>	<b>36 228 358,35</b>	<b>119 294,54</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	3 942 360,51	3 941 368,74		991,77
7768	Neutralisation des amortissements	800 000,00	800 000,00		0,00
777	Quote-part subv invest transferte résu	424 124,50	423 132,73		991,77
7811	Rep. amort. immos corps. et incorp.	2 718 236,01	2 718 236,01		0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (2)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 942 360,51</b>	<b>3 941 368,74</b>		<b>991,77</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>40 062 554,48</b>	<b>40 169 727,09</b>	<b>119 294,54</b>	<b>0,00</b>
Pour information		700 000,00	700 000,00		
R 002 Résultat de fonctionnement reporté					

Pour information		700 000,00	700 000,00		
R 002 Résultat de fonctionnement reporté					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>40 762 554,48</b>	<b>40 869 727,09</b>	<b>119 294,54</b>	<b>0,00</b>
R 002 Excédent de fonctionnement capitalisé					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>29 296 657,95</b>	<b>26 552 089,39</b>	<b>703 371,50</b>	<b>2 041 197,06</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisés.  
(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).  
(3) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = D/040, RF 043 = DF 043.  
(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

Nature	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
	Credits ouverts	Mandats émis	Titres émis		
Dépenses d'équipement	11 068 185,17	7 993 758,68	3 028 500,63	3 028 500,63	45 925,86
- Non individualisées en programmes d'équipement	8 875 607,56	7 363 837,06	1 472 014,60	1 472 014,60	39 755,90
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	8 875 607,56	7 363 837,06	1 472 014,60	1 472 014,60	39 755,90
- Individualisées en programmes d'équipement	2 192 577,61	629 921,62	1 556 486,03	1 556 486,03	6 169,96
- Avec AP / CP	2 192 577,61	629 921,62	1 556 486,03	1 556 486,03	6 169,96
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	981 805,35	677 821,77	0,00	0,00	303 963,58
040 Opérations d'ordre entre sections	3 942 360,51	3 941 368,74			991,77
041 Opérations patrimoniales	13 304 306,92	13 304 306,92			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>29 296 657,95</b>	<b>25 917 256,11</b>	<b>3 028 500,63</b>	<b>350 901,21</b>
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution reporté					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>29 296 657,95</b>	<b>25 917 256,11</b>	<b>3 028 500,63</b>	<b>350 901,21</b>

Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution reporté					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>29 296 657,95</b>	<b>25 917 256,11</b>	<b>3 028 500,63</b>	<b>350 901,21</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Nature	RECETTES D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
	Credits ouverts	Titres émis		
Recettes d'équipement	2 608 821,76	39 091,15	703 371,50	1 866 359,11
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	710 000,00	784 180,53	0,00	-74 180,53
Opérations d'ordre entre sections	8 140 520,62	7 897 502,14		249 018,48
041 Opérations patrimoniales	13 304 306,92	13 304 306,92		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE I</b>		<b>24 763 649,30</b>	<b>22 019 080,74</b>	<b>2 041 197,06</b>
Pour information		2 326 568,06		
R 001 Solde d'exécution reporté				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>29 296 657,95</b>	<b>26 552 089,39</b>	<b>703 371,50</b>

Pour information		2 326 568,06			
R 001 Solde d'exécution reporté					
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>29 296 657,95</b>	<b>26 552 089,39</b>	<b>703 371,50</b>	<b>2 041 197,06</b>

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	<b>TOTAL</b>	<b>8 875 607,56</b>	<b>7 363 837,06</b>	<b>1 472 014,60</b>	<b>39 755,90</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	248 881,60	185 277,04	62 434,03	1 170,53
2031	Frais d'études	14 500,00	31 996,13	0,00	-17 496,13
2033	Frais d'insertion	7 500,00	4 480,12	0,00	3 019,88
2051	Concessions, droits, similaires, brevets,...	226 881,60	148 800,79	62 434,03	15 646,78
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 616 725,96</b>	<b>7 178 560,02</b>	<b>1 409 580,57</b>	<b>28 585,37</b>
21312	Centes d'incendie et de secours	261 401,08	240 449,05	18 240,83	2 711,20
214	Constructions sur sol d'autrui	28 825,06	28 035,30	0,00	789,76
21531	Réseaux de transmission	151 001,29	124 434,92	27 164,38	-598,01
21532	Réseaux d'aérié	137 200,49	136 538,15	0,00	662,34
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	4 234 597,30	3 913 641,58	320 494,22	461,50
21562	Matériel non mobile incendie et secours	1 483 648,71	1 041 967,08	447 280,04	4 402,59
21578	Autre matériel et outillage technique	5 000,00	4 180,68	520,68	298,64
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	986 525,60	762 284,21	222 183,24	12 079,15
2182	Matériel de transport	815 117,55	540 630,40	272 442,80	2 044,35
2183	Matériel informatique	316 579,73	227 215,70	89 006,68	357,35
2184	Matériel de bureau et mobilier	80 041,85	77 027,64	1 175,60	1 838,61
2188	Autres immobilisations corporelles	96 785,30	82 175,31	11 072,10	3 537,89
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
238	Avances commandés immo corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Mandats / Titres émis - Restes à réaliser au 31/12.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.2</b>

N°	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
	<b>TOTAL</b>	<b>2 192 577,61</b>	<b>629 921,62</b>	<b>1 566 486,03</b>	<b>6 169,96</b>
40	PONTVALLAIN	0,00	0,00	0,00	0,00
43	MATERIEL ANTARES	30 000,00	29 898,97	0,00	100,03
59	NOYEN SUR SARTHE	12 220,39	11 376,61	544,50	299,28
60	DISSAY SOUS COURCILLON	1 458,93	982,66	444,52	31,75
62	VALLON SUR GEE	167 280,29	135 836,85	28 252,30	3 191,14
63	CHALLES	45 568,00	0,00	45 568,00	0,00
65	TRAVAUX ISOLATION CI DEGRE	727 030,00	30 860,00	696 170,00	0,00
66	SOULIGNE SOUS BALLON	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
67	CIS CHAHAIGNES	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
68	CHANTENAY VILLEDIEU	131 000,00	102 552,85	27 944,18	502,97
69	MAMERS	15 000,00	3 432,00	9 523,21	2 044,79
70	TUFFE	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
71	CAMERA FEUX DE FORET	1 008 000,00	314 980,68	693 019,32	0,00

(1) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 40**  
**LIBELLE : PONTVALLAIN**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P040**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	
	<b>DEPENSES</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	342 805,73
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	342 805,73
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	342 805,73

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	
	<b>RECETTES</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	38 733,53
1313	Subv. transf. départements	0,00	0,00	0,00	38 733,53
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
		<b>c - a</b>	<b>0,00</b>	<b>d - b</b>	<b>-304 072,20</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
 (3) Obligationnement annulés en fin d'exercice.  
 (4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
 (5) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
 (7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 43**  
**LIBELLE : MATERIEL ANTARES**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P043**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	
	<b>DEPENSES</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	2 689 321,76
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	100,03	2 689 321,76
21931	Réseaux de transmission	30 000,00	0,00	100,03	2 689 321,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	
	<b>RECETTES</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
		<b>c - a</b>	<b>-29 899,97</b>	<b>d - b</b>	<b>-2 689 321,76</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
 (3) Obligationnement annulés en fin d'exercice.  
 (4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
 (5) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
 (7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 59**  
**LIBELLE : NOYEN SUR SARTHE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P059**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	<b>DEPENSES</b>	<b>12 220,39</b>	<b>11 376,61</b>	<b>544,50</b>	<b>299,28</b>	<b>183 017,94</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 220,39	11 376,61	544,50	299,28	183 017,94
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00	171 641,33
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	12 220,39	11 376,61	544,50	299,28	11 376,61

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 630,24</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. départements	0,00	0,00	0,00	0,00	53 380,24
1314	Subv. transf. communes	0,00	0,00	0,00	0,00	31 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
		<b>c - a</b>	<b>-11 376,61</b>	<b>d - b</b>	<b>-98 387,70</b>
		<b>Recettes – Dépenses</b>			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligation annulée en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Saut 165, 166 et 16449.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats dominant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 60**  
**LIBELLE : DISSAY SOUS COURCILLON**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P060**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 458,93</b>	<b>982,66</b>	<b>444,52</b>	<b>31,75</b>	<b>110 435,62</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 458,93	982,66	444,52	31,75	110 435,62
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00	109 452,96
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	1 458,93	982,66	444,52	31,75	982,66

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 835,39</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. départements	0,00	0,00	0,00	0,00	32 210,39
1315	Group. coll. et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00	15 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
		<b>c - a</b>	<b>-982,66</b>	<b>d - b</b>	<b>-62 600,23</b>
		<b>Recettes – Dépenses</b>			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligation annulée en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Saut 165, 166 et 16449.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats dominant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 62**  
**LIBELLE : VALLON SUR GEE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P062**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
	<b>DEPENSES</b>	<b>167 280,29</b>	<b>135 836,85</b>	<b>28 252,30</b>	<b>3 191,14</b>	<b>143 956,56</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	167 280,29	135 836,85	28 252,30	3 191,14	143 956,56
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00	8 119,71
231712	Centres incendie et secours mise à dispo	167 280,29	135 836,85	28 252,30	3 191,14	135 836,85

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 200,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. communales	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>c - a</b>	<b>-135 836,85</b>	<b>d - b</b>
		<b>0,00</b>	<b>-136 756,56</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligationnement annulés en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Sauf 165, 166 et 16449.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats dommant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 63**  
**LIBELLE : CHALLES**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P063**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
	<b>DEPENSES</b>	<b>45 588,00</b>	<b>45 588,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	45 588,00	45 588,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	45 588,00	45 588,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire	
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits annulés (3)	Cumul des réalisations (4)	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>c - a</b>	<b>0,00</b>	<b>d - b</b>
		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligationnement annulés en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Sauf 165, 166 et 16449.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats domnant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 65**  
**LIBELLE : TRAVAUX ISOLATION CIDEGRE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P065**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
20	DEPENSES immobilisations incorporelles (sauf 204)	727 030,00	30 860,00	696 170,00	30 860,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	727 030,00	30 860,00	696 170,00	30 860,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	727 030,00	30 860,00	696 170,00	30 860,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
13	RECETTES Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Soie du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>
<b>Recettes – Dépenses</b>		<b>c - a</b>	<b>d - b</b>	<b>-30 860,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Saut 165, 166 et 16448.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 66**  
**LIBELLE : SOULIGNE SOUS BALLON**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P066**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
20	DEPENSES immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
13	RECETTES Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Soie du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>
<b>Recettes – Dépenses</b>		<b>c - a</b>	<b>d - b</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Saut 165, 166 et 16448.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 67**  
**LIBELLE : CIS CHAHAGNES**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P067**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
20	DEPENSES immobilisations incorporelles (sauf 204)	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours à disp	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
13	RECETTES Subventions d'investissement (sauf 139)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>		0,00	0,00
c - a	Pour l'exercice	d - b	En cumulé

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligations annulées en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Sauf 165, 166 et 16449.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'amputation de mandats domaniaux lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 68**  
**LIBELLE : CHANTENAY VILLEDIEU**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P068**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
20	DEPENSES immobilisations incorporelles (sauf 204)	131.000,00	102.552,85	27.944,18	502,97
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	131.000,00	102.552,85	27.944,18	502,97
2317312	Centres incendie et secours mise à disp	131.000,00	102.552,85	27.944,18	502,97

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Credits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
13	RECETTES Subventions d'investissement (sauf 139)	0,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. communes	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>		-102.552,85	-94.365,35
c - a	Pour l'exercice	d - b	En cumulé

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligations annulées en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Sauf 165, 166 et 16449.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'amputation de mandats domaniaux lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 69**  
**LIBELLE : MAMERS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P069**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
	<b>DEPENSES</b>	<b>15 000,00</b>	<b>3 432,00</b>	<b>9 523,21</b>	<b>2 044,79</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	3 432,00	9 523,21	2 044,79
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	15 000,00	3 432,00	9 523,21	2 044,79

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Soie du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>		<b>c - a</b>	<b>d - b</b>	<b>-3 432,00</b>	<b>-3 432,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Saut 165, 166 et 16448.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 70**  
**LIBELLE : TUFFE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P070**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
	<b>DEPENSES</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Soie du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>		<b>c - a</b>	<b>d - b</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Saut 165, 166 et 16448.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.3

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT		B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 71  
LIBELLE : CAMERA FEUX DE FORET  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P071

Cet état ne contient pas d'information.

DEPENSES

Chap./ Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 008 000,00</b>	<b>314 980,68</b>	<b>0,00</b>	<b>314 980,68</b>
20	Immobilisations incorporées (sauf 204)	3 124,80	3 124,80	0,00	3 124,80
2031	Frais études	3 124,80	3 124,80	0,00	3 124,80
21	Immobilisations corporelles	50 172,00	50 172,00	0,00	50 172,00
21532	Réseaux d'alerte	50 172,00	50 172,00	0,00	50 172,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	954 703,20	261 683,88	683 019,32	261 683,88
231532	Réseaux d'alerte	954 703,20	261 683,88	683 019,32	261 683,88

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art. (1)	Libellé	Éléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde du financement (7)</b>		<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
		<b>c - a</b>	<b>-314 980,68</b>	<b>d - b</b>	<b>-314 980,68</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
(2) Si le SDIS constate des restes à réaliser sur les AP/CP.  
(3) Obligatoirement annulés en fin d'exercice.  
(4) Réalisations antérieures + Réalisations de l'exercice.  
(5) Sauf 165, 166 et 164-6.  
(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats domnant lieu à reversement.  
(7) Indiquer le signe algébrique.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES**

DEPENSES FINANCIERES					
Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	<b>TOTAL</b>	<b>981 805,35</b>	<b>677 821,77</b>	<b>0,00</b>	<b>303 983,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	966 805,35	677 821,77	0,00	288 983,58
1641	Emprunts en euros	966 805,35	677 821,77	0,00	288 983,58
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00			

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	<b>TOTAL</b>	<b>2 608 824,76</b>	<b>39 091,15</b>	<b>703 371,50</b>	<b>1 866 359,11</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>766 249,00</b>	<b>39 091,13</b>	<b>703 371,50</b>	<b>23 786,37</b>
1313	Subv. transf. départements	746 274,00	30 903,63	691 584,00	23 786,37
1314	Subv. transf. communes	19 975,00	8 187,50	11 787,50	0,00
1315	Group. coll. et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (3)</b>	<b>1 842 572,76</b>	<b>0,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 842 572,74</b>
1641	Emprunts en euros	1 842 572,76	0,02	0,00	1 842 572,74
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

(3) Sauf 165, 166 et 164/6.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes nettes en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	<b>TOTAL</b>	<b>2 916 440,59</b>	<b>2 980 621,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-74 180,53</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 906 440,59</b>	<b>2 989 021,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-82 580,53</b>
10222	FCVA	700 000,00	782 580,53	0,00	-82 580,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 206 440,59	2 206 440,59	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 400,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	1 600,00	0,00	8 400,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Mandats ou titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Opérations annulées (2)	Cumul des réalisations (3)
	TOTAL DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.  
 (2) A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette dans la rubrique « Financement par les SDIS ».  
 (3) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.  
 (4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
<b>040</b>	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>3 942 360,51</b>	<b>3 941 363,74</b>	<b>991,77</b>
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, état. nat.	792,50	792,50	0,00
13912	Sub. transf. cpte rés. régions	3 332,00	3 332,00	0,00
13913	Sub. transf. cpte rés. départements	246 500,00	246 133,54	366,46
13914	Sub. transf. cpte rés. communes	50 000,00	50 294,97	-294,97
13915	Group. coll et coll. statut particulier	73 500,00	73 051,35	448,65
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	50 000,00	49 528,37	471,63
198	Neutralisation des amortissements	800 000,00	800 000,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	2 576 935,05	2 578 935,05	0,00
281532	Réseaux d'alerte	2 000,00	2 000,00	0,00
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	137 300,96	137 300,96	0,00
	<b>RECETTES (3)</b>	<b>8 140 520,62</b>	<b>7 891 502,14</b>	<b>249 018,48</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>7 891 502,14</b>	<b>7 891 502,14</b>	<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	20 000,00	23 881,22	-3 881,22
28051	Concessions.droits similaires.brevets...	0,00	158 763,43	-158 763,43
281312	Centres d'incendie et secours construc.	1 452 236,32	971 806,71	480 429,61
281318	Autres bâtiments publics	1 000,00	696,99	303,01
281351	Bâtiments publics	4 000,00	3 494,00	506,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	48 103,57	259 056,28	-210 952,71
281531	Réseaux de transmission	310 000,00	156 595,05	153 404,95
281532	Réseaux d'alerte	190 000,00	182 047,58	7 952,42
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 600 000,00	1 665 158,85	-65 158,85
281562	Matériel non mobile incendie et secours	800 000,00	907 232,82	-107 232,82
281578	Autre matériel et outillage technique	12 000,00	9 127,62	2 872,38
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	3 039 162,25	3 112 643,62	-73 481,37
28182	Matériel de transport	65 000,00	75 800,17	-10 800,17
28183	Matériel informatique	170 000,00	187 556,71	-17 556,71
28184	Matériel de bureau et mobilier	115 000,00	108 709,77	6 290,23
28188	Autres immobilisations corporelles	65 000,00	69 131,32	-4 131,32
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>249 018,48</b>		

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RARFN-1) - Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).  
 (3) DR023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>		<b>B8</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Mandats ou titres émis	Crédits annulés (2)
<b>041</b>	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>13 304 306,92</b>	<b>13 304 306,92</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions,droits similaires,brevets..	324,00	324,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	979 545,04	979 545,04	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	299 795,33	299 795,33	0,00
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	11 772 504,05	11 772 504,05	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	252 138,50	252 138,50	0,00
<b>041</b>	<b>RECETTES (3)</b>	<b>13 304 306,92</b>	<b>13 304 306,92</b>	<b>0,00</b>
2033	Frais d'insertion	4 533,98	4 533,98	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	11 985 692,71	11 985 692,71	0,00
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	1 061 941,73	1 061 941,73	0,00
2317312	Centres d'incendie et de secours	252 138,50	252 138,50	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits annulés = Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1) – Crédits employés ou restant à employer (Mandats / Titres émis + Charges / Produits rattachés + Restes à réaliser au 31/12).  
 (3) Les dépenses sont égales aux recettes.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>B9.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>		

<b>DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES</b>		Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>1 400 929,85</b>	<b>1 100 954,50</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>966 805,35</b>	<b>677 821,77</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	966 805,35	677 821,77
1643	Opérations affectées à l'emprunt	0,00	0,00
16441	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1671	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1672	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1678	Autres emprunts	0,00	0,00
1681	Autres dettes	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>434 124,50</b>	<b>423 132,73</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cote résultat	424 124,50	423 132,73
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 100 954,50</b>	<b>3 028 500,63</b>	<b>4 129 455,13</b>
		<b>0,00</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B9.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + PAR N+1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>8 850 520,62</b>	<b>III</b>
<b>RESSOURCES PROPRES externes de l'année (a)</b>		<b>710 000,00</b>	<b>784 180,53</b>
10222	FCTVA	700 000,00	782 580,53
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	10 000,00	1 600,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	1 600,00
<b>RESSOURCES PROPRES internes de l'année (b)</b>		<b>8 140 520,62</b>	<b>7 891 502,14</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	20 000,00	23 881,22
28051	Concessions, droits similaires, brevets...	0,00	158 763,43
281312	Centres d'incendie et secours construc.	1 452 236,32	971 806,71
281378	Bâtiments publics	1 000,00	696,99
281351	Autres bâtiments publics	4 000,00	3 494,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	48 103,57	259 056,28
281531	Réseaux de transmission	310 000,00	156 595,05
281532	Réseaux d'alerte	190 000,00	182 047,58
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 600 000,00	1 665 158,85
281562	Matériel non mobile incendie et secours	800 000,00	907 232,82
281578	Autre matériel et outillage technique	12 000,00	9 127,62
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	3 039 162,25	3 112 643,62
28182	Matériel de transport	65 000,00	75 600,17
28183	Matériel informatique	170 000,00	187 556,71
28184	Matériel de bureau et mobilier	115 000,00	108 709,77
28188	Autres immobilisations corporelles	65 000,00	69 131,32
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	249 018,48	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12 précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>8 675 682,67</b>	<b>703 371,50</b>	<b>2 326 568,06</b>	<b>13 912 062,82</b>

Dépenses à couvrir par des ressources propres		Montant
RESSOURCES PROPRES disponibles	IV	4 129 455,13
Solde	V = IV - II (2)	13 912 062,82
		9 782 607,69

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
 (2) Indiquer le signe algébrique.

SDS DE LA SARTHE - SOIS 72 - CA - 2020

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

Noms (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la dernière mise à jour de l'état de trésorerie (2)	Montant restant autorisé au 31/12/N	Montant des crédits de trésorerie (1)		Encours restant dû au 31/12/N	
			Intérêts (0)	Remboursement du tirage	Intérêts (0)	Remboursement du tirage
1917 Avances du Trésor						
1918 Avances de trésorerie						
1921 Lignes de trésorerie						
1922 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
1919 Autres crédits de trésorerie						
<b>1919 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Cotation en K09 : INFIBANQFR01 ou Z0201988  
 (2) Le détail des crédits de trésorerie, au 31/12/N, est la somme de l'incrémentation du détail de la ligne de trésorerie et la base d'un montant maximum autorisé en l'absence d'élément (article 1, 483, 504 du C.C.F.T.).  
 (3) Le détail des crédits de trésorerie, au 31/12/N, est la somme de l'incrémentation du détail de la ligne de trésorerie et la base d'un montant maximum autorisé en l'absence d'élément (article 1, 483, 504 du C.C.F.T.).  
 (4) Le détail des crédits de trésorerie, au 31/12/N, est la somme de l'incrémentation du détail de la ligne de trésorerie et la base d'un montant maximum autorisé en l'absence d'élément (article 1, 483, 504 du C.C.F.T.).

**Emprunts et dettes à l'origine du contrat**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux annuel		Devise	Périodicité des versements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Niveau de taux	Taux actuariel				
1679 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bacs à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>13 973 706,72</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (3) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (4) Type de base d'index : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Périodicité des versements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimensuelle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement constant ; P pour amortissement progressif ; F pour en fin ; X pour autre à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A : (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCB 1615977C du 25 juin 2019 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV - ANNEXES**  
**IV - ANNEXES**  
**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**Emprunts et dettes à l'origine du contrat**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux annuel		Devise	Périodicité des versements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Niveau de taux	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts assortis de subventions, Bercas, Cofin					13 973 706,72								
1641 Emprunts assortis de subventions					13 973 706,72								
1642 Emprunts assortis de subventions					0,00								
1643 Emprunts assortis de subventions					0,00								
1644 Emprunts assortis d'un option de rachat sur ligne de assurance (total)					0,00								
<b>165 Dettes et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Dettes pour MEFP et PFP (total)					0,00								

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICN de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICN de l'exercice	
<b>164 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>8 024 101,07</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1641 Emprunts en euros (Total)</b>		<b>275 242,00</b>		<b>8 024 101,07</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 260,00</b>	<b>19 629,62</b>
00823431100303	N	0,00	A-1	418 000,00	7,33	F	Taux fixe à 4,67 %	52 250,00	21 045,64	0,00	1 355,60
08000005018158	O	275 242,00	A-1	275 242,00	10,36	F	Taux fixe à 2,74 %	0,00	9 143,30	-1 260,00	457,51
5047897	N	0,00	A-1	2 016 659,76	10,08	V	Libéré A-1	89 265,69	32 214,00	0,00	4 920,35
7078088	N	0,00	A-1	385 024,59	6,07	F	Taux fixe à 1,94 %	61 660,32	4 257,48	0,00	584,04
88060649	N	0,00	A-1	884 750,00	7,40	F	Taux fixe à 3,33 %	107 300,00	34 262,23	0,00	3 074,92
MON284455EUR	N	0,00	A-1	878 666,76	7,75	F	Taux fixe à 3,57 %	122 353,32	37 667,97	0,00	8 637,55
MON50181EUR	N	0,00	A-1	420 779,13	9,00	V	Eurolog 3M+ (104)	34 867,81	2 918,32	0,00	580,75
MON5022EUR	N	0,00	A-1	1 202 238,85	14,75	V	Eurolog 3M+ (104) Floor 0 sur Eurolog 3M	80 169,24	13 291,32	0,00	0,00
ONE-702911	N	0,00	A-1	1 027 500,00	14,50	F	Taux fixe à 2,27 %	105 000,00	36 661,26	0,00	0,00
<b>1642 Emprunts en devises (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16441 Emprunts assortis (en option de souscription) sur ligne de crédit de trésorerie (Total)		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1673 Dettes pour AETP de PMP (Total)		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1674 Autres emprunts et dettes (Total)		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Emprunts et dettes au 31/12/N**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICN de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICN de l'exercice	
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (Total)		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1682 Baux à moyen terme négociés (Total)		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1687 Autres dettes (Total)		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b>		<b>275 242,00</b>		<b>8 024 101,07</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 629,62</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut bien ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts au sein du cycle de la dette) (11) 1687/72 du 26 Juin 2019 sur les produits financiers affectés aux collectivités territoriales.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts au sein du cycle de la dette) (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui tient pas seulement de son taux de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui tient pas seulement de son taux de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Baux après opérations de couverture assorties. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen ou taux constatés sur l'exercice.

(15) Charges d'intérêt. Pour les emprunts à taux fixe, indiquer le montant des charges d'intérêt (intérêts décaissés) et intérêts perçus (le cas échéant) en intérêts bruts de au titre du contrat d'échange d'intérêt et capitalisés à l'exercice.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange d'intérêt et capitalisés au 31/12/N.

IV – ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)											IV			
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX											A1.3			
Emprunts vendus par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour les emprunts à durée fixe et à échéance fixe)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant au 31/12/20 (3)	Type d'instruments (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de service (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux de référence (9)	Intrinsèque payée au cours de l'exercice (10)	Indice pertinent au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	Type de taux
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)														
TOTAL (A)		0,00	0,00				0,00					0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00											
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00											
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00											
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00											
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00											
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Indiquer les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.  
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.  
 (4) Indiquer les produits financiers (par exemple : 1 : Titres de taux fixe ; 2 : Indices financiers ; 3 : Ecarts de taux ; 4 : Indices hors zone euro ou d'écarts de taux ; 5 : Spécificités hors zone euro ; 6 : Autres indices).  
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (7) Coût de service : indiquer le montant ou l'indicateur correspondant de remboursement déduit de l'emprunt au 31/12/20 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
 (8) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.  
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.  
 (10) Indiquer les intrinsèques dus au titre du contrat initial et compatibles à l'article 69(11) et des intrinsèques dus au titre du contrat d'échange et compatibles à l'article 69(8).  
 (11) Indiquer les intrinsèques dues au titre du contrat d'échange et compatibles à l'article 69(8).

IV – ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS											A1.4
Structure	Indice zone euro		Indice hors zone euro et écarts d'indices dont un est un indice hors zone euro		Indice hors zone euro et écarts d'indices dont un est un indice hors zone euro		Indice hors zone euro et écarts d'indices dont un est un indice hors zone euro		Autres indices		
	Nombre de produits	% de l'encours	Nombre de produits	% de l'encours	Nombre de produits	% de l'encours	Nombre de produits	% de l'encours	Nombre de produits	% de l'encours	
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux simple, Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	9	100,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 - multiplicateur jusqu'à 5 capé	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
(F) Autres types de structures	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9</b>	<b>100,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	

(1) Cette annexe renvoie le stock de dette au 31/12/20 après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

<b>IV</b>	
<b>A1.5</b>	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux fixe (1)		Taux variable (2)		Charges et produits constatés	Produits et charges	Avant opération	Après opération
		Index	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,04	0,04	0,04	0,04
Taux variable simple (total)						0,04	0,04	0,04	0,04
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						<b>0,08</b>	<b>0,08</b>	<b>0,08</b>	<b>0,08</b>
<b>Total</b>						<b>0,08</b>	<b>0,08</b>	<b>0,08</b>	<b>0,08</b>

(1) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.  
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen ou taux constaté sur période.  
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire CDB1015177C du 25 juin 2015) sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

<b>IV</b>	
<b>A1.5</b>	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Emprunt couvert		Instrument de couverture		Primes payées pour rachat d'option	Primes constatées reçues pour la vente d'option
		Date de fin de contrat	Capital restant dû au 31/12/N	Date de début du contrat	Niveau de couverture		
Taux fixe (total)		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument est un dérivé, préciser, s'il s'agit d'un swap, le type de swap et le montant couvert.  
(2) Indiquer si le taux variable est fixe pendant une période déterminée et si le taux est de référence et d'une marge exprimée en pourcentage.  
(3) Indiquer si il s'agit d'un swap, d'une option (call, floor, journal, européen).  
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT**

Emprunts (1) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et de remboursement	Date de référence	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Durée résiduelle	Préfinancements		Credits restants du taux		Coût de sortie (10)		Annulé de l'exercice		ICM de l'exercice
						Profil Annuel (5)	Annuel	Type de taux (7)	Indice de taux (8)	Niveau de taux (9)	Type de taux (11)	Montant (12)	Indettes (13)	
<b>Total des décaissements au 01/06/2020</b>				0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au 01/06/2020</b>				0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dettes consistent en un remboursement d'un emprunt supérieur d'un décaissement de 0,00 à la date de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du C/166 sont équilibrées.  
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il remplace.  
 (3) Il s'agit de restituer les caractéristiques avant réajustement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 (4) Indiquer le type d'emprunt (ex: Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, T : trimestriel, M : mensuel, B : bimestriel, S : semestriel, X autre.  
 (6) Indiquer C pour annuités constantes P pour amortissement progressif F pour à fins X pour autres à préciser.  
 (7) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux réel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (8) Indiquer le type d'indice (ex: Euribor 3 mois).  
 (9) Pour un emprunt à taux variable, indiquer le taux de base auquel le taux variable s'ajoute au refinancement.  
 (10) Il s'agit de restituer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé des dettes à rembourser.  
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour abrogement de dette.  
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas de autofinancement et de capitalisation.  
 (13) Il s'agit des indettes ou du titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 693111 - Indettes rigiles à l'échelle de la décaissement et imputables à l'article 693.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

N° de contrat d'emprunt	Date de mise en service	Date de rachat	Date de rachat	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)		Normal	Prof. d'amortissement et périodicité de remboursement (8)	Capital restant dû au 01/01/20	ICM de l'exercice	Annulé de l'exercice			
					Conc. initial	Conc. final	Type de taux (4)	Indice (4)					Type de taux (5)	Indice (5)	Indettes	Capital
					Conc. initial	Conc. final	Type de taux (6)	Indice (6)					Type de taux (7)	Indice (7)		
<b>Total</b>									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Indiquer les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.  
 (2) Indiquer le type de taux (ex: Euribor 3 mois).  
 (3) Indiquer le type d'indice (ex: Euribor 3 mois).  
 (4) Indiquer le type de taux (ex: Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le type de taux (ex: Euribor 3 mois).  
 (6) Indiquer le type de taux (ex: Euribor 3 mois).  
 (7) Indiquer le type de taux (ex: Euribor 3 mois).  
 (8) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer A : annuel, T : trimestriel, M : mensuel, B : bimestriel, S : semestriel, X autre.  
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuel, T : trimestriel, M : mensuel, B : bimestriel, S : semestriel, X autre.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES			A2
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délégation du	
	<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 150,00 €	2020-06-26	
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Concessions et droits similaires	5	12/12/2016
L	Réseaux de transmissions	10	12/12/2016
L	Réseaux d'alerte	10	12/12/2016
L	Matériel roulant d'incendie et de secours 10ans	10	12/12/2016
L	Matériel d'incendie et de secours	10	12/12/2016
L	Matériel et outillage technique	10	12/12/2016
L	Autres matériels et outillages	10	12/12/2016
L	Matériel de transport	10	12/12/2016
L	Matériel informatique	5	12/12/2016
L	Matériel de bureau	10	12/12/2016
L	Autres immobilisations	10	12/12/2016
L	Bâtiments administratifs NDD	30	12/12/2016
L	Bâtiments administratifs ADD	30	12/12/2016
L	Plateau technique ROUEZ	30	12/12/2016
L	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS BATIMENTS PUBLICS	30	12/12/2016
L	Batiments administratifs NDD CONSTRUCTION	30	12/12/2016
L	CCF/CCR	15	12/12/2016
L	CENTRES DE SECOURS MIS A DISPOSITION	30	12/12/2016
L	CENTRES DE SECOURS PROPRIETE DU SDIS	30	12/12/2016
L	PROJETS IMMOBILIERS	30	12/12/2016
L	NOUVEAUX PROJETS IMMOBILIERS	30	12/12/2016
L	PROJETS IMMOBILIERS AVANCES	30	12/12/2016
L	TRAVAUX AVANCES	30	12/12/2016
L	ACQUISITION BATIMENT ADMINISTRATIF	30	12/12/2016
L	Frais d'études et de recherches	5	12/12/2016
L	Subventions ADEME	30	12/12/2016
L	Fonds d'aide à l'investissement	30	12/12/2016
L	Subventions CONSEIL DEPARTEMENTAL	30	12/12/2016
L	Subventions COMMUNES	30	12/12/2016
L	Subventions EPCI	30	12/12/2016
L	Matériel roulant d'incendie et de secours 12ans	12	12/12/2016
L	Matériel roulant d'incendie et de secours 15ans	15	12/12/2016
L	TENU DE SERVICE (4ANS)	4	26/06/2020
L	HABILLEMENT (7ANS)	7	26/06/2020

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - CA - 2020

IV – ANNEXES						
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N						
Nature et objet de la provision	Date de constatation de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Montant des provisions de l'exercice	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		A	B	C = A + B	D	E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges et contentieux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abaissement d'une provision déjà constituée.  
 (2) Revenir (objet de la provision (exemple) : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...)

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							A4
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalonnage (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c6812) (II)	Solde (1)
				(I)	(II)	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge relatif à l'amortissement = (I) - (II) + (III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalonnage (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c6862) (III)	Solde (1)
				(I)	(II)	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge relatif à l'amortissement = (I) - (II) + (III).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A5

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir en contre par opération pour compte des tiers.
- (2) Indiquer le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Les charges ad au être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) - ENTREES						IV - ANNEXES	
						A6.1	
Medailles et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/20	Durée d'amortissement en années (1)		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>9 295 160,30</b>	<b>205,13</b>			
Acquisitions à titre onéreux			<b>9 295 160,30</b>	<b>205,13</b>			
01/01/2020	CASERNE LE MANS SUD METROPOL (20-00582)		318 763,85	0,00	30		
01/01/2020	NOUVELLE DIRECTION DEPARTEMENTALE (20-00983)		115 351,09	0,00	30		
17/01/2020	REPLACEMENT DE LA CHAUFFOIRE POUR LA FOLLETOURTE (20-00584)		60 324,00	0,00	10		
20/01/2020	TELECOMMANDE VCO	20-00091	324,00	0,00	10		
20/01/2020	PRET INGENIEUR 1 JOUR + DEPLACEMENT + JOURNALIER	20-00093	1 279,20	0,00	10		
20/01/2020	REMPLC VERROUS A BANONNETTES PORTES SECT ECONOMY	C28	432,00	0,00	30		
20/01/2020	(20-00094) SABLE + 10 CHARGEURS + 20 BATTERIES	20-00095	6 022,32	0,00	10		
20/01/2020	1 TABLEAU BLANC POUR CIS DE TRESSON	20-00096	72,53	0,00	10		
20/01/2020	10 CAPTEURS DOIGT DURASENSOR ADULTES	20-00098	7 844,35	0,00	10		
20/01/2020	TVX SUPPL. SUITE DECENTRALE BEA 6438 XM LA FLECHE	20-00097	681,82	0,00	10		
20/01/2020	MONTEURS RAD577 - SACCOSSES ET CAPTEURS PUI	20-00099	1 775,91	0,00	10		
20/01/2020	100 TUVAX A INCENDIE POUR SDIS	20-00011	1 062,92	0,00	10		
20/01/2020	1 ARMOIRE DE SECHAGE + 2 SECHE GANTS POUR SDIS	20-00012	7 481,30	0,00	10		
20/01/2020	100 TUVAX A INCENDIE POUR SDIS	20-00013	9 546,06	0,00	10		
20/01/2020	10 ECHELLES A CROCHET + 8 ECHELLES A COULISSE	20-00014	19 389,83	0,00	10		
20/01/2020	100 TUVAX A INCENDIE POUR SDIS	20-00015	1 662,07	0,00	5		
20/01/2020	IMPRIMANTES HP LASERJET PRO AVEC EXT DE GARANTIE	20-00016	4 306,20	0,00	5		
20/01/2020	DEPANNAGE SUITE INFILTRATION ENTREE - BESSEBRAYE (20-00089)	20-00018	368,26	0,00	30		
20/01/2020	100 TUVAX A INCENDIE POUR SDIS	20-00019	1 829,89	0,00	10		
20/01/2020	100 TUVAX A INCENDIE POUR SDIS	20-00020	1 829,89	0,00	10		
20/01/2020	100 TUVAX A INCENDIE POUR SDIS	20-00021	1 829,89	0,00	10		
20/01/2020	TRAVAX ESPACES VERTS - LE MANS DEGRE (20-00022)	C28	1 402,60	0,00	30		
20/01/2020	TRAVAX ESPACES VERTS - LE MANS DEGRE (20-00023)	C28	1 402,60	0,00	30		
21/01/2020	REMPLACEMENT ARMOIRE CDE PORTE LA FERTE (20-00024)	C34-2132	1 402,60	0,00	30		
21/01/2020	MISE EN PLACE DIGICODE MECANIQUE BAZOUIGE (20-00025)	C5	1 352,54	0,00	30		
22/01/2020	REPARATION DE LA POMPE CHAUDIERE CSP LE MANS DEGRE (20-00026)	C28-20	4 501,49	0,00	30		
22/01/2020	REPL DES POMPES DE CIRCULATION DU CHAUFFAGE ADD (20-00028)	C77-20	3 569,24	0,00	30		
22/01/2020	REMPLAC THERMOSTAT AEROTHERME CERANS FOLLETOURTE (20-00029)	C15-20	373,79	0,00	30		
27/01/2020	AVIS D'ATTRIBUTION ORDRE N° 7124776 (20-00050)	18-02756	0,00	0,00	30		
27/01/2020	PROCEDURE ADAPTEE ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU (20-00038)	18-02757	0,00	0,00	10		
27/01/2020	ACHAT ET INSTALLATION D'UN SIMULATEUR DE CONDUITE (20-00040)	796-02758	0,00	0,00	1		
27/01/2020	PROCEDURE ADAPTEE ACQUISITION MOBILIER EUROPEEN (20-00039)	18-02759	0,00	0,00	15		
27/01/2020	PROCEDURE ADAPTEE ACQUISITION MOBILIER EUROPEEN (20-00040)	18-02760	0,00	0,00	15		
27/01/2020	ACHAT D'UNITES (DE PUBLICATION EUROPEEN (20-00041)	18-02761	0,00	0,00	10		
27/01/2020	ORDRE N° 71783584 PROCEDURE ADAPTEE SUP 90 00 H (20-00044)	18-02762	0,00	0,00	15		

Medailles et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/20	Durée d'amortissement en années (1)
27/01/2020	ACQUISITION MOBILIER DE BUREAU (20-00042)	18-02763	0,00	0,00	10
27/01/2020	ORDRE N° 71810277 PROCEDURE ADAPTEE (20-00043)	18-02764	0,00	0,00	30
27/01/2020	REFECTION COUVERTURES ET INSTALLATION PYLONES (20-00045)	18-02765	0,00	0,00	30
27/01/2020	ACHAT D'UNITES (DE PUBLICATION EUROPEEN (20-00046)	18-02766	0,00	0,00	15
27/01/2020	AVIS D'ATTRIBUTION (20-00048)	18-02768	0,00	0,00	15
27/01/2020	ACHAT D'UNITES (DE PUBLICATION EUROPEEN (20-00049)	18-02770	0,00	0,00	30
27/01/2020	ORDRE N° 7180760 PROCEDURE ADAPTEE (20-00051)	18-02772	0,00	0,00	30
27/01/2020	ORDRE N° 7180760 PROCEDURE ADAPTEE (20-00052)	18-02773	0,00	0,00	30
27/01/2020	LOGICIEL DE GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE (20-00054)	18-02716	0,00	0,00	5
27/01/2020	AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE SDIS DE LA S (20-00058)	18-02717	0,00	0,00	30
27/01/2020	ACQUISITION DE 2 VEHICULES COF POUR SDIS (20-00059)	20-00036	419 332,22	0,00	10
28/01/2020	REPLA VENTILATEUR CHAUDIERE GUILLOT LE MANS DEGRE (20-00060)	C28-20	427,50	0,00	30
28/01/2020	INSUFFLEATEURS ADULTES + MASQUES AMBU ADULTES PUI	20-00038	1 293,85	0,00	10
28/01/2020	MISE EN PLACE INTERRUPTEUR TGBT COULAINES NDD (20-00062)	C103-20	1 130,51	0,00	30
29/01/2020	REPL ECLAIRAGES VESTIAIRES ET CHAMBRE 31 DEGRE (20-00063)	C28-20	2 036,66	0,00	30
29/01/2020	FAC FC 01 1912944 DU 23/12/2019 (20-00064)	C103-20	694,30	0,00	30
29/01/2020	POSE TABLETTE INOX LOCAL HYGIENE SOLUIONE SIBALLON	C81-20	486,00	0,00	30
29/01/2020	1 TABLEAU BLANC POUR GFS (20-00068)	20-00043	65,10	0,00	1
29/01/2020	1 TABLEAU BLANC POUR CIS DE BALLON (20-00071)	20-00044	72,53	0,00	1
29/01/2020	REPLACEMENT REDUCTEUR PRESSION COULAINES NDD (20-00069)	20-00044	683,63	0,00	30
29/01/2020	POUR ET POSE D'UNE SIRENE APT DEGRE (20-00070)	C28-20	2 184,00	0,00	30
29/01/2020	REPARATION DE LA POMPE CARBURANTS SDIS ADD (20-00071)	C77-20	1 070,32	0,00	30
29/01/2020	3 VESTIAIRES POMPIER POUR CERANS FOLLETOURTE (20-00072)	20-00049	1 865,50	0,00	10
29/01/2020	PONCAGE SUR 2 BENNES FORD TANGER + APPLICATION (20-00074)	20-00050	823,00	0,00	10
29/01/2020	REPARATION DE LA POMPE CHAUDIERE CSP LE MANS DEGRE (20-00075)	20-00051	2 400,00	0,00	30
30/01/2020	PROJCTEUR AUTONOME - SILE SABBRE - BATTERIES (20-00076)	20-00053	529,79	0,00	10
30/01/2020	ACQUISITION DE 5 COULIERS S28 SYRUS POUR SDIS (20-00077)	20-00054	4 843,80	0,00	10
30/01/2020	ACQUISITION DE 3 TABLES COMPTOIR POUR PENTE (20-00079)	20-00055	3 660,00	0,00	10
30/01/2020	80 IMPRIMANTES HP LASERJET PRO POUR SDIS (20-00081)	20-00056	10 496,58	0,00	7
30/01/2020	101 LAMPES XP LED POUR CASQUES TYPE B (20-00082)	20-00058	8 049,96	0,00	5
30/01/2020	6 OUVRIERS DE RELEVAGE + 2 BRANCARDS PLIABLES (20-00083)	20-00059	7 063,21	0,00	7
30/01/2020	2 CARBRES THEBAUDS A PILES RECHARGES (20-00084)	20-00060	1 021,08	0,00	10
30/01/2020	ACQUISITION DE 20 EXTINCTEURS CO2 - 2 KG (20-00086)	20-00063	10 924,54	0,00	10
07/02/2020	CENTRE DE CHANTENAY VILLEDEIRECTION DE LA TOTU (20-00087)	C18-20	0,00	0,00	30

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compté des amortissements au 31/12/20	Droits d'amortissement en années (1)
11/02/2020	TRAVAUX PLOMBERIE AMENAGEMENT SDB CH 17 - DEGRE (20-000826)		8 478,47	0,00	30
12/02/2020	GROSSES REPARATIONS SUR CCF 1327 XV LE MANS SUD (20-00089)	20-00088	11 175,98	0,00	10
12/02/2020	POSE D'1 RAMPE PMR POUR CHARIOTS SITE DE ROMEEZ (20-00092)	C14-20	823,56	0,00	30
12/02/2020	POSE D'1 ANTIPANIQUE CIS DE PARCINE LE VEGUE (20-00093)	C56-20	739,44	0,00	30
12/02/2020	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES CASSIQUES (20-00094)	C56-20	70	0,00	7
12/02/2020	118 VESTES TEXTILES LONGUES POUR SDIS 72 (20-00095)	20-00072	46 852,34	0,00	5
12/02/2020	ACQUISITION D'1 IMPRIMANTE THERMIQUE POUR SDIS (20-00096)	20-00076	866,21	0,00	5
12/02/2020	ECHANGE STANDARD MOTEUR SUR VSAV CM430-JY AUBIGNE (20-00100)	20-00077	8 816,85	0,00	10
12/02/2020	118 CASIQUES - 28 SUPPORTS ET CHARGEURS CTA (20-00101)	20-00078	4 118,82	0,00	5
12/02/2020	TRANSFERT DE SOURCE POUR LES ROUTEURS OPERATEURS (20-00102)	20-00079	5 508,00	0,00	5
14/02/2020	INTERVENTION SUR PORTE SECTIONNELLE - LA CHARTRE (20-00103)		246,00	0,00	30
14/02/2020	TRAVAUX ESPAGES VERTS - OISEAU LE PETIT (20-00104)	C52	532,80	0,00	30
14/02/2020	1 KIT SCANNER XENON HONEYWELL POUR SDIS (20-00105)	20-00080	3 294,43	0,00	5
14/02/2020	1 ELECTROCARDIOGRAPHIE AVEC ACCESSOIRES PUI (20-00106)	20-00081	1 260,00	0,00	5
17/02/2020	REFLECTION DE LA TOITURE CHANTENAY VILLEDIEU N°2 (20-00104)	C19-20	7 000,00	0,00	30
17/02/2020	MISE EN PLACE TUBAGE AEROTHERME YRE L'EVAGUE (20-00107)	C4-20	752,82	0,00	30
17/02/2020	DEPANNAGE AEROTHERME CIS DE SABLE S/SARTHE (20-00108)	C52-20	1 176,00	0,00	30
17/02/2020	50 DEFENSEURS ES POUR LES JARI SDIS (20-00109)	20-00086	7 663,80	0,00	10
17/02/2020	1 CAPE DE 5 ENROULEURS HYDROLES LA FLECH (20-00110)	C52-20	6 884,35	0,00	30
17/02/2020	185 PAIRES DE GANTS DE FELX TAURUS III POUR SDIS (20-00111)	20-00088	8 740,02	0,00	7
17/02/2020	1 KIT SCANNER XENON HONEYWELL POUR SDIS (20-00112)	20-00089	342,00	0,00	5
17/02/2020	1 ELECTROCARDIOGRAPHIE AVEC ACCESSOIRES PUI (20-00113)	20-00090	3 294,43	0,00	5
17/02/2020	1 KIT SCANNER XENON HONEYWELL POUR SDIS (20-00114)	20-00091	3 294,43	0,00	5
17/02/2020	BLAU LICENSING MICROSOFT OFFICE 365 NND (20-00115)	20-00092	1 260,00	0,00	5
17/02/2020	47 TERMINAUX BIRCY WPS + 47 BATTERIES AA 2000AH (20-00116)	20-00093	3 488,47	0,00	10
17/02/2020	2 STATIONS DE TRAVAIL XPV POUR PHARMACIE SDIS (20-00117)	20-00094	2 248,42	0,00	5
17/02/2020	2 VIDEOPROJECTEURS AVEC PROJEURS ET CORDES (20-00118)	20-00095	1 985,45	0,00	10
17/02/2020	2 TABLETTES SAMSUNG GALAXY TAB 4 (20-00119)	20-00096	3 317,34	0,00	30
18/02/2020	1 SIEGE DE TRAVAIL REPLY SDIS DE COULANES NND (20-00120)	20-00097	222,97	0,00	10
20/02/2020	Mobilier de bureau - MAMERS (20-00121)	20-00098	16 517,80	0,00	15
20/02/2020	REPLACEMENT BOITE VITESSE CCR AB4542Z BOULORE (20-00122)	C21-20	3 258,72	0,00	30
20/02/2020	CE PEINTURE - CHENU (20-00123)		499,99	0,00	30
20/02/2020	MISE EN PLACE PLAQUES INOX SUR BAS PORTES - CDL (20-00124)	C23-20	2 136,00	0,00	1
20/02/2020	LAMES POUR SIES SABRE (20-00125)	20-00102	0,00	0,00	1
20/02/2020	REPLACEMENT PORTILLON DROIT ENAS 3252 XR 7Z LFB (20-00126)	20-00103	4 819,90	0,00	15
20/02/2020	3 VESTES - CODRIBLANCHE (20-00127)	20-00104	1 597,71	0,00	10
20/02/2020	3 VESTES - CODRIBLANCHE (20-00128)	20-00105	1 728,00	0,00	10
21/02/2020	CASQUES + PIEGES DE CASQUES (20-00129)	20-00106	43 636,38	0,00	7
21/02/2020	VESTES TEXTILE (20-00130)	20-00107	36 571,39	0,00	7
21/02/2020	1 TOYOTA YARIS HYBRIDE (20-00131)	20-00108	31 033,25	0,00	10
21/02/2020	2 BOIS DE TRAVAIL - MAMERS (20-00132)	20-00109	2 305,35	0,00	30
28/02/2020	CIS LE MANS DEGRAS VANNES (20-00133)	C14-20	3 946,00	0,00	5
28/02/2020	NDD 3 SIEGES DE TRAVAIL DANS LE CACI MANS REAUSE (20-00134)	C14-20	4 169,50	0,00	5
28/02/2020	NDD 5 SIEGES DE TRAVAIL LOGISTIQUE ET MEV (20-00135)	C14-20	6 524,88	0,00	30
28/02/2020	CIS ECOMMOY CHANGEMENT DE 2 VANNES (20-00136)	C28-20	262,20	0,00	30

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compté des amortissements au 31/12/20	Droits d'amortissement en années (1)
28/02/2020	SABLE DOUCHE VESTIAIRE - THERMOSTATIQUE CHAUFFERIE (20-00137)	C52-20	5 320,08	0,00	30
28/02/2020	REMP. CATAL.VSEUR FAP CAPTEUR VFBUS368P LMS (20-00138)	20-00115	3 020,02	0,00	10
28/02/2020	DETECTEUR ALARM (20-00139)	20-00116	10 756,32	0,00	10
28/02/2020	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES CASSIQUES (20-00140)	C52-20	70	0,00	7
28/02/2020	CENTRE DE LA FLECHEREMPLACEMENT DES RADATEURS (20-00141)	C43-20	14 276,15	0,00	30
28/02/2020	CENTRE DYVRE L'EVAGUEEMPLACEMENT LA PORTE D'ENTREE (20-00142)	C34-20	3 847,75	0,00	30
28/02/2020	CIS ST GERMAIN D ARCE REMPLACEMENT PORTE D'ENTREE (20-00143)	C56-20	5 175,17	0,00	30
05/03/2020	ACQUISITIONS 3 PHOTOCOPIEURS - ADD ET NND (20-00144)	20-00121	10 040,40	0,00	10
09/03/2020	15 CHAISES COQUE CIS DE PRECIONE (20-00145)	20-00125	346,32	0,00	10
09/03/2020	1 TABLEAU BLANC POUR CIS DE PONTVALAIN (20-00146)	20-00126	72,53	0,00	10
09/03/2020	1 TABLEAU LIEGE + 1 TABLEAU BLANC TELCOHE (20-00150)	20-00127	263,97	0,00	10
09/03/2020	1 TABLEAU LIEGE + 1 TABLEAU BLANC TELCOHE (20-00151)	20-00128	4 263,97	0,00	10
09/03/2020	PEINTURE DES MURS BUREAUX ET COULOIR SABLE S/SARTHE (20-00162)	C52-20	5 016,08	0,00	30
09/03/2020	DEPLACEMENT POTEAU BARRIERE VIDEOPHONE DEGRE (20-00163)	C28-20	538,90	0,00	30
10/03/2020	MARQUAGE AU SOL PARKING LOCAL ARI DEGRE (20-00154)	C28-20	739,00	0,00	30
10/03/2020	1 SERRURE CL369 GENI (20-00155)	20-00133	5 850,24	0,00	5
10/03/2020	1 VESTIAIRE POUR LE LT TRUCAS (20-00157)	20-00134	189,24	0,00	10
10/03/2020	25 EXTINCTEURS 6 LITRES EAU (20-00159)	20-00135	1 002,30	0,00	10
10/03/2020	BOUES BAYWATCH RESQUE POUR BATEAUX (20-00160)	20-00136	3 680,00	0,00	10
10/03/2020	ARCS 3D ANALYST BASIC STANDARD LICENCE FIXE 1 AN (20-00161)	20-00138	5 052,00	0,00	5
10/03/2020	TRAVAUX DECLAIRAGE - SILLE LE GUILLAUME (20-00162)	C78-20	276,60	0,00	30
10/03/2020	REPARATION SUR VALET ROLLANT - CHATEAU DU LOIR (20-00163)	C28-20	217,79	0,00	30
10/03/2020	PEURE PARE DIOGDE PORTE D'ENTREE - LA FLECHE (20-00164)	C28-20	961,16	0,00	30
10/03/2020	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES CASSIQUES (20-00165)	C52-20	1 119,60	0,00	7
10/03/2020	TRAVAUX DE COUVERTURE - LA SUZE SUR SARTHE (20-00166)	C36-20	10 693,96	0,00	30
10/03/2020	PAIRS DE CHAUSSURES A LACETS HELIOS B (20-00167)	20-00144	29 186,77	0,00	7
10/03/2020	BOUCHONS POUR DEVIDOIRS INCENDIE (20-00168)	20-00145	1 461,82	0,00	10
10/03/2020	MACHINES DE FRANCHISSSEMENT "..." (20-00169)	20-00146	2 280,89	0,00	10
10/03/2020	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES CASSIQUES (20-00170)	C52-20	5 288,11	0,00	7
10/03/2020	REPARATION PALAN DE TOUR - LA FERTE BERNARD (20-00171)	C34-20	1 059,20	0,00	30
10/03/2020	MAINTENANCE CHAUFFAGE - LE MANS SUD METROPOLE (20-00172)	C192-20	598,13	0,00	30
10/03/2020	TRAVAUX SUR SIEGE DE LA MANE BEGAS (20-00173)	C28-20	2 832,52	0,00	30
10/03/2020	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES CASSIQUES (20-00174)	C52-20	1 119,60	0,00	7
10/03/2020	IMPRIMANTE THERMIQUE POUR SERVICE LOGISTIQUE (20-00175)	20-00153	743,92	0,00	30
10/03/2020	TRAVAUX DE PEINTURE - PONTVALAIN (20-00177)	C57-20	1 500,00	0,00	30
10/03/2020	TRAVAUX DE PEINTURE - LE MANS DEGRE (20-00178)	C28-20	3 946,00	0,00	5
10/03/2020	RENTALIA NDD COMPLETE LOGISTIQUE FINANCE (20-00179)	20-00156	5 265,35	0,00	5
10/03/2020	RENTALIA NDD COMPLETE LOGISTIQUE FINANCE (20-00180)	20-00157	5 265,35	0,00	5
11/03/2020	REPLACEMENT DES CARBUJATIONS DES DOIGES LA FERTE (20-00182)	C34-20	4 169,50	0,00	30
11/03/2020	REPLACEMENT PORTE ENTREE CIS DE LUCHE PRINGE (20-00183)	C14-20	9 265,35	0,00	30
11/03/2020	REMP. RESSORTS PORTE SECTION MALCOURNE (20-00184)	C42-20	1 980,00	0,00	30



Médailité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compté des amortissements au 31/12/20	Durée d'amortissement en années (1)
06/05/2020	SECURISATION ARCHITECTURE - AZ 1000 EN AVRIL 2020 (20-00282)	20-00282	1 155,00	0,00	5
07/05/2020	MISE EN PLACE TABLE NOX ET BALLON E.C. - DEGRE (20-00283)	20-00283	1 475,23	0,00	30
07/05/2020	CAISSES DE RANGEMENT (20-00287)	20-00287	3 885,92	0,00	10
14/05/2020	1 TABLEAU BLANC POUR CSP LE MANS DEGRE (20-00288)	20-00288	92,53	0,00	1
14/05/2020	10 CHAISES COQUE TELEVA POUR CIS DE MARCON (20-00291)	20-00291	230,88	0,00	10
14/05/2020	3 JOURNEES INGENIEUR + HERBERGEMENT + DEPLACEMENT (20-00289)	20-00289	3 156,00	0,00	5
14/05/2020	100 ECRANS 22" + 20 ORDINATEURS PORTABLES + 40 PC (20-00288)	20-00270	43 980,00	0,00	5
18/05/2020	100 CHAISES + 100 TABLES + 2000 CHAISES (20-00284)	20-00284	100 000,00	0,00	5
18/05/2020	BLOQUES POUR VIDEO PROJECTEURS (20-00273)	20-00273	850,88	0,00	1
19/05/2020	2 POUCHES TRIPLE A RAPPEL DE CHARGE + 4 CULOTS (20-00296)	20-00275	22,91	0,00	1
20/05/2020	10 FLACONS DISTRIBUTEURS 500 ML PHARMACIE SDIS (20-00301)	20-00276	230,80	0,00	10
20/05/2020	100 CHAISES + 100 TABLES + 2000 CHAISES (20-00284)	20-00277	118,48	0,00	10
20/05/2020	MISE EN PLACE DE LA FIBRE CSP LE MANS DEGRE (20-00304)	20-00278	500,25	0,00	30
20/05/2020	REPLACEMENT SYSTEME SSI SABLE SUR SARTHE (20-00305)	C52-20	2 237,33	0,00	30
20/05/2020	REPLACEMENT ET DEPLAC. DU DETECTEUR VESTIAIRE SALLE (20-00306)	C74-20	276,60	0,00	30
20/05/2020	20 THERMOMETRES FRONTAUX PHARMACIE SDIS (20-00308)	20-00285	3 380,00	0,00	10
20/05/2020	1 TABLEAU BLANC POUR CIS DE PARC SUR SARTHE (20-00310)	20-00287	68 724,53	0,00	1
20/05/2020	MISE EN PLACE D'1 DOUCHE CSP LE MANS DEGRE (20-00311)	C18-20	3 886,57	0,00	30
20/05/2020	REMP. GROUPE DE SECURITE CIS DE ANGINNES (20-00312)	C1-20	284,40	0,00	30
20/05/2020	7 ALIMENTATION EAU FROIDE MACHINE A LAVER BOLLORRE (20-00313)	C1-20	352,85	0,00	30
20/05/2020	100 CHAISES + 100 TABLES + 2000 CHAISES (20-00284)	C51-20	4 110,00	0,00	5
20/05/2020	REPLACEMENT 2 LECTEURS DE PROXIMITE NDO (20-00319)	C10-20	665,82	0,00	30
20/05/2020	20 PORTATIFS TPI 700 POUR SDIS (20-00320)	20-00297	24 036,52	0,00	10
20/05/2020	5 VESTIAIRES POMPIER POUR LA PETITE BERNAUD (20-00321)	20-00298	726,16	0,00	10
20/05/2020	100 CHAISES + 100 TABLES + 2000 CHAISES (20-00284)	20-00300	749,98	0,00	10
20/05/2020	COURES BOLLONS + ASPIRATEURS POUSSIERE + SACS... (20-00322)	20-00301	2 097,00	0,00	10
20/05/2020	PROJET MIMARE WORKSPACE ONE STANDARD LICENCE-PREST (20-00302)	20-00302	6 743,58	0,00	5
04/06/2020	100 CHAISES + 100 TABLES + 2000 CHAISES (20-00284)	C11-20	576,00	0,00	30
04/06/2020	REFLECTION SOLS A L'ETAGE CIS DU LUDE (20-00327)	C39-20	1 443,04	0,00	30
04/06/2020	REPRISE TOUTURE ET NETTOY. GOULTIERRE MONTMIRAL (20-00328)	C26-20	296,56	0,00	30
04/06/2020	REMAN. CERAIRES DE REGALON CFA COSIS SDIS (20-00329)	C10-20	545,52	0,00	30
04/06/2020	PROJET MIMARE WORKSPACE ONE STANDARD LICENCE-PREST (20-00330)	C10-20	2 716,00	0,00	30
04/06/2020	2 VESTIAIRES POUR CIS DE AUVERS LE HAMON (20-00332)	20-00309	324,47	0,00	10
04/06/2020	INTEGRATION DES FRAS DETUDES AVEC SUJIS DE TRAV (20-00333)	C04-19	975,74	32,52	30
04/06/2020	INTEGRATION DES FRAS DETUDES AVEC SUJIS DE TRAV (20-00334)	C04-19	2 154,24	71,81	30
04/06/2020	INTEGRATION DES FRAS DETUDES AVEC SUJIS DE TRAV (20-00335)	C04-19	1 060,00	36,00	30
11/06/2020	REFLECTION PEINTURE CIS DE WAMERS SUITE SINISTRE (20-00338)	C43-20	3 838,36	0,00	30
11/06/2020	1 TABLEAU LIEGE POUR CIS D BEAUFAY (20-00342)	20-00316	235,51	0,00	10
15/06/2020	DESAMANTAGE ET COUVERTURE 3 CIS (20-00343)	20-00372	3 734,52	0,00	30

Médailité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compté des amortissements au 31/12/20	Durée d'amortissement en années (1)
15/06/2020	DESAMANTAGE ET COUVERTURE 3 CIS (20-00343)	C46-20	38 623,36	0,00	30
16/06/2020	SECURISATION ARCHITECTE EFFECTUEE EN MAI 2020 (20-00346)	20-00323	945,00	0,00	5
16/06/2020	4 CAISSES DE RANGEMENT POUR SDIS (20-00347)	20-00324	902,40	0,00	10
16/06/2020	20 VENTILATEURS SUR PIED POUR SDIS (20-00348)	20-00325	390,00	0,00	10
16/06/2020	4 COFFRES EXTINCTEUR POUR SDIS (20-00350)	20-00327	101,96	0,00	10
16/06/2020	1 PROJETEUR LED SANS DETECTEUR (20-00351)	20-00328	105,50	0,00	1
17/06/2020	INSTAL. CONSOLE VEAU SERVEUR 3.5 JOURS (20-00356)	20-00333	3 190,00	0,00	5
17/06/2020	REPLACEMENT ALIMENTATION CONTROLÉ ACCES - NDO (20-00357)	20-00334	5 545,20	0,00	5
19/06/2020	FOURNITURES DE 2 LECTEURS DE PROXIMITE NDO (20-00358)	C103-20	639,43	0,00	30
22/06/2020	REPLACEMENT ALIMENTATION CONTROLÉ ACCES - NDO (20-00359)	C103-20	299,35	0,00	30
22/06/2020	2 TABLEAUX BLANCS POUR CIS DE TURTE (20-00362)	20-00339	10 500,00	0,00	10
22/06/2020	UN BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT EAU CIS DE STE JAMME (20-00364)	C74-20	444,00	0,00	30
23/06/2020	TRAVAUX SANITAIRES H.E.T.F. OSSEAU TERE SITUATION (20-00365)	C52-20	7 653,01	0,00	30
23/06/2020	REPLACEMENT DU DIODE MECANIQUE LE GRAND LUCE (20-00367)	C58-20	1 052,58	0,00	30
25/06/2020	REFLECTION PEINTURE SUR FACADE CHANTENAY VILLENEU (20-00367)	C18-20	540,00	0,00	30
25/06/2020	1 EXOSQUELETTE LAEVO V2.06 TAILLE M POUR SDIS (20-00368)	20-00345	3 721,78	0,00	10
25/06/2020	4 MATERIAS CELTIC 30 X 200 CM POUR CFA COSIS SDIS (20-00370)	20-00347	184,40	0,00	10
25/06/2020	17 TONER POUR LES 17 IMPRIMANTES (20-00372)	20-00349	71 370,00	0,00	5
26/06/2020	ANTENNES (10 POC SAG ET 1 MAGNETIQUE) (20-00373)	20-00350	4 326,30	0,00	10
26/06/2020	PLAN TOPOGRAPHIQUE 1/200 - WAMERS (20-00374)	C43-20	900,00	0,00	30
26/06/2020	EXTENSION SUR AUTO TESTES PRESLES ET SOCIALES (20-00375)	20-00352	396,40	0,00	5
30/06/2020	80 THERMOMETRES INFRA ROUGE POUR PHARMACIE SDIS (20-00376)	20-00355	5 520,00	0,00	10
30/06/2020	F1 TABLEAU BLANC POUR CIS DE LUCHE PRINCE (20-00379)	20-00356	100,85	0,00	10
30/06/2020	F1 TABLEAU LIEGE SDIS DE COULANES NDO (20-00380)	20-00357	100,79	0,00	10
30/06/2020	DEPANNAGE CHAUDIERE LOGEMENT BERNARD DEGRE (20-00381)	C26-20	10 385,44	0,00	30
07/07/2020	REPLACEMENT DE LA SECTION BASSE ST SYMPHORIEN (20-00382)	C103-20	1 398,60	0,00	30
07/07/2020	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE PORTE LMS (20-00388)	C72-20	402,72	0,00	30
07/07/2020	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE PORTE LMS (20-00388)	C103-20	402,72	0,00	30
07/07/2020	REPLACEMENT TULES COUVERTURE ST MICHEL DE CHAVAY (20-00389)	C74-20	171,68	0,00	30
07/07/2020	REPLACEMENT DE BACS SUIVE CONTROLÉ LA FLECHE (20-00390)	C53-20	557,59	0,00	30
07/07/2020	REPLACEMENT BACS SUIVE CONTROLÉ CHATEAU DU LOIR (20-00392)	C20-20	432,96	0,00	30
07/07/2020	REPLACEMENT BACS SDIS DE COULANES ADD (20-00393)	C77-20	701,48	0,00	30
09/07/2020	TRAVAUX DANS VESTIAIRES CIS DE OSSEAU LE PETIT (20-00393)	C52-20	12 947,82	0,00	30
09/07/2020	130 CASQUES JSP MARQUEE FRONTAL POUR SDIS (20-00394)	20-00371	15 803,32	0,00	7
09/07/2020	100 BOUCHON POUR POTEAU (20-00395)	20-00372	2 864,10	0,00	10

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - CA - 2020

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compt. des amortissements au 31/12/20	Durée d'amortissement en années (1)
08/07/2020	4 INGENIER METALLIQUES (20-00389)	20-00373	24,00	0,00	4
08/07/2020	520 GALONS VELCHO DE DIFFERENTS GRADES (20-00397)	20-00374	597,72	0,00	4
08/07/2020	600 BIPS BIRDY WPS AVEC ACCESSOIRES (20-00388)	20-00375	46 686,16	0,00	10
08/07/2020	6 COUPEAUCE SUVETAGE - 2 P CHAUS AQUA - 3 CASQUE	20-00376	653,90	0,00	10
08/07/2020	6 GILETS AQUA + 6 CORDES AQUA POUR PLONGEE (20-00400)	20-00377	2 189,20	0,00	10
08/07/2020	6 GILETS MATERIELS ANNIAIRES POUR SOIS (20-00401)	20-00378	1 922,72	0,00	10
08/07/2020	REMPL. RADIATEUR ET ECLAIRAGE VEST HOMME TEOCHE	C52-20	452,86	0,00	30
08/07/2020	(20-00404) PROTECTEUR AIR DELAVAGE CONJUE (20-00405)	C53-20	1 346,39	0,00	30
08/07/2020	REMP. ECLAIRAGES - INTERRUPT ST MARS D OUTILLE (20-00406)	C58-20	1 068,30	0,00	30
08/07/2020	TRAVAUX DIVERS - CHATEAU DU LOIR (20-00407)	C20-20	861,49	0,00	10
08/07/2020	PIECES DETACHEES AP POUR SOIS (20-00408)	C20-20	4 214,74	0,00	10
10/07/2020	DESMANTAGE ET COUVERTURE CIS (20-00411)	C58-20	30 673,11	0,00	30
13/07/2020	20-00399 (20-00409) POMPES A VACUUM - SIMULAT (20-00410)	C58-20	1 646,79	0,00	10
13/07/2020	FC200 15001 MATERIELS DIVERS ASB (20-00403)	20-00390	517,63	0,00	10
16/07/2020	2 FFRSR (20-00414)	20-00390	509 397,60	0,00	15
22/07/2020	COUVRAGES D'INTERVENTION - OMC (20-00412)	20-00391	1 144,80	0,00	10
22/07/2020	COUVRAGES D'INTERVENTION - OMC (20-00412)	20-00391	1 144,80	0,00	10
22/07/2020	REPLACEMENT ET COUVERTURE CIS (20-00411)	C58-20	30 673,11	0,00	30
22/07/2020	REPLACEMENT COUVERTURE - CHANTENAY VILLEDEUJ (20-00418)	C12-20	1 663,74	0,00	0
22/07/2020	ESSAIS FERMEABILITE A L'AIR AVANT CHANTIER DEGRE (20-00417)	C58-20	1 068,00	0,00	30
22/07/2020	REPLACEMENT JEU DE CELLULE EXT - LA FERTE (20-00418)	C34-20	278,40	0,00	30
22/07/2020	REPLACEMENT CELLULE REFLEX INT - LA FERTE BERNARD	C34-20	224,40	0,00	30
23/07/2020	POSE DIGICODE MECANIQUE - BRULON (20-00422)	C14-20	964,98	0,00	30
23/07/2020	REFECTION SOLS CHAMBRES ADD (20-00423)	C77-20	2 756,55	0,00	30
23/07/2020	5 NETTOYEURS HAUTE PRESSION (20-00424)	20-00401	2 572,80	0,00	10
23/07/2020	STURIE E-USE DIGICODE MECANIQUE - PONTYVILLAN (20-00425)	C57-20	1 087,74	0,00	30
23/07/2020	REPLACEMENT COUVERTURE - CHANTENAY VILLEDEUJ (20-00427)	C58-20	30 673,11	0,00	30
23/07/2020	2 PIECES TELEPHONIQUES ALCATEL (20-00428)	20-00405	1 466,52	0,00	5
23/07/2020	MATERIELS TELEPHONIQUES (20-00429)	20-00406	1 399,20	0,00	5
23/07/2020	INSTALLATION ANTENNES DANS 7 CIS (20-00430)	20-00407	11 100,00	0,00	10
23/07/2020	REFECTION PEINTURE INT ET TRAVAILMENT EXT - CHANGE (20-00431)	C12-20	15 442,89	0,00	10
23/07/2020	REFECTION PEINTURE INT ET TRAVAILMENT EXT - CHANGE (20-00431)	C12-20	15 442,89	0,00	10
23/07/2020	KITS DE FIXATION, CABLES ANTENNES BANDE... (20-00434)	20-00411	597,60	0,00	10
26/07/2020	1 BALAYEUSE MECANIQUE - LA FERTE BERNARD (20-00433)	20-00410	2 246,76	0,00	10
26/07/2020	BATTERIES POUR ONDULEURS (20-00435)	20-00412	520,08	0,00	10
26/07/2020	MEUBLE DE BUREAU - SERVICE OPEL LE MANS DEGRE (20-00436)	20-00413	20 304,63	0,00	10
26/07/2020	MEUBLE DE BUREAU - SERVICE OPEL LE MANS DEGRE (20-00436)	20-00413	20 304,63	0,00	10
26/07/2020	POSE MEZZANINE - CHATEAU DU LOIR (20-00440)	C59-20	7 127,78	0,00	4
26/07/2020	SITUATION D'AMENAGEMENT INT MACONNERIE STE JAMME (20-00441)	C74-20	20 944,64	0,00	30
26/07/2020	MEUBLE DE BUREAU - SERVICE OPEL LE MANS DEGRE (20-00436)	20-00413	20 304,63	0,00	10
26/07/2020	MEUBLE DE BUREAU - SERVICE OPEL LE MANS DEGRE (20-00436)	20-00413	20 304,63	0,00	10
26/07/2020	REPARATION SUR CUISINE SELF LE MANS DEGRE (20-00445)	20-00421	1 847,83	0,00	30
26/07/2020	MONTAGE BV SUR LES 5 RIFTER (20-00446)	20-00423	1 080,80	0,00	10
31/07/2020	MPR (20-00442)	20-00419	40 920,97	0,00	10

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - CA - 2020

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compt. des amortissements au 31/12/20	Durée d'amortissement en années (1)
31/07/2020	PROJCTEURS AVEC TREPIED - PROJCTEURS ALED (20-00447)	20-00424	1 624,68	0,00	10
31/07/2020	TRAVAUX DE PLOMBERIE - STE JAMME SUR SARTHE (20-00448)	C74-20	7 365,60	0,00	30
07/08/2020	MATERIELS DIVERS APS (20-00449)	20-00426	1 894,40	0,00	10
07/08/2020	KIT PSE - PSE MALETTE RIGIDE (20-00450)	20-00427	1 085,52	0,00	10
07/08/2020	2 MANNEQUINS AVEC TABLETTES POUR GFS (20-00451)	20-00431	4 964,04	0,00	10
07/08/2020	5 AED TRAINER 3 ANS HOLLANDES (20-00455)	20-00432	2 807,61	0,00	10
12/08/2020	3 LICENCES COREL DRAW GRAPHICS SUITE 2020 (20-00457)	20-00434	1 044,24	0,00	5
12/08/2020	1 LICENCE COREL DRAW GRAPHICS SUITE 2020 (20-00457)	20-00434	2 516,40	0,00	5
13/08/2020	1 LICENCE COREL DRAW GRAPHICS SUITE 2020 (20-00457)	20-00434	2 516,40	0,00	5
13/08/2020	EFFETS TENUE DE SORTIE POUR SOIS (20-00468)	20-00446	526,63	0,00	4
13/08/2020	1 MOTO POMPE REMORQUABLE MPR POUR SOIS (20-00470)	20-00447	40 920,97	0,00	10
14/08/2020	4 AUDIOLYSER ALCATEL AVEC CASQUES PHARMACIE SOIS (20-00472)	20-00448	6 436,80	0,00	10
14/08/2020	4 AUDIOLYSER ALCATEL AVEC CASQUES PHARMACIE SOIS (20-00472)	20-00448	6 436,80	0,00	10
14/08/2020	POSE D'1 PANNEAU ENTREBIE INTERDIT PRUILLIE (20-00474)	C58-20	2 468,00	0,00	30
16/08/2020	20 BIDONS DE 20 LITRES POUR VEHICULES PPTSR (20-00475)	20-00453	708,00	0,00	10
16/08/2020	EQUIPEMENTS D'INTERVENTION POUR COMIC DEGRE (20-00478)	20-00455	1 839,38	0,00	10
16/08/2020	EQUIPEMENTS D'INTERVENTION POUR COMIC DEGRE (20-00478)	20-00455	1 839,38	0,00	10
18/08/2020	1 CAMERA FELIX DE FORET POUR SOIS DE COULAINES NDD (20-00480)	20-00457	14 400,00	0,00	10
19/08/2020	CHANGEMENT DE POIGNEE DE PRESSION OISEAU LE PETIT (20-00482)	C52-20	393,85	0,00	30
19/08/2020	SANTIERE OISEAU LE PETIT 2 EME SITUATION (20-00483)	C52-20	4 364,87	0,00	30
19/08/2020	REPLACEMENT BATTERIES SUR ONDULEUR COULAINES ADD (20-00484)	C77-20	5 847,59	0,00	30
19/08/2020	TRAVAUX DANS VESTIAIRES OISEAU LE PETIT (20-00485)	C52-20	17 298,90	0,00	30
19/08/2020	REFECTION DES SOLS DE 3 CHAMBRES SOIS COULAINES ADD (20-00486)	C77-20	2 429,15	0,00	30
19/08/2020	REFECTION DES SOLS VEST H ET F ST GERMAIN D'ARCE (20-00487)	C06-20	1 240,20	0,00	30
19/08/2020	REFECTION EN PEINTURE DES PIECES OISEAU LE PETIT (20-00488)	C52-20	3 600,00	0,00	30
19/08/2020	REFECTION EN PEINTURE DES PIECES OISEAU LE PETIT (20-00488)	C52-20	3 600,00	0,00	30
19/08/2020	REFECTION PEINTURE ET REVET SOIS CIS DE TENNE (20-00489)	C58-20	3 949,94	0,00	30
20/08/2020	2 TABLEAUX BLANCS POUR CIS DE TENNE (20-00491)	20-00468	145,06	0,00	10
20/08/2020	200 PAINES BRIEETELLES AMOVIBLES POUR SURPANTALONS (20-00492)	20-00469	4 429,00	0,00	7
20/08/2020	200 PAINES BRIEETELLES AMOVIBLES POUR SURPANTALONS (20-00492)	20-00470	4 429,00	0,00	7
20/08/2020	BOITE A LETTRE ET POTEAU GENES LE GANDELIN (20-00494)	C31-20	316,60	0,00	30
20/08/2020	FOURNITURE PIELVRE ALCATEL IP MARCH 2018141 (20-00495)	20-00472	1 404,00	0,00	5
20/08/2020	1 PIELVRE TELEPHONIQUE ALCATEL 1850 (20-00496)	20-00473	707,52	0,00	5
20/08/2020	REPLACEMENT DES BATTERIES ONDULEUR RMH SOIS ADD (20-00497)	C77-20	6 887,02	0,00	30
21/08/2020	1 COMPRESSEUR + ACCESSOIRES POUR SOIS (20-00498)	20-00475	2 974,20	0,00	10
24/08/2020	6 ANTENNES POUR EMETTEURS POUR SOIS (20-00499)	20-00476	2 569,78	0,00	10
24/08/2020	AVANCE DE 60% SUR MATERIEL DE DESINCAR POUR SOIS (20-00500)	20-00477	2 045,12	0,00	10

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - CA - 2020

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Coût des amortissements au 31/12/20	Dépréciation en années (1)
24/09/2020	REMPACEMENT PORTE CHAUDIERE SDIS ADD (20-00501)	C77-20	907,34	0,00	30
24/09/2020	TRX SANTIARES ET VESTIARES OSSEAU LE PETIT (20-00502)	C52-20	996,22	0,00	30
24/09/2020	2 SIEGES DE TRAVAIL - 2 ACCOUDOIRS (20-00503)	20-00480	447,89	0,00	10
24/09/2020	1 SIEGE DE TRAVAIL POUR GFS SDIS ADD (20-00504)	20-00481	223,94	0,00	10
24/09/2020	1 SIEGE DE TRAVAIL DANS PLACO - POSE D'1 PORTE COURBEMANCHE (20-00505)	C29-20	1 613,35	0,00	30
26/09/2020	10 PIÈCES DE RECHANGE POUR MAISON A FEUILLES (20-00506)	C18-20	3 831,32	0,00	30
26/09/2020	TRAVAIL DE PEINTURE CIS DE COURBEMANCHE (20-00507)	C25-20	710,10	0,00	30
02/09/2020	2 BOUMES DE MOULAGE PNEUQUE CMC LE MANS DEGRE (20-00508)	20-00486	1 083,91	0,00	1
02/09/2020	2 BOUMES DE MOULAGE PNEUQUE CMC LE MANS DEGRE (20-00509)	20-00487	1 083,91	0,00	1
07/09/2020	EQUIPEMENTS D'INTERVENTION + MATERIELS PLONGEURS (20-00512)	20-00488	2 168,90	0,00	10
07/09/2020	3 ELECTROPOMPES SUBMERSIBLES EPUISEMENT (20-00513)	20-00489	1 877,63	0,00	10
07/09/2020	AVANCE 90 % SWASTER FOURGON GRD CONFORT L342 BV (20-00514)	20-00491	52 886,95	0,00	10
07/09/2020	AVANCE DE 90% SWASTER FOURGON GRD CONFORT L342 BV (20-00515)	20-00492	48 709,40	0,00	10
07/09/2020	400 TERMINAUX BIRDY WPS AVEC ACCESSOIRES POUR SDIS (20-00516)	20-00493	37 218,55	0,00	10
07/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00517)	20-00494	9 916,89	0,00	10
07/09/2020	200 TERMINAUX BIRDY WPS 197 MHZ + BATTERIES (20-00518)	20-00495	14 744,94	0,00	10
07/09/2020	1 BANC AM ACIER / BOIS CIS DE STE JAMME SARTHE (20-00519)	20-00496	138,16	0,00	10
07/09/2020	2 CAMERAS FEUX DE FORET LMS + NCD (20-00520)	20-00497	32 270,00	0,00	10
07/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00521)	20-00498	9 916,89	0,00	10
07/09/2020	FOURNITURE ET POSE D'1 PLYONE CIS DE BEAUFAY (20-00522)	C6-20	10 967,88	0,00	30
08/09/2020	1 DEBRUSSAILLEUSE A DOS 8THL CIS DE MARCON (20-00523)	20-00500	368,50	0,00	4
08/09/2020	20 VESTES SOFTSHELL INTERMEDES POUR SDIS (20-00524)	20-00501	636,00	0,00	4
08/09/2020	REPL. MOTEUR DE SOUFFLAGE CHAUDIERE LA FERTE BERN (20-00525)	CA4-20	1 309,28	0,00	30
08/09/2020	REPL. DIGICODE MECANIQUE PORTE ENTREE CHANGE (20-00526)	C16-20	1 044,30	0,00	30
08/09/2020	INSTALLATION DE 7 ANTENNES FIXES DANS 7 CIS (20-00527)	20-00504	11 100,00	0,00	10
08/09/2020	MATERIELS ANTARES POUR SDIS (20-00528)	20-00505	11 100,00	0,00	10
08/09/2020	2000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00529)	20-00506	6 883,73	0,00	10
08/09/2020	2000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00530)	20-00507	6 883,73	0,00	10
08/09/2020	F20021801 GENERATEUR DE FLAME CUMULUS (20-00531)	20-00508	2 970,00	0,00	10
10/09/2020	EQUIPEMENT D'INTERVENTION + MATERIELS PLONGEURS (20-00532)	20-00509	5 591,30	0,00	10
10/09/2020	200 PLASTRONS ROUGE DE CEREMONIE POUR SDIS (20-00533)	20-00510	1 360,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00534)	20-00511	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00535)	20-00512	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00536)	20-00513	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00537)	20-00514	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00538)	20-00515	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00539)	20-00516	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00540)	20-00517	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00541)	20-00518	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00542)	20-00519	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00543)	20-00520	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00544)	20-00521	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00545)	20-00522	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00546)	20-00523	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00547)	20-00524	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00548)	20-00525	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00549)	20-00526	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00550)	20-00527	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00551)	20-00528	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00552)	20-00529	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00553)	20-00530	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00554)	20-00531	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00555)	20-00532	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00556)	20-00533	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00557)	20-00534	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00558)	20-00535	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00559)	20-00536	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00560)	20-00537	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00561)	20-00538	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00562)	20-00539	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00563)	20-00540	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00564)	20-00541	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00565)	20-00542	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00566)	20-00543	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00567)	20-00544	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00568)	20-00545	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00569)	20-00546	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00570)	20-00547	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00571)	20-00548	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00572)	20-00549	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00573)	20-00550	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00574)	20-00551	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00575)	20-00552	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00576)	20-00553	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00577)	20-00554	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00578)	20-00555	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00579)	20-00556	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00580)	20-00557	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00581)	20-00558	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00582)	20-00559	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00583)	20-00560	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00584)	20-00561	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00585)	20-00562	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00586)	20-00563	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00587)	20-00564	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00588)	20-00565	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00589)	20-00566	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00590)	20-00567	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00591)	20-00568	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00592)	20-00569	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00593)	20-00570	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00594)	20-00571	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00595)	20-00572	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00596)	20-00573	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00597)	20-00574	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00598)	20-00575	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00599)	20-00576	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00600)	20-00577	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00601)	20-00578	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00602)	20-00579	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00603)	20-00580	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00604)	20-00581	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00605)	20-00582	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00606)	20-00583	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00607)	20-00584	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00608)	20-00585	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00609)	20-00586	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00610)	20-00587	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00611)	20-00588	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00612)	20-00589	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00613)	20-00590	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00614)	20-00591	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00615)	20-00592	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00616)	20-00593	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00617)	20-00594	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00618)	20-00595	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00619)	20-00596	4 579,80	0,00	10
14/09/2020	1000 RECEPTEURS POC3AG PERCS + 10 ANTENNES (20-00620)				

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - CA - 2020

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compté des amortissements au 31/12/20	Durée d'amortissement en années (1)
06/10/2020	POSE DE FACADE DE PLACARS PARIQUE L'EVÈQUE (20-00586)	C55-20	364,00	0,00	30
06/10/2020	POSE D'1 PORTE COLLISSANTE LOCAL VELO LE MANS SUD (20-00596)	C102-20	5 730,00	0,00	30
06/10/2020	10 ORDONNATEURS PORTABLES GARANTIE 5 ANS POUR SDIS (20-00598)	20-00577	7 200,00	0,00	5
12/10/2020	POSE DE STORES VENTILÉS CIS DE COURBERMANCHE (20-00604)	C25-20	858,14	0,00	5
12/10/2020	5 MOBILES R232 COMPLETS POUR SDIS (20-00605)	20-00582	888,10	0,00	5
12/10/2020	RNPL - HUBLOT PORTE SECT AUVERS LE HAMON (20-00606)	C3-20	520,80	0,00	30
12/10/2020	48 PARES DE GANTS PROTECTION MECANIQUE CMIC (20-00607)	20-00584	1 771,18	0,00	10
12/10/2020	50 PLINCE DE CABLES PORTE SECTIONNE TELEOR (20-00610)	C38-20	406,80	0,00	30
12/10/2020	RAVALEMENT DE FACADE CSP DE LA FERTE BERNARD (20-00611)	C34-20	26 481,92	0,00	30
12/10/2020	CREATION SANITAIRES HOMMES ET FEMMES BEAUFAY (20-00612)	CR-20	8 770,00	0,00	30
12/10/2020	50 BOUTELLES AIR 6 LITRES POUR LES AIR (20-00613)	20-00590	9 782,72	0,00	10
12/10/2020	20000001 CIS STE JAMME SUR SARTHE AMENAGEMENT IN (20-00620)	C74-20	8 455,36	0,00	30
12/10/2020	3 THERMOMETRES INFRAROUGE POUR EQUIPE CMIC (20-00624)	20-00581	1 771,98	0,00	10
12/10/2020	20000001 CIS STE JAMME SUR SARTHE AMENAGEMENT IN (20-00625)	C74-20	8 455,36	0,00	30
15/10/2020	CHANGEMENT DE COLONNE VDE SAINTARE DEGRE (20-00628)	C74-20	1 500,82	0,00	30
15/10/2020	REMP. DIGICODE MECANIQUE PORTE D'ENTREE ORSEAU (20-00629)	C55-20	1 768,76	0,00	30
15/10/2020	POSE DE PLACE DRAINAGE EVAC FLUIDES CHANTENAY (20-00630)	C14-20	20 652,56	0,00	30
15/10/2020	POSE DE 4 PORTES SEC MOTORISE BRULON (20-00631)	C14-20	29 897,12	0,00	30
15/10/2020	CIS TENNE MODIFICATIONS ELECTRIQUES DA (20-00631)	CR-20	948,31	0,00	30
19/10/2020	CIS BRULON CREATION DE 3 LIGNES ELECTRIQUES (20-00632)	C14-20	2 724,78	0,00	30
19/10/2020	CIS LE GRAND LUCE MISE EN PLACE PCL LAVIER (20-00633)	CR-20	833,94	0,00	30
19/10/2020	REMP. EN CHAMPAGNE REEMPLACEMENT PC ET PLEZO (20-00634)	C14-20	440,80	0,00	30
19/10/2020	CIS COLLAINES MISE EN PLACE PORTE DE TRAVAIL (20-00635)	C10-20	511,39	0,00	30
19/10/2020	CIS ECONOMY MISE EN PLACE PCL LAVIE ET SECHE LINDE (20-00636)	CR-20	608,89	0,00	30
19/10/2020	CIS PONTENAY MISE EN PLACE THERMEX (20-00637)	C74-20	285,98	0,00	30
19/10/2020	CIS REBEUNE MISE EN PLACE SECHE LINDE (20-00638)	C74-20	285,98	0,00	30
19/10/2020	CIS REAMONT SUR SARTHE MISE EN PLACE D'UNE PC (20-00639)	CR-20	673,68	0,00	30
19/10/2020	CIS ANCIENNES MISE EN PLACE D'UNE PC LAVIER ET SECHE (20-00640)	CR-20	688,86	0,00	30
19/10/2020	CIS DEGRE MISE EN PLACE ALARME INSTRUSION (20-00641)	CR-20	216,38	0,00	30
19/10/2020	CIS REBEUNE MISE EN PLACE ALARME INSTRUSION (20-00642)	CR-20	2 825,13	0,00	30
19/10/2020	CIS REBEUNE MISE EN PLACE ALARME INSTRUSION (20-00643)	CR-20	2 825,13	0,00	30
19/10/2020	CIS MAMERS SUR REEMPLACEMENT SANITAIRES ONDULEUR (20-00644)	C43-20	841,10	0,00	30
19/10/2020	FAC. 2009107 DU 31/06/2020 (20-00645)	CR-20	5 262,20	0,00	30

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - CA - 2020

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compté des amortissements au 31/12/20	Durée d'amortissement en années (1)
18/10/2020	CIS LA FERTE BERNARD REEMPLACEMENT CONDENSATEURS (20-00646)	C34-20	1 482,25	0,00	30
19/10/2020	CIS DEGRE RAMPLACEMENT BS (20-00647)	CR-20	2 495,16	0,00	30
19/10/2020	FAC. 2009110 DU 30/06/2020 (20-00648)	CR-20	2 102,45	0,00	30
20/10/2020	CIS MONTVAL REEMPLACEMENT DE LA SECTION BASSE (20-00649)	C24-20	1 032,00	0,00	30
20/10/2020	CIS LE MANS SUD REEMPLACEMENT DE LA SECTION DE PORT (20-00651)	C102-20	1 032,00	0,00	30
22/10/2020	CIS VALLON SUR GEE FOURNITURES 2 PLAQUES MACROLON (20-00652)	CR-20	735,52	0,00	30
22/10/2020	FAC. 2009110 DU 07/10/2020 (20-00654)	20-00631	8 061,60	0,00	10
22/10/2020	ANTI-CHUTES (20-00655)	20-00632	567,60	0,00	10
26/10/2020	REPARATION DES DOUCHES MONTFORT LE RESNOIS (20-00664)	20-00634	2 640,00	0,00	4
28/10/2020	REPARATION RESEAU VMC CHANTENAY VILLEDEU (20-00665)	C78-20	1 012,80	0,00	30
29/10/2020	MISSION SP5 COUVERTURE BEAUFAY MAROLLES SOUGE (20-00666)	C77-20	576,00	0,00	30
29/10/2020	REMP. PORT SEC MANUELLE NOYEN SARTHE (20-00667)	C51-20	7 880,48	0,00	30
29/10/2020	REMP. DU CABLE VCA JACK COLLAINES NO (20-00668)	C103-20	1 889,91	0,00	30
29/10/2020	REPARATION DES PAGES DE BLOQUE (20-00669)	C11-20	288,90	0,00	30
02/11/2020	4 MATELAS ASTRO 80 X 190 CM POUR GFS (20-00670)	20-00647	761,00	0,00	10
06/11/2020	15 EXTINCTEURS CO2-5 KG (20-00671)	20-00646	1 201,60	0,00	10
06/11/2020	40 EXTINCTEURS POUVRE 450-9 KG (20-00672)	20-00649	2 218,32	0,00	10
06/11/2020	1 VESTE SOFTSHELL INTERMEPE POUR SDIS (20-00674)	20-00651	31,80	0,00	4
06/11/2020	5 TABLEAUX DE CONTRÔLES (20-00676)	20-00652	655,20	0,00	10
06/11/2020	BRANCHEMENT MACHINE A LAVER ECONOMY (20-00677)	CR-20	897,86	0,00	10
06/11/2020	REPARATION DES PAGES DE BLOQUE (20-00678)	20-00655	9 845,99	0,00	30
06/11/2020	6 CHARGES PORTOITR PLUANTE AVEC CCESSOIRES PUI (20-00679)	20-00656	7 310,02	0,00	10
06/11/2020	2 MURS DE SOUTÈNEMENT (20-00681)	20-00658	357,90	0,00	10
06/11/2020	REMP. TRAPPE DE VISITE CHAUDIERE SAVIGNIE L'EVÈQUE (20-00683)	C78-20	566,78	0,00	30
06/11/2020	RECTION DU REGARD CASSE CIS DE BEAUFAY (20-00683)	CR-20	1 946,66	0,00	30
06/11/2020	REFECTION DE SANITAIRES H ET F CIS DE BEAUFAY (20-00684)	CR-20	16 441,97	0,00	30
06/11/2020	REFECTION EN PEINTURE BUREAU CHATEAU DU LOIR (20-00685)	CR-20	2 996,44	0,00	30
06/11/2020	REFECTION EN PEINTURE SALLE JEUX MONTFORT (20-00686)	CR-20	2 133,10	0,00	30
12/11/2020	2 LICENCES AUTOCAD POUR SDIS (20-00687)	20-00654	869,11	0,00	5
12/11/2020	TVX CARROSSERIE ET PEINTURE VT/TP 1949 XF THORE (20-00688)	20-00665	2 959,52	0,00	10
12/11/2020	60 EXTINCTEURS CO2 ET A POUVRE POUR SDIS (20-00689)	20-00667	3 275,11	0,00	10
12/11/2020	40 EXTINCTEURS CO2 ET A POUVRE POUR SDIS (20-00690)	20-00668	16 888,54	0,00	10
12/11/2020	MISE EN PLACE D'1 ENROULEUR FF/SR LA FERTE BERNAR (20-00693)	C34-20	1 799,14	0,00	30
12/11/2020	REEMPLACEMENT DE LA SONORISATION LE MANS SUD (20-00694)	C102-20	7 991,93	0,00	30

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - CA - 2020

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compté des amortissements au 31/12/20	Dépréciation en années (1)
12/11/2020	REMPL. DU RADIATEUR ET PROJETEUR STE JAMME (20-00695)	C74-20	3 150,82	0,00	30
12/11/2020	ALIMENTATION 1 POSTE TRAVAIL SALLE DELEGAGE N°D (20-00696)	C103-20	2 375,86	0,00	30
12/11/2020	50 KITS SUPPORT VEHICULE TPH 700 (20-00697)	20-00674	12 664,20	0,00	10
12/11/2020	MISE EN CONFORMITE PRISES TRANSFORMERS CHAMBRE SDIS ADD	C77-20	3 576,31	0,00	30
12/11/2020	REAGENC. VEST. CABLAGES HDML - ST. JAMME (20-00698)	C74-20	12 801,24	0,00	30
12/11/2020	CREATION D'1 POSTE TRAVAIL CTA LE MANS DEGRE (20-00700)	C84-20	2 153,47	0,00	30
12/11/2020	TRAVAUX ELECTRIQUES STE JAMME SUR SARTHE (20-00701)	C74-20	12 550,01	0,00	30
12/11/2020	10 ECHELLES - 10 SABLOTS DE SECURITE POUR SDIS (20-00704)	20-00681	10 346,88	0,00	10
12/11/2020	EXPL. SOMME MULTIFONCTION (20-00703)	20-00680	0,00	0,00	10
18/11/2020	7 PANTALONS SALOPETTES + 7 VESTES CAGOULES PLONGEE (20-00711)	20-00688	2 839,20	0,00	10
18/11/2020	SUPPORT TECHNIQUE ET NOT.JAMME MARCHÉ 201742 (20-00714)	20-00691	3 740,00	0,00	5
18/11/2020	FAC. F03(20101739 DU 28/10/2020 (20-00720)	20-00697	2 756,98	0,00	10
18/11/2020	FAC. 2018362 DU 30/10/2020 (20-00721)	C94-20	3 635,11	0,00	10
18/11/2020	FAC. 205948 DU 30/10/2020 (20-00723)	C77-20	1 348,24	0,00	30
18/11/2020	REMPL. PLATEAU TOUT VENANT SPARKING CHANTENAY (20-00726)	C14-20	3 376,80	0,00	30
18/11/2020	MOBIER DE BUREAU POUR CS DE MEZERAY (20-00727)	20-00704	478,93	0,00	30
18/11/2020	MOBIER DE BUREAU POUR CS DE ANGINNES (20-00728)	20-00705	343,99	0,00	10
18/11/2020	MOBIER DE BUREAU POUR CS DE LOUE (20-00729)	20-00707	72,53	0,00	1
18/11/2020	MOBIER DE BUREAU CC DE CHANTENAY VILLEDIEU (20-00731)	20-00709	1 712,10	0,00	10
18/11/2020	REMPL. MESOTHERMIE REMISE SABLE SARTHE (20-00733)	C82-20	268,80	0,00	10
18/11/2020	REMPL. BALLON CHAUFFE CEFRANS FOLLETOURTE (20-00736)	C14-20	6 674,35	0,00	30
18/11/2020	REFECTION EN PEINTURE STE JAMME SITUATION N° 2 (20-00738)	C74-20	6 027,71	0,00	30
18/11/2020	REFEC. COUVERTURE COTE VEST. ST MICHEL, CHAVIGNES (20-00739)	C74-20	8 226,03	0,00	30
20/11/2020	DEPOSE DE SANTIARES CIS BEAUFAY (20-00738)	C54-20	5 758,88	0,00	30
20/11/2020	PLAN TOPOGRAPHIQUE -CIS TUFFE (20-00742)	C74-20	750,00	0,00	30
24/11/2020	58 BIPS WPS 167 MHZ + 88 BATTERIES AA 2000 (20-00715)	20-00692	4 270,03	0,00	10
24/11/2020	203 POLOS MICHONNES POUR SDIS (20-00743)	20-00720	5 359,96	0,00	4
24/11/2020	1333 VESTES TSI POUR SDIS (20-00745)	20-00722	6 429,96	0,00	4
24/11/2020	105 VESTES TSI POUR SDIS (20-00745)	20-00722	2 557,84	0,00	4
24/11/2020	CONNEX. D'1 COFFRE ALU SUR FPFSR FO-062-XO LMS (20-00746)	20-00723	54,96	0,00	1
24/11/2020	1 PAIRE DE RANGERS POUR GARDE DRAPEAU (20-00747)	20-00724	54,96	0,00	1
24/11/2020	ENSEMBLE DE PROTECTEURS (20-00748)	20-00725	2 359,20	0,00	10
24/11/2020	ENSEMBLE DE PROTECTEURS (20-00748)	20-00725	2 359,20	0,00	10
24/11/2020	PRETTS MATERIELS DIVERS POUR SDIS (20-00750)	20-00727	4 04,96	0,00	10
25/11/2020	REFECTION DES MARQUAGES AU SOL LA FERTE BERNARD (20-00753)	C34-20	1 104,00	0,00	30
25/11/2020	REMPL. LAINE DE VERRE F PLAFOND OISSEAU LE PETIT (20-00753)	C52-20	539,20	0,00	30

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - CA - 2020

Modalité et date d'acquisition	Designation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Compté des amortissements au 31/12/20	Dépréciation en années (1)
25/11/2020	REMPL. ROBINET LAVABO SABLE SARTHE (20-00754)	C52-20	487,44	0,00	30
25/11/2020	REMPL. POMPE SUR LA CHAUDIERE CSP LE MANS DEGRE (20-00756)	C28-20	357,22	0,00	30
25/11/2020	REMPL. BOTIER DE CDE PORT SEC MALCORNE (20-00757)	C42-20	127,20	0,00	30
25/11/2020	POSE DE 2 BUTEES AMORT. PORTE SECTIONN MARCON (20-00758)	C42-20	434,40	0,00	30
25/11/2020	REMPL. BUTEES PORTE SECTIONNELLE BOLAIRE (20-00759)	C11-20	570,00	0,00	30
25/11/2020	REMPL. DESCENTE COUTILLERES CIS DE MAMERS (20-00760)	C43-20	1 050,90	0,00	10
30/11/2020	1 FILET REPRISE CHEVEUIL POUR VEHICULE VIA (20-00764)	20-00741	256,62	0,00	10
30/11/2020	POSE DE 2 BUTEES D'AMORTISS. 3 PORTES SECT MARCON (20-00764)	C42-20	434,40	0,00	30
30/11/2020	PRODUCTION D'1 MODULE EL LEARNINGS SDIS2 (20-00767)	20-00744	1 872,00	0,00	5
01/12/2020	RELEVÉS DE COTES ET REALIS PLAN DU ROC TUFFE (20-00768)	C37-20	3 020,00	0,00	10
02/12/2020	AVANCE 90 ° SUR VEHICULE PEUGEOT EXPERT (20-00769)	20-00746	29 568,80	0,00	10
02/12/2020	CREATION DE VESTIAIRES PLET CIS DE BEAUFAY (20-00770)	C5-20	15 298,88	0,00	30
02/12/2020	REPARATION DES PORTES SECTION. MANT PAR MOTORISEES NOTEN (20-00771)	C51-20	11 790,72	0,00	30
02/12/2020	REMPL. LAVABO COLLECTIF REMISE QUIT DEGAT TRESSON (20-00782)	C28-20	576,42	0,00	30
02/12/2020	FABRICATION ET LIVRAISON D'1 TABLE INOX LE LIDE (20-00773)	C38-20	1 209,77	0,00	30
02/12/2020	REPARATION ET CULINAIRES SPORTIVES LE MANS DEGRE (20-00775)	C28-20	783,00	0,00	1
02/12/2020	FABRIC ET POSE 1 BAC POUR AIR DE FEU ROUEZ (20-00776)	C103-20	341,68	0,00	30
02/12/2020	MOBIER DE BUREAU POUR VALON SUR GEE (20-00778)	20-00755	554,40	0,00	10
02/12/2020	MOBIER DE BUREAU ST CASME EN VARIANS (20-00779)	20-00756	1 049,71	0,00	10
02/12/2020	MOBIER DE BUREAU ST CASME EN VARIANS (20-00779)	20-00756	989,31	0,00	10
08/12/2020	INSTALLATION EXPERT SYSTEME RESEAU NIVEAU 3 (20-00781)	20-00768	11 900,00	0,00	4
08/12/2020	15 PATCHS DE DEBRILLATION ADULTE PHARMACIE SDIS (20-00782)	20-00769	988,42	0,00	10
08/12/2020	5 BAGS DE RANGEMENT POUR PHARMACIE ET LOS (20-00783)	20-00770	134,40	0,00	10
08/12/2020	PRODUCTION D'1 MODULE EL LEARNINGS SDIS2 (20-00794)	20-00771	1 548,90	0,00	0
08/12/2020	REPARATION DE LA LAMPE DE L'ENTREE (20-00795)	20-00772	1 548,90	0,00	0
08/12/2020	BANDES JAUNES + ORANGE POUR SABLEURS POMPERS (20-00796)	20-00773	4 830,00	0,00	7
08/12/2020	TRAVAUX DE PL. OMBRE STE JAMME SUR SARTHE SOLDE (20-00797)	C39-20	8 642,69	0,00	30
08/12/2020	REMPLACEMENT DE 2 SUPPORTS ROULETTE LE LIDE (20-00798)	C39-20	229,90	0,00	30
08/12/2020	REPL. DE LA BUTEE AMORTISSEMENT CHANGEE (20-00799)	C18-20	162,00	0,00	30
08/12/2020	REPL. DE LA BUTEE AMORTISSEMENT CHANGEE (20-00800)	C18-20	162,00	0,00	30
08/12/2020	1 TABLEAU BLANC POUR CIS DE CHAVIGNES (20-00803)	20-00778	74,88	0,00	1
08/12/2020	INSTALLATION ANTENNES DANS 7 CIS SEMAINE 48 (20-00803)	20-00780	11 100,00	0,00	10
08/12/2020	INSTALLATION ANTENNE FIXE SUR WAY DANS 7 CIS (20-00804)	20-00781	11 100,00	0,00	10
08/12/2020	MULTIPLIERS CON HAUTE PORTITES THP00 (20-00805)	20-00782	25 370,00	0,00	5
08/12/2020	DIAGNE SIM MARCHÉ 201942 (20-00777)	20-00754	3 870,00	0,00	5
08/12/2020	WEBDAG + ADAPTATION EN INTERNE MARCHÉ 201942 (20-00781)	20-00758	9 864,00	0,00	5
08/12/2020	POSE FIBRE SUR MURS SANITAIRES (20-00783)	C5-20	357,70	0,00	30
08/12/2020	SCDOR CORRECTION DES VESTIAIRES (20-00806)	C5-20	1 357,70	0,00	30
08/12/2020	SCDOR CORRECTION DES VESTIAIRES (20-00806)	C5-20	1 357,70	0,00	30
08/12/2020	SCDOR CORRECTION DES VESTIAIRES (20-00806)	C5-20	1 357,70	0,00	30
08/12/2020	MISE EN PLACE VIGANSE CIS ANCIENNES (20-00809)	C1-20	403,20	0,00	30
08/12/2020	TRAVAUX ELECTRIQUES CIS MONTFORT (20-00809)	C48-20	258,94	0,00	30
08/12/2020	TRAVAUX ELECTRIQUES CIS LE LIDE (20-00810)	C39-20	865,90	0,00	30



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 1424-32 par renvoi de l'article R. 3313-7 du CGCT) – SORTIES**

Modalités et date de sortie (1)	Designation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nets comptables au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins value (2)	Valeur nette comptable au 31/12 des exercices pour les cessions partielles (3)
<b>TOTAL GENERAL</b>							0,00	0,00	0,00
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							0,00	0,00	0,00
Affectation							0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	0,00
Mise à la retraite							0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	0,00

(1) Affiche une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) La valeur nette comptable au 31/12 est différente de 0 si l'objet des cessions est partiel.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Chapitre 024	Pour mémoire	Credits ouverts
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Compte 775</b>	<b>Produit des cessions</b>	<b>Réalisations</b>
	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES						A6.4

Modalité et date d'acquisition (1)	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	0,00
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	0,00
Mise à disposition			0,00	0,00	0,00
Affectation			0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	0,00
Divers			0,00	0,00	0,00

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de renvoyer dans cet état les opérations réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquies est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES								IV
ELEMENTS DU BILAN – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES								A6.5

Modalités et date de sortie (1)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée d'amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	Valeur nette comptable le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins valeurs (2)	Valeur nette comptable au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (3)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	0,00
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							0,00	0,00	0,00
Affectation							0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	0,00

(1) En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de renvoyer dans cet état les sorties réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement. Attacher une ligne par sortie, qu'elle soit totale ou partielle.

(2) Plus ou moins valeur = Prix de cession - Valeur nette comptable le jour de la cession.

(3) La valeur nette comptable au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)			A7

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au codt de leur production. Ce dernier correspond au codt d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.  
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.  
 (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE			A7

RATIO		
	Montant	
Recettes 72 (I)		0,00
Recettes réelles de fonctionnement		0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS</b> (Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)	<b>B1.2</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	INVESTISSEMENT				0,00
	FONCTIONNEMENT				0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.1</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**  
(Article L. 3312-2 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (Unité: Euro)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

IV – ANNEXES  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Exercice Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montants de la provision de l'exercice	Montant des réserves restant à courir				Cumul restant	Total (1)
				N+1	N+2	N+3	N+4		
Credit-bail mobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit-bail immobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

(1) Somme des déductions relatives à l'investissement restant à verser au concessionnaire pour la durée restante du contrat de PPP, à 31/12/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues et autres collectives publiques au titre de la part d'investissement.



AUTORISATION D'ENGAGEMENT		ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT					IV		
Numero	Libellé	Stocks AE votés (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AE nouvelles votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AE affectées dans l'année	AE affectées annulées dans l'année	Stock d'AE affectées restant à financer	CP mandats au budget de l'année N	Restes à financer au titre des AE affectées au 31/12/N
				(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.  
 (2) Il s'agit des AE nouvelles votées ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.  
 (3) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

AUTORISATION DE PROGRAMME		ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT					IV		
Numero	Libellé	Stocks AP votés (exercices antérieurs) disponibles à l'affectation y compris ajustements intervenus dans l'année	AP nouvelles votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées dans l'année	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandats au budget de l'année N	Restes à financer au titre des AP affectées au 31/12/N
				(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
PN43/2009	ANTARES	2 088 421,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 899,97	-29 899,97
PN71/2020	CAMERA EAU DE FORET	0,00	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 960,68	-314 960,68
PN83/2018	CHALLES	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PN87/2020	CIS CHAHAGNES	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PN89/2020	CIS CHANTENAY VILLEDIEU	0,00	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 452,85	-102 452,85
PN85/2020	CIS MAMERS	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 432,00	-3 432,00
PN70/2020	CIS TUFFE	0,00	465 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	992,66	-992,66
PN69/2018	DISAY SOUS COURCILLON	125 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 376,61	-11 376,61
PN58/2018	NOYEN SUR SARTHE	250 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PN40/2008	PONTVALLAN	342 865,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PN66/2018	SOULENE SOUS BALLON	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PN65/2018	TRAVAUX ISOLATION CI BEGRE	2 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 860,00	-30 860,00
PN62/2017	VALLOU SUR BEE	183 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 836,65	-135 836,65
<b>TOTAL</b>		6 490 077,52	2 886 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	629 921,62	-629 921,62

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.  
 (2) Il s'agit des AP nouvelles votées ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.  
 (3) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

SPDS DE LA SARTHE - SDB 72 - BP - 2021

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES		OBSERVATIONS
	AU 01/01/2020	AU 01/01/2021	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	45	44	
Attaché principal	3	3	
Attaché	1	2	Transformation d'un poste de rédacteur suite à promotion interne
Total Attaché	4	5	
Rédacteur principal 1ère classe	4	3	Transformation d'un poste en un contrat de projet en CDD Infrastructure
Rédacteur principal 2ème classe	2	2	
Rédacteur	1	1	
Total Rédacteur	7	6	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	24	27	Transformation de 4 postes d'adjoints adm. principaux de 2ème classe en principal de 1ère classe suite à avancement de grade.
Adjoint Administratif principal 2ème classe	9	5	Transformation d'un poste adjoint adm principal de 1ère classe en rédacteur territorial suite à réussite concours
Adjoint Administratif	1	1	
Total Adjoint Administratif	34	33	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	32	33	
Ingénieur principal	3	3	Transformation d'un poste de technicien principal 1ère classe suite réussite au concours
Ingénieur	0	1	
Total Ingénieur	3	4	
Technicien principal 1ère classe	6	7	Transformation d'un poste de technicien principal de 2ème classe en 1ère classe suite à avancement de grade
Technicien Principal 2ème classe	4	3	Transformation d'un poste de technicien principal de 2ème classe en 1ère classe suite à avancement de grade
Technicien	2	2	
Total Technicien Supérieur	12	12	
Agent de Maîtrise principal	6	6	
Agent de Maîtrise	1	1	
Total Agent de Maîtrise	7	7	
Adjoint Technique principal 1ère classe	4	6	Transformation de 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe en 2 postes de 1ère classe suite à avancement de grade
Adjoint Technique principal 2ème classe	5	3	Transformation de 2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe en 2 postes de 1ère classe suite à avancement de grade
Adjoint Technique	1	1	
Total Adjoint Technique	10	10	

FILIERE SAPEUR POMPIER PROFESSIONNEL

	302	308	
Contrôleur général	1	1	
Colonel hors classe	1	1	
Lieutenant-colonel	3	3	
Commandant	9	9	
Capitaine	14	14	
Total Officiers Cat. A	28	28	
Lieutenant hors classe	4	4	
Lieutenant 1ère classe	26	25	Transformation d'un poste de Ltn 1ère classe en 2ème classe
Lieutenant 2ème classe	1	2	Transformation d'un poste de Ltn 1ère classe en 2ème classe
Total Officiers Cat. B	31	31	
Adjudant	66	70	Transformation de 4 grades de sergent en adjudant (Protocole Juin 2019)
Sergent	139	135	Transformation de 4 grades de sergent en adjudant (Protocole Juin 2019)
Total sous-officiers	205	205	
Caporal-chef	19	19	
Caporal	14	20	Création de 6 postes de caporaux (3 en 2020 + 3 en 2021) (Protocole synical Juin 2019)
Sapeur	33	39	
Total (homme du rang)	2	2	
Médicins classe exceptionnelle	1	1	
Médecin 2ème classe	1	1	Temps non complet
Pharmacien hors classe	1	1	
Chirurgien	1	1	
Total SSSA	5	5	
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>379</b>	<b>385</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L.5721-1 du CGCT)			0,00
Autres organismes de regroupement			0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

(Articles L. 2332-1 et L. 2333-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3513-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3521-1.)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. (1)  
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie, totale ou partielle, à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part de capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 5% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Stage de fin de formation.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrat ou décision de recours).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>IV C3.2</b>
--	--------------------

(1) Il s'agit de reconstruire les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
  - soit de la seule autonomie financière.
- Dependamment, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être reconstrués dans cet état.

<b>IV – ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>IV C3.3</b>
---	--------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C4</b>

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**  
 (Avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (1)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	
<b>IV</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 31/12/2999

Présenté par (1),  
 A , le 31/12/2999

Delibéré par le conseil d'administration, réuni en session  
 A , le 31/12/2999  
 Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
 A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

<b>IV – ANNEXE</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>		<b>C4</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M. 61) (1)**

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.  
 (2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (Après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - Mandats ou titres émis (2)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.  
 (2) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Date de convocation : 16 mars 2021

VOTES :

Nombre de membres en exercice

23

POUR

15

Nombre de membres présents

15

CONTRE

0

Nombre de suffrages exprimés

15

ABSTENTIONS

0

Présenté par le Président du C.A.  
A Coulaines

Le Président du C.A.  
Monsieur Dominique LE MÈNER

Délibéré par le Conseil d'administration  
A Coulaines

Les membres du Conseil d'administration réuni,



Certifié exécutoire par le Président du C.A compte tenu de la réception en préfecture et de la publication

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2021**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2021 tel qu'il figure en annexe selon les modalités suivantes :

- Section de fonctionnement arrêtée à la somme de 37 797 729,72 €
- Section d'investissement arrêtée à la somme de 17 584 293,21 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver la liste des biens de faible valeur jointe au rapport.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



# Délibération

Numéro : 2021-10  
Conseil d'administration du 30 mars 2021  
Convocation du 16 mars 2021

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2021

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux.

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

1/ Approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2021 tel qu'il figure en annexe selon les modalités suivantes :

- Section de fonctionnement arrêtée à la somme de 37 797 729,72 €
- Section d'investissement arrêtée à la somme de 17 584 293,21 €

2/ Approuve la liste des biens de faible valeur ci-jointe.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
SDIS DE LA SARTHE**

Numéro SIRET : 28720026500018

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE

**M. 61**

**Budget supplémentaire (1)**

**BUDGET : SDIS 72 (2)**  
Agrégé au budget principal de (3)

**ANNEE 2021**

(1) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.  
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.  
(3) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

**Sommaire**

**I - Informations générales**

- A - Modalités de vote du budget 3
- B - Exécution du budget de l'exercice précédent 4

**II - Présentation générale du budget**

- A1 - Vue d'ensemble du budget 6
- A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 7
- A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 8
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
- B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

**III - Vote du budget**

- A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 11
- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 12
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 14
- B - Section d'investissement - Vue d'ensemble 15
- B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement 16
- B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement 17
- B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 18
- B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 39
- B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser 40
- B3 - Section d'investissement - Dépenses financières 41
- B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement 42
- B5 - Section d'investissement - Recettes financières 43
- B6 - Section d'investissement - Recapitulatif des opérations pour le compte de tiers 44
- B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 45
- B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 46
- B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses 47
- B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes 48

**IV - Annexes**

**A - Eléments du bilan**

- A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 49
- A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 50
- A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 54
- A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 55
- A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 56
- A2 - Méthodes utilisées 58
- A3 - Etat des provisions 59
- A4 - Etat des charges transférées 60
- A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 61

**B - Engagements hors bilan**

- B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 62
- B2 - Etat des contrats de crédit-bail 63
- B3 - Etat des contrats de PPP 64
- B4 - Etat des engagements donnés 65
- B5 - Etat des engagements reçus 66
- B6 - Situation des autorisations de programme 67
- B7 - Situation des autorisations d'engagement 68

**C - Autres éléments d'information**

- C1 - Etat du personnel 69
- C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier 71
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement 72
- C3.2 - Liste des établissements publics créés 73
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 74
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe 75

**D - Arrêté et signatures**

- D - Arrêté et signatures 76

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
  - sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 (5).

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>I</b>
<b>B</b>	

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	63 925 426,39	64 514 542,96	3 615 684,63
<b>Investissement</b>	25 917 258,11	24 225 521,33 (1)	1 691 736,78
<b>Fonctionnement</b>	38 008 170,28	40 289 021,63 (2)	2 280 851,35

- (1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.  
(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

**RESTES A REALISER – DEPENSES**

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées (1)
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 028 500,63
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
59	Programme d'équipement n° 59	544,50
60	Programme d'équipement n° 60	444,52
62	Programme d'équipement n° 62	28 252,30
63	Programme d'équipement n° 63	45 588,00
65	Programme d'équipement n° 65	696 170,00
66	Programme d'équipement n° 66	10 000,00
67	Programme d'équipement n° 67	30 000,00
68	Programme d'équipement n° 68	27 944,18
69	Programme d'équipement n° 69	9 523,21
70	Programme d'équipement n° 70	15 000,00
71	Programme d'équipement n° 71	693 019,32
20	Immobilisations incorporelles	62 434,03
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 409 580,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL</b>		
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
  - sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.
- La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 (5).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.  
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.  
(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.  
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :  
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1  
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.  
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>A2.1</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)**

OPERATIONS REELLES		
CHAP.	LIBELLE	RECETTES
011	Charges à caractère général	13 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total gestion des services</b>		<b>13 500,00</b>
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 548,02
68	Dotations amortissements et provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>I -21 048,02 II 0,00</b>

<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :</b> .....	<b>-21 048,02</b>
<b>(Recettes réelles - Dépenses réelles)</b>	

OPERATIONS D'ORDRE (1)	
042	Opérations d'ordre entre sections
043	Opérations ordre intérieur de la section
023	Virement à la section d'investissement
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	
<b>III</b>	<b>2 399,03 IV 6 994,04</b>
<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042</b> .....	
<b>-4 595,01</b>	

<b>002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>V 0,00 VI 16 453,01</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	
<b>III+V</b>	<b>23 447,05 II+IV+VI 23 447,05</b>

(1) DF 023 = RI 021 - DF 042 = RI 040 - RF 042 = DI 040 - DF 043 = RF 043  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>A2.2</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)**

OPERATIONS REELLES		
CHAP.	LIBELLE	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 (1)
13	Subventions d'investissement	703 371,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison - affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 434,03 (3)
204	Subventions d'équipement versées	0,00 (3)
21	Immobilisations corporelles	0,00 (3)
22	Immobilisations reçues en affectation	1 479 580,57 (3)
23	Immobilisations en cours	0,00 (3)
26	Participations et créances rattachées	1 556 486,03 (3)
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>I 4 280 881,25 II 703 371,50</b>
<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :</b> .....		<b>3 577 509,75</b>
<b>(Dépenses réelles - Recettes réelles)</b>		

OPERATIONS D'ORDRE (4)	
040	Opérations d'ordre entre sections
041	Opérations patrimoniales
021	Virement de la section de fonctionnement
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	
<b>III</b>	<b>134 260,13 IV 129 865,12</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040</b> .....	
<b>Solde des opérations d'ordre de section à section (présenté du signe - si négatif)</b>	
<b>001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)</b>	<b>V 0,00 VI 634 833,28</b>
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)</b>	
<b>2 947 271,48</b>	

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	
<b>I + III + V</b>	<b>4 415 141,38 II + IV + VI + VII 4 415 141,38</b>

(1) Hors 1068.  
(2) Y compris les programmes.  
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats dormant lieu à reversement.  
(4) RI 021 = DF 023 - RI 040 = DF 042 - DI 040 = RF 042 - DI 041 = RI 041.  
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>B1</b>
<b>BALANCE GENERALE-DEPENSES</b>		

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)		TOTAL
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
011 Charges à caractère général	13 500,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
014 Atténuations de produits	0,00	
60 Achats et variation des stocks	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	0,00	
66 Charges financières	0,00	
67 Charges exceptionnelles	7 548,02	
68 Dot. aux amortissements et provisions	2 399,03	
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	
022 Dépenses imprévues	0,00	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>21 048,02</b>	<b>2 399,03</b>
		<b>23 447,05</b>

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)** = **0,00**

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** = **23 447,05**

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)		TOTAL
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 182 380,62	
18 Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	
Total des programmes d'équipement	1 556 486,03	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	62 434,03	
204 Subventions d'équipement versées	0,00	
21 Immobilisations corporelles (3)	1 479 580,57	
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	
23 Immobilisations en cours (3)	0,00	
26 Participations et créances rattachées	40 382,88	
27 Autres immobilisations financières	0,00	
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	
19 Neutral. et régul. d'opérations	0,00	
45 Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	
481 Charges à répartir	0,00	
3... Stocks et en-cours	0,00	
020 Dépenses imprévues	0,00	
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>4 280 881,25</b>	<b>134 260,13</b>
		<b>4 415 141,38</b>

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)** = **0,00**

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** = **4 415 141,38**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.  
(3) Hors chapitres programmes.  
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.  
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>B2</b>
<b>BALANCE GENERALE-RECETTES</b>		

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)		TOTAL
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
013 Atténuations de charges	0,00	
60 Achats et variation des stocks	0,00	
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	
72 Production immobilisée	0,00	
74 Contributions et participations	0,00	
75 Autres produits de gestion courante	0,00	
76 Produits financiers	0,00	
77 Produits exceptionnels	0,00	
78 Reprise sur amortissements et provisions	6 994,04	
79 Transferts de charges	0,00	
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE** = **16 453,01**

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** = **23 447,05**

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)		TOTAL
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	
13 Subventions d'investissement	703 371,50	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	
18 Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	5 185,21	
21 Immobilisations corporelles	81 698,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	
23 Immobilisations en cours	0,00	
26 Participations et créances rattachées	40 382,88	
27 Autres immobilisations financières	0,00	
28 Amortissement des immobilisations	0,00	
19 Neutral. et régul. d'opérations	2 399,03	
45 Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	
481 Charges à répartir	0,00	
3... Stocks et en-cours	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>703 371,50</b>	<b>129 865,12</b>
		<b>833 036,62</b>

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)** = **634 833,28**

**1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)** = **2 947 271,48**

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** = **4 415 141,38**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.  
(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.  
(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
(6) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE				A

Chap.	Libellé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			Vote du conseil d'administration	TOTAL
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président		
011	Charges à caractère général	5 921 598,00	0,00	13 500,00	13 500,00	5 935 098,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	5 921 598,00	0,00	13 500,00	13 500,00	5 935 098,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 020 540,67	0,00	0,00	0,00	26 020 540,67
014	Atténuations de produits	135 644,00	0,00	0,00	0,00	135 644,00
65	Autres charges de gestion courante	125 500,00	0,00	0,00	0,00	125 500,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	125 500,00	0,00	0,00	0,00	125 500,00
66	Charges financières	190 000,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	8 548,02	7 548,02	9 548,02
68	Dotations amortissements et provisions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	5 300 000,00	2 399,03	2 399,03	2 399,03	5 302 399,03
043	Opérations d'ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>37 774 282,67</b>	<b>0,00</b>	<b>23 447,05</b>	<b>23 447,05</b>	<b>37 797 729,72</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>37 797 729,72</b>
		<b>=</b>

Chap.	Libellé	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			Vote du conseil d'administration	TOTAL
		Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	475 000,00	0,00	0,00	0,00	475 000,00
74	Contributions et participations	35 643 748,60	0,00	0,00	0,00	35 643 748,60
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 505 534,07	6 994,04	6 994,04	6 994,04	1 512 528,11
043	Opérations d'ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>37 774 282,67</b>	<b>0,00</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>	<b>37 781 276,71</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>		<b>16 453,01</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>37 797 729,72</b>
		<b>=</b>

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL PAR ARTICLES				A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>5 921 598,00</b>	<b>13 500,00</b>	<b>13 500,00</b>
6042	Achats de prestations de services	150 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	70 000,00	0,00	0,00
60612	Energie – Electricité	470 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	183 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	6 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	460 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	22 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	29 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	46 500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	310 000,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	38 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	22 000,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	100 000,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérum	5 000,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	245 000,00	0,00	0,00
6067	Produits d'intervention	64 420,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	18 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	320 000,00	13 500,00	13 500,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	50 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	179 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	285 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	50 100,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	961 278,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	370 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	0,00	0,00
61821	Abonnements	15 000,00	0,00	0,00
61828	Autres	6 500,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	365 600,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	121 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	4 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	12 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	12 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	22 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	5 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	202 000,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	4 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	283 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	5 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	174 000,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	65 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	200,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	24 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	15 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>26 020 540,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement mobilité	163 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	47 100,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	159 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	9 598 589,28	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	224 600,00	0,00	0,00
64113	NBI	73 300,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 707 641,39	0,00	0,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	141 000,00	0,00	0,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	4 010 000,00	0,00	0,00
64145	Vacations versées aux employeurs	15 000,00	0,00	0,00
64146	Service de santé	27 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	1 496 300,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à I.U.R.S.A.F.	3 461 500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
6454	Collisions aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	41 000,00	0,00	0,00
6458	Collis. aux autres organismes sociaux	100 000,00	0,00	0,00
646	Allocations de véterance	635 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	52 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>125 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6531	Indemnités	36 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	3 000,00	0,00	0,00
6534	Collis. de sécurité sociale - part patron	6 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	80 500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>135 644,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
749	Revers. et restit. contrib. et particip.	135 644,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 85 + 014)</b>		<b>32 203 282,67</b>	<b>13 500,00</b>	<b>13 500,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	190 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>7 548,02</b>	<b>7 548,02</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	7 548,02	7 548,02
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D)</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	80 000,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>32 474 282,67</b>	<b>21 048,02</b>	<b>21 048,02</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections (2)</b>	<b>5 300 000,00</b>	<b>2 399,03</b>	<b>2 399,03</b>
6611	Dot. amort. et prov. immobilisations	5 300 000,00	2 399,03	2 399,03
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>5 300 000,00</b>	<b>2 399,03</b>	<b>2 399,03</b>
	(= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>37 774 282,67</b>	<b>23 447,05</b>	<b>23 447,05</b>
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			
	<b>RESTES A REALISER N-1 (3)</b>			<b>0,00</b>
	<b>D.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>			<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>37 797 729,72</b>

<b>Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)</b>	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 403,33
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.  
(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI (M4).  
(3) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES					III
Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	A2
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>475 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7081	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	150 000,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	325 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Contributions et participations</b>	<b>35 643 748,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
744	FACTVA	25 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	19 053 245,60	0,00	0,00	0,00
7474	Participation communes	2 710 545,00	0,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	13 848 458,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation autres organismes	8 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)</b>		<b>36 188 748,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions (D)</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. ch. fonctionnement courant	80 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>36 268 748,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections (2)</b>	<b>1 505 534,07</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>
7768	Neutralisation des amortissements	1 105 534,07	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	400 000,00	0,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	6 994,04	6 994,04	6 994,04
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>1 505 534,07</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>37 774 282,67</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>
	<b>RESTES A REALISER N-1 (3)</b>				<b>0,00</b>
	<b>R.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>				<b>16 453,01</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>37 797 729,72</b>

<b>Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)</b>	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.  
(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = D1 (M4), RF 043 = DF 043.  
(3) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.1</b>

Nature	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II		
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>10 968 617,76</b>	<b>3 025 500,63</b>	<b>70 000,00</b>	<b>14 067 118,39</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement	7 734 235,76	1 472 014,60	70 000,00	9 276 250,36
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	7 734 235,76	1 472 014,60	70 000,00	9 276 250,36
- Individualisées en programmes d'équipement	3 234 382,00	1 556 486,03	0,00	4 790 868,03
- Avec AP / CP	3 234 382,00	1 556 486,03	0,00	4 790 868,03
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Subventions d'équipement à verser (c/204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières</b>	<b>695 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 182 380,62</b>	<b>1 877 380,62</b>
<b>040 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>1 505 534,07</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>	<b>1 512 528,11</b>
<b>041 Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>127 266,09</b>	<b>127 266,09</b>	<b>127 266,09</b>
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>13 169 151,83</b>	<b>3 025 500,63</b>	<b>1 386 640,75</b>	<b>17 584 293,21</b>
				+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>				=
				<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 584 293,21</b>
---	----------------------

Nature	RECETTES D'INVESTISSEMENT		Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II		
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>7 059 151,83</b>	<b>703 371,50</b>	<b>0,00</b>	<b>7 762 523,33</b>
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	810 000,00	0,00	0,00	810 000,00
Opérations d'ordre entre sections	5 300 000,00	2 399,03	2 399,03	5 302 399,03
<b>041 Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>127 266,09</b>	<b>127 266,09</b>	<b>127 266,09</b>
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>13 169 151,83</b>	<b>703 371,50</b>	<b>129 665,12</b>	<b>14 002 188,45</b>
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>				=
				<b>634 833,28</b>
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)</b>				=
				<b>2 947 271,48</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>17 584 293,21</b>

(1) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors c/204)</b>	<b>367 500,00</b>	<b>62 434,03</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>
2031	Frais d'études	2 500,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	7 500,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions droits similaires brevets,...	357 500,00	62 434,03	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 356 735,76</b>	<b>1 409 580,57</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
21312	Centres d'incendie et de secours	210 000,00	18 240,63	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	25 000,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux de transmission	125 000,00	27 164,38	0,00	0,00
21532	Réseaux d'alerte	141 440,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	3 106 000,00	320 484,22	0,00	0,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	1 363 295,76	447 280,04	20 000,00	20 000,00
21578	Autre matériel et outillage technique	10 000,00	520,68	0,00	0,00
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	740 000,00	222 183,24	50 000,00	50 000,00
2182	Matériel de transport	1 048 000,00	272 442,80	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	380 000,00	89 006,68	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	119 000,00	1 175,60	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	89 000,00	11 072,10	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandées immo corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.2</b>

**DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT**

N°	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	<b>1 556 486,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
40	PONTVALLAIN	0,00	0,00	0,00
43	MATERIEL ANTARES	0,00	0,00	0,00
59	NOYEN SUR SARTHE	544,50	0,00	0,00
60	DISSAT SOUS COURILLON	444,52	0,00	0,00
62	VALLON SUR GEE	28 252,30	0,00	0,00
63	CHALLÉS	45 588,00	0,00	0,00
65	TRAVAUX ISOLATION CI DEGRE	696 170,00	0,00	0,00
66	SOULIGNE SOUS BALLON	10 000,00	0,00	0,00
67	CIS CHAHAIGNES	30 000,00	0,00	0,00
68	CHANTENAY VILLEDIEU	27 944,18	0,00	0,00
69	MAMERS	9 523,21	0,00	0,00
70	TUFFE	15 000,00	0,00	0,00
71	CAMERA FEUX DE FORET	693 019,32	0,00	0,00
72	CONNERRÉ	0,00	0,00	0,00
73	MONTMIRAIL	0,00	0,00	0,00
74	SAINTE COSMES EN VAIRAIS	0,00	0,00	0,00
75	PRECOIGNE	0,00	0,00	0,00
76	BOULOIRE	0,00	0,00	0,00
77	AUVERS LE HAMON	0,00	0,00	0,00
78	CENTRE DE FORMATION D INCENDIE ET DE SECURITE	0,00	0,00	0,00
79	PLATEFORME LOGISTIQUE	0,00	0,00	0,00

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 40  
LIBELLE : PONTVALLAIN  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P040**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations recues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2331312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>			
13	Subventions d'investissement (sauf 13B)	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations recues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (4)</b>		<b>0,00</b>
--------------------------------------	--	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.  
 (3) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 43**  
**LIBELLE : MATERIEL ANTARES**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P043**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux de transmission	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domants lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 59**  
**LIBELLE : NOYEN SUR SARTHE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P059**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	544,50	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	544,50	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	544,50	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. départements	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. communes	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-544,50**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domants lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 60**  
**LIBELLE : DISSAY SOUS COURCILLON**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P060**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	444,52	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	444,52	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	444,52	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>				
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. départements	0,00	0,00	0,00
1315	Group. coll. et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-444,52**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats dominant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 62**  
**LIBELLE : VALLON SUR GEE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P062**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	28 252,30	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	28 252,30	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	28 252,30	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>				
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. communes	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-28 252,30**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats dominant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 63**  
**LIBELLE : CHALLLES**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P063**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	45 588,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	45 588,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	45 588,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-45 588,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux (lieu à reversement).  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 65**  
**LIBELLE : TRAVAUX ISOLATION CI DEGRE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P065**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	696 170,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	696 170,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	696 170,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-696 170,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux (lieu à reversement).  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 66**  
**LIBELLE : SOULIGNE SOUS BALLON**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P066**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	10 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	10 000,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-10 000,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16448.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 67**  
**LIBELLE : CIS CHAHAIGNES**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P067**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	30 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	30 000,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	30 000,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-30 000,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16448.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 68**  
**LIBELLE : CHANTENAY VILLEDIEU**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P068**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	27 944,18	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	27 944,18	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	27 944,18	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. communis	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-27 944,18**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 69**  
**LIBELLE : MAMERS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P069**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	9 523,21	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	9 523,21	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	9 523,21	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**-9 523,21**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 70**  
**LIBELLE : TUFFE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P070**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	15 000,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	15 000,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>				
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)** **-15 000,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux.  
(3) Sauf 165, 166 et 16448.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 71**  
**LIBELLE : CAMERA FEUX DE FORET**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P071**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	693 019,32	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'alerte	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	693 019,32	0,00	0,00
231532	Réseaux d'alerte	0,00	693 019,32	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c	d	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>				
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)** **-693 019,32**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux.  
(3) Sauf 165, 166 et 16448.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 72**  
**LIBELLE : CONNERRE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P072**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a			b
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c		d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux (lieu à reversement).  
 (3) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 73**  
**LIBELLE : MONTMIRAIL**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P073**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		a		b	
20	DEPENSES Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
		c		d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux (lieu à reversement).  
 (3) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 74**  
**LIBELLE : SAINT COSMES EN VAIRES**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P074**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux.  
 (3) Sauf 165, 166 et 16448.  
 (4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 75**  
**LIBELLE : PRECIGNE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P075**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux.  
 (3) Sauf 165, 166 et 16448.  
 (4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 76**  
**LIBELLE : BOULOIRE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P076**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16448.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 77**  
**LIBELLE : AUVIERS LE HAMON**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P077**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16448.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 78**  
**LIBELLE : CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECURITE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P078**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats demandant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 79**  
**LIBELLE : PLATEFORME LOGISTIQUE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : P079**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votés y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (4)**

**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats demandant lieu à reversement.  
(3) Sauf 165, 166 et 16449.  
(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER</b>		<b>B2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>B3</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	695 000,00	0,00	1 182 380,62	1 182 380,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	680 000,00	0,00	1 182 380,62	1 182 380,62
1641	Emprunts en euros	680 000,00	0,00	1 182 380,62	1 182 380,62
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>B4</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	7 089 151,83	703 371,50	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	1 120 290,00	703 371,50	0,00	0,00
1313	Subv. transf. départements	607 165,00	691 594,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. communes	460 000,00	11 787,50	0,00	0,00
1315	Group. coll. et coll. salar. particulier	53 125,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	5 938 861,83	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 938 861,83	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Seuf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>		<b>B5</b>

Chap./ Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	<b>810 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 947 271,48</b>	<b>2 947 271,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00	0,00	2 947 271,48	2 947 271,48
10222	FCTVA	800 000,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	2 947 271,48	2 947 271,48
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>		<b>B6</b>

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

**III - VOTE DU BUDGET - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>1 505 534,07</b>	<b>6 994,04</b>	<b>6 994,04</b>
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, élab. nat.	850,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf. cpte rés. rég.	3 400,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf. cpte rés. départ.	246 500,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf. cpte rés. comm.	50 350,00	0,00	0,00
13915	Group. coll. et coll. statut. particulier	73 500,00	0,00	0,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	25 400,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	1 105 534,07	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	1 209,84	1 209,84
281312	Centres d'incendie et secours construc.	0,00	46,96	46,96
2814	Constructions sur sol d'autrui	0,00	269,49	269,49
281532	Réseaux d'alerie	0,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	108,00	108,00
281562	Matériel non mobile d'incendie et secours	0,00	21,60	21,60
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	0,00	2 082,58	2 082,58
28183	Matériel informatique	0,00	3 255,57	3 255,57
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	<b>5 300 000,00</b>	<b>2 399,03</b>	<b>2 399,03</b>
28031	Frais d'études	18 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions.droits similaires.brevets..	0,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	899 000,00	2 352,07	2 352,07
281318	Autres bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00
281351	Bâiments publics	4 000,00	0,00	0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	301 000,00	46,96	46,96
281531	Réseaux de transmission	310 000,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerie	190 000,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 600 000,00	0,00	0,00
281562	Matériel non mobile d'incendie et secours	850 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	10 000,00	0,00	0,00
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	712 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	55 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	170 000,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	115 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	65 000,00	0,00	0,00
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

**III - VOTE DU BUDGET - OPERATIONS PATRIMONIALES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>127 266,09</b>	<b>127 266,09</b>
2033	Frais d'insertion	0,00	5 185,21	5 185,21
2051	Concessions.droits similaires.brevets..	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	67 840,00	67 840,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	1 255,64	1 255,64
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	12 602,36	12 602,36
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	0,00	40 382,88	40 382,88
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>127 266,09</b>	<b>127 266,09</b>
2031	Frais d'études	0,00	5 185,21	5 185,21
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	67 840,00	67 840,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	3 314,40	3 314,40
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	0,00	10 543,60	10 543,60
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	40 382,88	40 382,88

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>		
		<b>B9.1</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES</b>				
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES – A + B</b>		<b>I</b>	<b>1 182 380,62</b>	<b>1 182 380,62</b>
<b>RESSOURCES PROPRES – A + B</b>		<b>II</b>	<b>1 182 380,62</b>	<b>1 182 380,62</b>
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	680 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	680 000,00	0,00	1 182 380,62
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres</b>		<b>410 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
(B)				
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	400 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	0,00

<b>Op. de l'exercice III = I + II</b>		<b>2 272 380,62</b>	<b>0,00</b>	<b>2 272 380,62</b>
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>		<b>3 028 500,63</b>	<b>0,00</b>	<b>5 300 881,25</b>
		<b>Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)</b>		<b>TOTAL IV</b>
				<b>5 300 881,25</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>		
		<b>B9.2</b>

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RESSOURCES PROPRES</b>				
<b>RESSOURCES PROPRES – A + B</b>		<b>V</b>	<b>2 399,03</b>	<b>2 399,03</b>
<b>RESSOURCES PROPRES EXTERNES DE L'ANNEE (A)</b>		<b>810 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	800 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	0,00
<b>RESSOURCES PROPRES INTERNES DE L'ANNEE (B)</b>		<b>5 300 000,00</b>	<b>2 399,03</b>	<b>2 399,03</b>
169	Primes de remboursement des obligations		0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	18 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	0,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	899 000,00	2 352,07	2 352,07
281318	Autres bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	4 000,00	0,00	0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	301 000,00	46,96	46,96
281531	Réseaux de transmission	310 000,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	190 000,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 600 000,00	0,00	0,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	850 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	10 000,00	0,00	0,00
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	712 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	55 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	170 000,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	115 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	65 000,00	0,00	0,00
481...	Charges à répartir			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

<b>Opérations de l'exercice VII = V + VI</b>		<b>6 112 399,03</b>	<b>703 371,50</b>	<b>6 815 770,53</b>
<b>Total ressources propres disponibles</b>		<b>6 112 399,03</b>	<b>703 371,50</b>	<b>6 815 770,53</b>
<b>Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)</b>				
<b>Soide d'exécution R001 (3)</b>		<b>6 343 833,28</b>	<b>2 947 271,48</b>	<b>9 291 104,76</b>
<b>Affectation R1068 (3)</b>				
<b>TOTAL VIII</b>				<b>10 397 875,29</b>

<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>		<b>IV</b>	<b>5 300 881,25</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>		<b>VIII</b>	<b>10 397 875,29</b>
<b>Soide</b>		<b>IX = VIII – IV (4)</b>	<b>5 096 994,04</b>
		<b>Montant</b>	

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
 (4) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la dernière mise à jour de l'état de la dette	Montant des remboursements (1)			Encours au 31/12/2021	IV A1.1
		Montant des remboursements au 31/12/2021	Montant des emprunts N-1	Remboursement de l'impôt		
519 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Calculer le NCR : NCR = (NCR - NCR) / (1 - T) où T est le taux de l'impôt sur le revenu.  
 (2) L'impôt sur le revenu est calculé sur la base de l'encours au 31/12/2021.  
 (3) L'impôt sur le revenu est calculé sur la base de l'encours au 31/12/2021.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date de formation ou premier remboursement	Type de taux d'intérêt	Emprunts en euros (1644)			Type de devise	Profil d'amortissement	Caractéristiques de la dette
				Montant (2)	Taux fixe à 4,87 %	Taux fixe à 4,87 %			
163 Emprunts obligataires (Total)									
164 Emprunts assortis de subventions (Total)									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)									
<b>Total</b>									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'échéance ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial		Devise	Régime des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Cote d'émission d'emprunt (9)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1878 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
<b>188 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00								
1881 Autres emprunts (total)					0,00								
1882 (hors à moyen terme négociables) (total)					0,00								
1887 Autres dettes (total)					0,00								
<b>Total général</b>					<b>13 973 706,73</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Niveau de taux : A : annuel ; S : semestriel ; T : trimestriel ; X : autre.  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'émission du contrat.  
 (6) Régime des remboursements : A : annuels ; M : mensuels ; B : bimestriels ; S : semestriels ; T : trimestriels ; X : autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple : A1 (cf. la classification des emprunts suivant le type de la circulaire VCEB1015277C du 25 juin 2010 sur les produits bancaires offerts aux collectivités territoriales).  
 (9) Cote d'émission d'emprunt.

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													IV	
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)													A1.2	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? ON (16)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après conversion éventuelle (11)	Capital restant de au 31/12/N	Dette résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Niveau garanti à la date de vote du budget (13)	Capital	Annulé de l'exercice		ICM de l'exercice	
							Index (13)	%			Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>183 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>7 344 539,93</b>					<b>679 741,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 429,46</b>	<b>18 713,20</b>	
1831 Emprunts auprès des établissements financiers (EF) (total)				7 344 539,93					679 741,44	0,00	0,00	-1 429,46	18 713,20	
1832 (hors à moyen terme négociables) (total)				265 750,00	6,93	F	Taux fixe à 4,67 %	4,66	52 250,00	18 625,36	0,00	0,00	1 086,76	
1833 Emprunts auprès des établissements financiers (EF) (total)				290 220,00	9,95	V	Euribor 3M + 0,76	3,40	25 022,00	7 997,59	-1 429,46	0,00	27,95	
1834 Emprunts auprès des établissements financiers (EF) (total)				1 827 555,97	18,09	V	Libor A + 1	1,82	89 344,09	34 595,51	0,00	0,00	6 317,86	
1835 Emprunts auprès des établissements financiers (EF) (total)				352 420,97	5,07	F	Taux fixe à 1,194	0,81	61 663,92	2 955,91	0,00	0,00	479,73	
1836 Emprunts auprès des établissements financiers (EF) (total)				697 450,00	6,40	F	Taux fixe à 3,93	3,92	107 300,00	30 045,34	0,00	0,00	2 664,84	
MONZIMHEUR				696 333,44	6,75	F	Taux fixe à 3,57	3,60	152 333,32	33 300,66	0,00	0,00	7 567,86	
MONSIEUR				384 640,56	8,00	V	Euribor 3M + 1,04	0,90	38 738,67	2 115,51	0,00	0,00	479,99	
MONSIEUR				1 122 989,59	13,75	V	Euribor 3M + 1,04-Hor/9eur	1,05	86 149,24	12 389,72	0,00	0,00	0,00	
ONE 73261				1 417 500,00	13,50	F	Euribor 3M + 2,27 %	2,30	105 000,00	34 132,05	0,00	0,00	0,00	
1842 Emprunts en devises (total)				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1843 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (total) (D)				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>185 Dettes et cautionnements reçus (Total)</b>				<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>187 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>				<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
1875 Dettes pour METP (cf. PPP) (total)				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture				Périodicité régulière des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes constatées recues pour la vente de la gestion
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date de début du contrat			
Taux fixe (total)		0,00					0,00			0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00			0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00			0,00	0,00
<b>Total</b>							0,00			0,00	0,00

(1) Si un instrument est à plusieurs échéances, indiquer les flux par échéance.  
 (2) Le total d'un taux complexe est égal à la somme des montants des instruments à taux variable et d'un taux fixe exprimés en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (call, floor, forward, swap/option).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts: A: annuelle, M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X: autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV  
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices à sous-jacents		(1) Indice zone euro	(2) Indice indice français ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indice zone euro	(4) Indice indice zone euro de l'encours dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indice hors zone euro	(6) Autres indices
	Montant en euros	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux, Taux à terme, Taux à court terme, Taux à moyen et long terme, Taux à court terme, Taux à moyen et long terme, Taux à court terme, Taux à moyen et long terme, uniqui, Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	0	0,00	7 344 250,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple, Plus d'éché de barrière	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap/option)	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 cap	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>								0,00

(1) Cette annexe renvoie le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Durée (en années)	Délibération du
	Catégories de biens amortis			
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 150,00 €				2020-06-26
L	Concessions et droits similaires	5	12/12/2016	
L	Réseaux de transmissions	10	12/12/2016	
L	Réseaux d'alerte	10	12/12/2016	
L	Matériel roulant d'incendie et de secours 10ans	10	12/12/2016	
L	Matériel d'incendie et de secours	10	12/12/2016	
L	Matériel et outillage technique	10	12/12/2016	
L	Autres matériels et outillages	10	12/12/2016	
L	Matériel de transport	10	12/12/2016	
L	Matériel informatique	5	12/12/2016	
L	Matériel de bureau	10	12/12/2016	
L	Autres immobilisations	10	12/12/2016	
L	Bâtiments administratifs NDD	30	12/12/2016	
L	Bâtiments administratifs ADD	30	12/12/2016	
L	Plateau technique ROUEZ	30	12/12/2016	
L	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS BATIMENTS PUBLICS	30	12/12/2016	
L	Batiments administratifs NDD CONSTRUCTION	30	12/12/2016	
L	CCF/CCR	15	12/12/2016	
L	CENTRES DE SECOURS MIS A DISPOSITION	30	12/12/2016	
L	CENTRES DE SECOURS PROPRIETE DU SDOIS	30	12/12/2016	
L	PROJETS IMMOBILIERS	30	12/12/2016	
L	NOUVEAUX PROJETS IMMOBILIERS	30	12/12/2016	
L	PROJETS IMMOBILIERS AVANCES	30	12/12/2016	
L	TRAVAUX AVANCES	30	12/12/2016	
L	ACQUISITION BATIMENT ADMINISTRATIF	30	12/12/2016	
L	Frais d'études et de recherches	5	12/12/2016	
L	Subventions ADEME	30	12/12/2016	
L	Fonds d'aide à l'investissement	30	12/12/2016	
L	Subventions CONSEIL DEPARTEMENTAL	30	12/12/2016	
L	Subventions COMMUNES	30	12/12/2016	
L	Subventions EPCI	30	12/12/2016	
L	Matériel roulant d'incendie et de secours 12ans	12	12/12/2016	
L	Matériel roulant d'incendie et de secours 15ans	15	12/12/2016	
L	TENUE DE SERVICE (4ANS)	4	26/06/2020	
L	HABILLEMENT (7ANS)	7	26/06/2020	

**SDOIS DE LA SARTHE - SDOIS 21.06.2021**

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux simple		Taux effectif (1)		Charges et produits associés depuis l'adoption du contrat		Catégories d'impact (8)	
	Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges (6)88	Produits (7)88	Avant opération	Forme opération
Taux fixe (total)					0,00	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A+1 (cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire CDB 05/2017 ou 25 Juin 2018 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES						A3
Nature de la provision	Montant de la provision exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
	A		B	C = A + B	D	E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provisions pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abaissement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemple : provision pour litiges au titre de prêts, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...)

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							A4
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
				(I)	(II)	(III)	
	<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6882)	Solde (1)
				(I)	(II)	(III)	
	<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).							

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>		<b>B1</b>
(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)		

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT			0,00
		FONCTIONNEMENT			0,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

SDIS DE LA SARTHE - SDIS 72 - BS - 2021

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>AS</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations communes (hors ventes à réaliser).  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats des exercices précédents, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Indiquer la nature des opérations effectuées.  
 (5) Indiquer le chapitre et le numéro des votes.  
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B3</b>

(1) Somme des annulations relatives à l'investissement restant à verser au contratant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues et autres collectives publiques au titre de la période d'investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)</b>	<b>B2</b>

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montants de la provision de l'exercice	Montant des réserves restant à courir				Cumul restant	Total (1)
					N+1	N+2	N+3	N+4		
Credit-bail mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit-bail immobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



**IV – ANNEXES  
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices antérieurs cumulés au 01/01/N) (1)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N(2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices antérieurs cumulés au 01/01/N+1)
	Pour mémoire AP votés y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé Restes des décaissements y compris pour N	Credits de paiement (réalisations cumulées au 01/01/N)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N(2)	Restes à financer de l'exercice N+1				
<b>TOTAL</b>	<b>8 033 271,32</b>	<b>-7 182 701,89</b>	<b>-18 214 533,56</b>	<b>-3 086 329,26</b>	<b>4 899 411,48</b>	<b>-2 752 000,00</b>	<b>-5 015 000,00</b>			
P072001 SAVOIRS	2 589 470,00	50 000,00	2 589 470,00	2 589 470,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P072001 SAVOIRS E HANON	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P072001 BLOUJOUR	1 440 000,00	0,00	1 440 000,00	3 14 980,68	1 125 019,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P072001 CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
P062001 SAVOIRS	2 589 470,00	0,00	2 589 470,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P062001 SIS CHARENTAIS	2 589 470,00	0,00	2 589 470,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P062001 SIS CHARENTAIS VALLEDEU	131 000,00	0,00	131 000,00	102 552,85	28 447,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P062001 SIS MAMERS	600 000,00	0,00	600 000,00	6 476,79	309 823,21	0,00	0,00	286 000,00	0,00	0,00
P072001 SIS TUFFE	465 000,00	-15 000,00	450 000,00	0,00	335 000,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00
P062001 SIS MAMERS	465 000,00	0,00	465 000,00	0,00	335 000,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00
P062001 SIS MAMERS	125 000,00	-12 238,11	112 761,89	0,00	15 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
P072001 MONTMORAIL	0,00	420 000,00	420 000,00	114 432,62	0,00	0,00	0,00	305 000,00	30 000,00	30 000,00
P062001 MONTMORAIL	0,00	420 000,00	420 000,00	114 432,62	0,00	0,00	0,00	305 000,00	30 000,00	30 000,00
P062001 MONTMORAIL	250 000,00	0,00	250 000,00	183 017,84	67 182,06	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
P062001 MONTMORAIL	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
P062001 PLATIERNE LOISTIQUE	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
P062001 PLATIERNE LOISTIQUE	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
P062001 SAINT COSME EN VAREAS	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	575 000,00	15 000,00	15 000,00
P062001 SAINT COSME EN VAREAS	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	575 000,00	15 000,00	15 000,00
P062001 SOULIGNÉ SOUS BALLON	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
P062001 SOULIGNÉ SOUS BALLON	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
P062001 TRAMAIN SOLIGNÉ C DEGRE	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	36 890,00	2 089 140,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00
P062001 TRAMAIN SOLIGNÉ C DEGRE	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	36 890,00	2 089 140,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00
P062001 VALIGN SUR SEE	-183 000,00	0,00	-183 000,00	-183 478,58	29 533,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P062001 VALIGN SUR SEE	-183 000,00	0,00	-183 000,00	-183 478,58	29 533,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectuées correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'établissement chargé des réalisations.

**IV – ANNEXES  
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer (exercices antérieurs cumulés au 01/01/N) (1)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N(2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices antérieurs cumulés au 01/01/N+1)
	Pour mémoire AE votés y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé Restes des décaissements y compris pour N	Credits de paiement (réalisations cumulées au 01/01/N)	Credits de paiement ouverts au titre de l'exercice N(2)	Restes à financer de l'exercice N+1				
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des réalisations effectuées correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'établissement chargé des réalisations.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>		<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			0,00
Autres organismes de regroupement			0,00

<b>IV – ANNEXES</b>				<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>				<b>C2</b>

(Articles L. 2332-1 et L. 2332-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3513-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3524-1.)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. (1)  
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie, totale ou partielle, à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part de capital				
Garantis ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 5% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Stage de familiarisation.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrat ou décision de recours).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	C3.2

(1) Il s'agit de reconstruire les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.  
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
  - soit de la seule autonomie financière.
- Dependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être reconstrués dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

<b>IV – ANNEXES</b> <b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>IV</b> <b>C3.4</b>
--	--------------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2999

Présenté par Présenté par (1).

A Présenté à, le 01/01/2999

Présenté par,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session

A Délibéré à, le 01/01/2999

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par Présenté par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Certifié à, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Date de convocation : 16 mars 2021

VOTES :

Nombre de membres en exercice

23

POUR

16

Nombre de membres présents

16

CONTRE

0

Nombre de suffrages exprimés

16

ABSTENTIONS

0

Présenté par le Président du C.A.  
A Coulaines

Le Président du C.A.  
Monsieur Dominique LE MÈNER



Délibéré par le Conseil d'administration  
A Coulaines

Les membres du Conseil d'administration réuni,



Certifié exécutoire par le Président du C.A compte tenu de la réception en préfecture et de la publication

**Liste complémentaire des biens imputés  
en section d'investissement du SDIS72**

**BIENS DE FAIBLE VALEUR DE MOINS DE 150 EUROS TTC  
SUIVANT L'ARRETE DU 26/10/2001- CIRCULAIRE INT/B/02/00059/C**

**MATERIELS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

- bouteille d'air
- clé de barrage
- clé de fontainier
- clé de poteau
- collecteur
- commande
- coude
- coupe boulons
- crépine
- cric
- dispositif «homme mort»
- division
- échelle
- explosimètre
- filtre amovible
- flotteur
- gaffe
- liaison personnelle
- ligne «guide»
- lot «échelle»
- lot feu de cheminée
- madrier de franchissement
- polycoise
- projecteur portatif anti-déflagrant
- proportionneur
- raccord de réduction
- retenue
- sangles
- seau pompe
- tableau pour binômes
- tenue d'approche
- tronçonneuse
- tuyau d'alimentation
- tuyau de refoulement
- Balise de détresse
- Cagoule d'évacuation
- Détendeur ARI
- Soupape à la demande
- Collier mono bouteille de maintien
- Flexible air pour dossard ARI
- Demi jpncs de masque ARI
- Ecran oculaire de masque ARI
- Filet pour masque ARI
- Masque de fuite feux de forêt
- Poncho feux de forêt
- Rideau stoppeur de fumée
- Escabeau
- Lance et support de lance

**MATERIELS D'EQUIPEMENT DES VSAV:**

- aspirateur de mucosités
- attelle
- chaise portoir
- colliers cervicaux
- inhalateur
- insufflateur

- oxymètre de pouls

- planche de dégagement
- pompe à dépression
- porte-brancard
- sac de rangement
- thermomètre hypothermique frontal

**MATERIELS DE DESINCARCERATION :**

- cône de signalisation
- coupe pare-brise
- flexible hydraulique
- jeu de cales polyuréthane
- pompe de secours manuelle
- protection air-bag
- touret muni de 25 m de câble électrique
- triangle de signalisation
- Batterie d'outils électroportatifs
- Protection de coupe
- Plaque de protection de victime

**MATERIELS POUR INTERVENTIONS DIVERSES :**

- appareil de traction «tirefor»
- aspirateur à eau et poussières
- avertisseur sonore et lumineux
- combinaison de plongée
- cordes statique et dynamique
- cuissardes et waders
- électropompe
- étais métalliques
- gants pour capture d'animaux dangereux
- gilet de sauvetage
- gilet de stabilisation
- groupe électrogène
- instruments mesure de plongée (montre, boussole)
- jerrycan de sécurité pour carburant
- parachute ascensionnel
- pompe à moteur thermique
- tenue de protection pour «tronçonnage»
- tenue pour destruction d'hyménoptères
- treuils
- valise «électro-secours»

**MATERIELS FORMATION :**

- caisse plastique
- combi téléviseur magnétoscope
- coupe de tête
- écran pour rétroprojecteur
- flanellographe
- générateur à fumée
- magnétoscope
- mannequins
- rétroprojecteur
- table de projection

**HABILLEMENT :**

- ceinturon de feu
- rangers
- Chaussants type A et type C
- Gants de feux
- Gants de déblai
- Gants de manutention de type B
- Pièces de casque
- Lampe portative
- Chaussures basses homme et femme
- Escarpin
- Veste et pantalon de la tenue de service et d'intervention (TSI)
- Polo manches courtes et polo manches longues
- Cagoule de feux
- Parka
- Coque de pluie (hard shell)
- Gilet de signalisation (haute visibilité)
- Pull over
- Sweat shirt
- Chemise – chemisier
- Ceinture
- Gants blancs
- Jupe
- Pantalon de sortie
- Vareuse
- Fourragère
- Képi – tricorne
- Sac de paquetage
- Plastron rouge
- Porte gants
- Galon sur velcro, galon fourreau
- Housse de casque
- Tee shirt
- Casque JSP
- Gilet multipoches
- Combinaison de travail

**MATERIELS TRANSMISSIONS ET INFORMATIQUE :**

- accus
- antenne 173 Mhz
- antenne 80 Mhz
- antenne voiture
- appel sélectif
- autoradio
- batterie alimentation
- batterie radio
- câbles radio
- connecteur
- écran PC
- imprimante
- modem
- onduleur

**MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU :**

- armoire et vestiaire
- chaise et fauteuil
- chevet
- lampe de bureau
- lit
- photocopieur
- rayonnage
- table
- tableau mural ou sur pied
- téléviseur
- vitrine

**DIVERS :**

- caisse d'outillage complète
- compresseur d'air
- conteneurs
- cric rouleur
- machine à entretenir le sol
- nettoyeur haute pression
- outils électroportatifs
- micro-ondes

**RESTES A REALISER EN DEPENSES AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

NATURE	LIBELLES	REPORTS
<b>2051</b>	<b>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES</b>	<b>56 466,14 €</b>
2051-6	Acquisitions logiciels systèmes d'exploitation et bureautique	3 668,40 €
2051-37	Acquisition logiciel gestion du temps	36 000,00 €
2051-8	Déploiement FOAD	677,74 €
2051-38	Acquisition logiciel EPISOFT gestion lot de sauvetage	120,00 €
2051-40	Acquisition logiciel GOC XVR	16 000,00 €
<b>213121</b>	<b>AMENAGEMENTS INTERIEURS CENTRES PROPRIETE DU SDIS</b>	<b>18 240,83 €</b>
213121	Aménagements intérieurs des centres propriété du SDIS	18 240,83 €
<b>21531</b>	<b>RESEaux DE TRANSMISSION</b>	<b>27 164,38 €</b>
21531-7	Acquisition pylône amélioration alerte	26 772,00 €
21531-10	Acquisition matériel ANTARES	392,38 €
<b>21561</b>	<b>MATERIEL ROULANT D'INCENDIE ET DE SECOURS</b>	<b>320 494,22 €</b>
21561	Pompe hydraulique	41 037,60 €
21561-VEHICCR	Camion citerne rural moyen	83 365,94 €
21561-VEHIEPA	Moyen élévateur aérien	58 868,64 €
21561-VPCE	Véhicule porte cellule 4X4	18 513,01 €
21561-VEHIVSAV	Véhicules de secours aux victimes	44 955,51 €
21561-VEHIAMVTU	Aménagement de véhicules	27 110,27 €
21561-VEHICCFM	Camion citerne feux de forêt moyen	46 643,25 €
<b>21562</b>	<b>MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS</b>	<b>447 186,92 €</b>
21562-MTNRMIC	CMIC	11 892,52 €
21562-MTNRSSSM	Matériels SSSM	117 473,72 €
21562-MTNRGRIMP	GRIMP	4 163,60 €
21562-MTNRSDMF	SDMF	1 920,25 €
21562-MTNRPTDIV	Petits matériels incendie et divers	99 351,07 €
21562-MTNRHABILL	Habillement	54 581,11 €
21562-MTNRPTVSAV	Petits matériels VSAV	15 582,76 €
21562-TENUSERVI	Tenue de service	142 221,89 €
<b>21578</b>	<b>MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES</b>	<b>520,68 €</b>
21578-MATSIONDUL	Ondulateurs et batteries	520,68 €
<b>217312</b>	<b>BATIMENTS PUBLICS MIS A DISPOSITION</b>	<b>220 781,00 €</b>
217312	Aménagements intérieurs des centres mis à disposition	220 781,00 €
<b>2182</b>	<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>258 245,86 €</b>
2182-VEHIVL	Véhicules légers	239 969,77 €
2182	Véhicule de mécanique itinérant	10 215,26 €
2182-VEHIATE	Véhicules atelier	8 060,83 €
<b>2183</b>	<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>	<b>89 006,68 €</b>
2183-MATSIORDI	Micro-ordinateurs et écrans et imprimantes	15 132,24 €
2183-MATSISERV	Serveurs	38 378,52 €
2183-MATSIREV	Equipements réseaux	8 668,96 €
2183-MATSITELE	Matériels téléphoniques	26 826,96 €
<b>2184</b>	<b>MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER</b>	<b>1 175,60 €</b>
2184	Mobilier de bureau et vestiaires	1 175,60 €
<b>2188</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>11 072,10 €</b>
2188-MATFORM	Matériels de formation	3 316,12 €
2188-MATDIVERS	Autres matériels	7 324,20 €
2188-MATSPORT	Matériels de sport	431,78 €
<b>231312</b>	<b>CONSTRUCTIONS CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS PROPRIETE DU SDIS</b>	<b>75 588,00 €</b>
231312-063	Travaux Challes	45 588,00 €
231312-067	Travaux Chahaïgnes	30 000,00 €
<b>231532</b>	<b>INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE</b>	<b>693 019,32 €</b>
21532	Projet caméras vidéosurveillance feux de forêt	693 019,32 €
<b>2317312</b>	<b>CONSTRUCTIONS CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS MIS A DISPOSITION</b>	<b>787 878,71 €</b>
2317312-059	Travaux Noyen sur sarthe	544,50 €
2317312-060	Travaux Dissay sous courcillon	444,52 €
2317312-062	Travaux Vallon sur gée	28 252,30 €
2317312-065	Travaux isolation Degré	696 170,00 €
2317312-066	Travaux Souigné sous ballon	10 000,00 €
2317312-068	Travaux Chantenay villedieu	27 944,18 €
2317312-069	Travaux Mamers	9 523,21 €
2317312-070	Travaux Tuffé	15 000,00 €
	<b>TOTAL DES REPORTS</b>	<b>3 006 840,44 €</b>

**RESTES A REALISER EN RECETTES AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

NATURE	LIBELLES	REPORTS
13-13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENT	691 584,00 €
13-13-062	Travaux Vallon sur gée	53 375,00 €
13-13-071	Projet caméras vidéosurveillance feux de forêt	600 000,00 €
13-13-068	Travaux Chantenay Villedieu	38 209,00 €
13-14	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT COMMUNES	11 787,50 €
13-14-062	Travaux Vallon sur gée	3 600,00 €
13-14-068	Travaux Chantenay Villedieu	8 187,50 €
<b>TOTAL DES REPORTS</b>		<b>703 371,50 €</b>

Le Président du Conseil d'administration  
d'Administration du Service Départemental

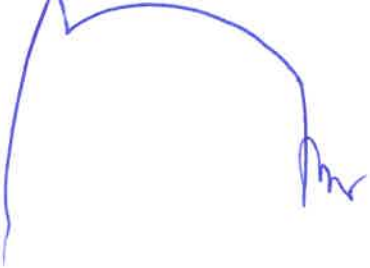
Le Président du Conseil d'administration  
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

**LISTE COMPLEMENTAIRE DES RESTES A REALISER EN DEPENSES AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

NATURE	LIBELLES	REPORTS
<b>2051</b>	<b>CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES</b>	<b>5 967,89 €</b>
2051-8	Déploiement FOAD	915,89 €
2051-18	Acquisition logiciel cartographie	5 052,00 €
<b>21562</b>	<b>MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS</b>	<b>93,12 €</b>
21562-MTNRGRIMP	GRIMP	93,12 €
<b>217312</b>	<b>BATIMENTS PUBLICS MIS A DISPOSITION</b>	<b>1 402,24 €</b>
217312	Aménagements intérieurs des centres mis à disposition	1 402,24 €
<b>2182</b>	<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>	<b>14 196,94 €</b>
2182-VEHIVL	Véhicules légers	14 196,94 €
	<b>TOTAL DES REPORTS</b>	<b>21 660,19 €</b>

Le Président du Conseil d'administration  
d'Administration du Service Départemental



<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA PAIERIE DEPARTEMENTALE – PERIODE 2021-2023**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre d'un engagement partenarial entre le SDIS, la direction départementale des finances publiques et la paie départementale de la Sarthe pour la période 2021-2023, jointe en annexe.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



# Délibération

Numéro : 2021-11

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA PAIERIE DEPARTEMENTALE – PERIODE 2021-2023

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux.

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre d'un engagement partenarial entre le SDIS, la direction départementale des finances publiques et la paierie départementale de la Sarthe pour la période 2021-2023 en annexe.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

  
Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0

**CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN**

**ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LE SDIS DE LA SARTHE  
ET LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE**

**SUR LA PÉRIODE 2021-2023**

**Entre :**

Le Service départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS), représenté par Monsieur Dominique LE MÈNER, autorisé par délibération n°..... du conseil d'administration en date du 30 mars 2021 d'une part ;

**Et**

La Direction Départementale des Finances publiques de la Sarthe (DDFIP), représentée par Madame Françoise FONT, Directrice départementale,

**Et**

La Paierie départementale des Finances publiques de la Sarthe, représentée par Madame Annie PANNEFIEU, payeuse départementale,

Depuis 2010, le SDIS et la paierie départementale ont convenu de formaliser leur collaboration par le biais de conventions de partenariat visant à définir des axes et objectifs clairement définis et datés.

Les deux partenaires, forts des succès obtenus, en particulier dans la dernière période, souhaitent consolider cette démarche sur la période 2021-2023.

Le SDIS et la paierie ont en commun de rechercher en permanence l'amélioration de leurs performances et la modernisation des procédures. A titre d'illustration le SDIS a été, en 2012, la première entité publique du Département à pratiquer la dématérialisation totale de ses échanges avec son comptable ou à mettre en place, dans le domaine de la dépense le contrôle allégé en partenariat.

Avant de se projeter sur un nouvel engagement partenarial, il convient néanmoins de tirer le bilan précis de l'actuelle convention qui couvrait les années 2017 à 2020.

## **A/LE BILAN DE L'ENGAGEMENT PARTENARIAL DE LA PERIODE 2017-2020**

L'engagement partenarial 2017-2020 a été élaboré autour des 4 axes suivants:

### **AXE 1 : CONSOLIDER LA QUALITÉ COMPTABLE**

Les deux acteurs très soucieux de consolider la sincérité des comptes du SDIS de la Sarthe se sont attachés à poursuivre la recherche de la qualité comptable dans une démarche inspirée des processus de certification des comptes. Cela est passé par l'approfondissement des points suivants :

- Une politique renouvelée d'intégration des immobilisations en cours (compte budgétaire 23) en immobilisations corporelles (compte budgétaire 21),
- L'actualisation des règles de sortie de l'inventaire du SDIS de la Sarthe,
- La corroboration des actifs
- L'extension du principe de rattachement des charges et des produits,
- L'application du principe de provisions.

Dans tous ces domaines des résultats tangibles ont été obtenus permettant d'envisager l'avenir avec sérénité.

### **AXE 2 : ÉTENDRE LE CONTRÔLE ALLÉGÉ PARTENARIAL**

Sur la base de l'expérience acquise en 2016 sur la paye des agents du SDIS de la Sarthe, il était envisagé d'étendre progressivement cette procédure moderne de contrôle de la dépense :

- aux indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires,
- aux frais de déplacement,
- éventuellement, aux procédures de marchés publics.

L'extension a été réalisée sur les seules indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires. Des modifications d'ordre organisationnel, au sein du SDIS, en ont retardé la mise en œuvre sur les autres champs. Il n'en demeure pas moins que ce mode de contrôle est appelé à être renforcé.

### **AXE 3 : POURSUIVRE LA POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT DES SERVICES**

Action 1 : La poursuite des rencontres annuelles des services.

L'organisation d'une rencontre annuelle des services alternativement au SDIS et à la paierie a été pérennisée

Elle a pleinement répondu aux attentes des différents acteurs. Elle a permis de conforter les liens entre les personnels, d'expertiser les modalités de leur collaboration et d'échanger sur les évolutions législatives et/ou réglementaires dans le domaine de la sphère publique.

Action 2 : La production d'une analyse financière et d'un rapport d'activité par le payeur

La production par le payeur d'une analyse financière annuelle continue d'être appréciée par l'ordonnateur. Elle permet aussi de faire le lien avec le compte de gestion produit par le comptable public et permet une confrontation des points de vue.

Le payeur a également produit un rapport d'activité annuel qui s'attache aux conditions d'exercice de sa mission au profit du SDIS. Il comprend en outre une restitution des contrôles hiérarchisés et partenariaux qui comporte des recommandations afin de maintenir une haute qualité de mandatement. Il a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la réunion annuelle.

#### AXE 4 : ACCENTUER LA MAÎTRISE DU DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT

□ Action 1 : Viser un objectif de délai global moyen de paiement de 12 jours

L'engagement était très ambitieux. S'il a pu être tenu en 2017 et 2018, l'année 2019 a été plus difficile et le délai moyen a atteint 15 jours, retrouvant son niveau des années 2010 à 2016.

En outre, au-delà des actions inscrites dans cet engagement partenarial, la paierie départementale de la Sarthe et le service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe ont confirmé leur disponibilité en matière d'expérimentation des évolutions législatives, réglementaires ou techniques, en se portant candidat à l'expérimentation de la M57. L'absence de cadre réglementaire pour les SDIS n'a pas permis de l'engager.

### **B) MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT PARTENARIAL 2021-2023**

Le bilan largement positif tiré de l'engagement 2017-2020 plaide pour le renouvellement de la démarche. Il couvre la même période que celle du projet de service assurant ainsi une cohérence dans le calendrier de mise en œuvre des différentes actions programmées.

Ce nouvel engagement s'articule, comme le précédent, autour de 4 axes. Il comporte 5 actions.

#### AXE 1 : CONSOLIDER LA PRATIQUE COMPTABLE

L'excellence de la qualité comptable à laquelle est parvenu le SDIS permet d'envisager une application anticipée de la M57 et du compte financier unique (CFU), si les conditions réglementaires sont réunies. Elle constitue l'axe majeur de la convention.

Elle facilitera l'auditabilité des comptes et leur analyse par les élus. Elle repose sur le respect des points suivants :

- La consolidation des politiques de rattachement et de provisionnement
- La consolidation de la corroboration des actifs
- Une préparation concertée et précoce au passage à la M57 et à la confection du CFU

#### AXE 2 : ÉTENDRE LE CONTRÔLE ALLÉGÉ PARTENARIAL

Fort de l'expérience acquise et des résultats positifs obtenus, il est opportun d'étendre le champ d'application du Contrôle Allégé Partenarial (CAP) aux marchés et aux charges à caractère général. Deux préalables sont à remplir :

- La vérification que les CAP actuellement en cours satisfont pleinement à leur objet
- La réalisation d'un audit de la chaîne de la dépense visée par un CAP

### AXE 3 : INTENSIFICATION DE LA POLITIQUE DE RAPPROCHEMENT

Le SDIS et la payerie entretiennent des relations cordiales et efficaces. Ils tiennent à intensifier encore cet état d'esprit.

Cet axe se décline ainsi en 2 actions associées et complémentaires

Action 1 : La première prévoit la confirmation des réunions de travail annuelles, assorties d'un volet cohésion. Elle consiste à :

- Réunir l'ensemble des équipes une fois par an autour d'un ordre du jour établi en commun
- Sur la base des constats opérés, améliorer la coopération entre les équipes
- Faciliter la diffusion des informations détenues
- Développer les stages d'immersion

Action 2 : La seconde repose essentiellement sur l'analyse financière et le rapport d'activité produits par le payeur. Ils permettent de confronter des points de vue sur la situation financière du SDIS et sur son fonctionnement en matière d'organisation comptable.

### AXE 4 : VISER UN DÉLAI GLOBAL MAXIMUM DE 15 JOURS

Toujours soucieux de répondre aux impératifs de gestion des entreprises, les deux partenaires s'engagent à ne pas dépasser 15 jours en termes de délai de paiement, niveau très inférieur au seuil réglementaire. L'adoption d'un contrôle allégé en partenariat doit contribuer à satisfaire cet objectif.

Un bilan triennal de cet engagement sera effectué.

Le .....

Le Président du SDIS  
de la Sarthe

La Payeuse Départementale

La Directrice Départementale  
des Finances publiques  
de la Sarthe

**ANNEXE A LA**

**CONVENTION DE MISE EN OEUVRE D'UN**

**ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LE SDIS DE LA SARTHE  
ET LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE**

**SUR LA PÉRIODE 2021-2023**

**LES AXES**



**Axe 1 : Consolider la pratique comptable**

**Axe 2 : Elargir le contrôle allégé en partenariat**

**Axe 3 : Intensifier encore la politique de rapprochement des services**

**Axe 4 : Maîtriser le délai global de paiement**

## Axe 1 : Consolider la pratique comptable

### Action 1 : Mettre en oeuvre la M57 et le CFU

#### Descriptif de l'action et contexte

##### Descriptif

Les précédentes conventions de partenariat, et particulièrement la dernière en date, ont été l'occasion d'améliorer sensiblement la qualité comptable.

Les conditions préalables à la mise en application de la nomenclature M57 et du compte financier unique sont désormais pleinement remplies.

Cette mise en application peut même être raisonnablement anticipée, dès lors que les textes réglementaires le permettront.

##### Contexte – Etat des lieux

La période qui s'achève a vu l'ensemble des objectifs fixés par la convention 2017-2020 être satisfaits.

Les opérations de rattachement de charges et produits ont été confortées, notamment en matière de facturation des prestations de service.

Les provisions ont été étendues aux créances douteuses, au compte épargne temps ou encore au droit à la formation.

Ces importants progrès ont permis d'obtenir de très bons résultats en matière de mesure de la qualité comptable et sont de nature à satisfaire aux exigences du futur indicateur de pilotage.

La corroboration des actifs est acquise.

Les conditions d'intégration et de sortie des immobilisations ont été améliorées.

Fort de cet état des lieux largement positif, les deux partenaires sont prêts pour une mise en œuvre anticipée de la M57 et du compte financier unique, sachant que les deux réformes sont intimement liées. Ces évolutions permettront de conforter la sincérité et l'auditabilité des comptes. Pour les élus, elles en faciliteront la lecture et l'analyse.

##### Objectifs

- Conforter la mise en œuvre des politiques de rattachement et de provision,
- S'attacher à satisfaire aux critères de mesure de la qualité comptable,
- Conforter la gestion des opérations relatives au patrimoine (actif-passif),
- Consacrer l'année 2022 à préparer la mise en œuvre de la M57,
- Appliquer la M57, à compter du 01/01/2023,
- En 2024 lors de la clôture des comptes de l'exercice 2023, élaborer le premier compte financier unique (CFU).

## **Démarche méthodologique**

### **Engagements de la collectivité**

- Consolider la politique de rattachement des charges et des produits et la politique de provisionnement,
- Faire en sorte de limiter les anomalies qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs de qualité comptable et traiter avec réactivité les éventuelles anomalies résiduelles.
- Transmettre au comptable le plus en amont possible par rapport à la fin de l'exercice l'état des éléments à sortir de l'actif et de façon plus générale les opérations d'ordre, notamment les amortissements.
- Engager dès le début de l'année 2022 les travaux de préparation à la mise en œuvre de la M57
- Au 01/01/2023, appliquer la M57
- Au terme de la clôture des comptes 2023, participer à l'élaboration du premier compte financier unique.

### **Engagements du comptable**

- Assister l'ordonnateur dans son travail de consolidation de la qualité comptable et satisfaire aux critères qui lui sont propres,
- Consolider son suivi du patrimoine comptable,
- Apporter son soutien technique sur les opérations dites « complexes »,
- Assister l'ordonnateur dans ses travaux préparatoires à la mise en application de la M57
- Elaborer, en lien avec l'ordonnateur, le premier CFU

### **Indicateurs de suivi et/ou de réalisation**

- IQCL (Indicateur de la Qualité des Comptes Locaux).
- IPC (Indice de performance comptable) à compter de l'exercice 2021
- Respect du calendrier

### **Calendrier**

- 2021 : Conforter la qualité de la gestion comptable
- 2022 : Travaux préparatifs à la mise en œuvre de la M57
- 2023 : Mise en application de la M57
- 2024 : Sortie du premier CFU

NB : Ce calendrier est susceptible d'aménagement au cas où des textes réglementaires viendraient à en remettre en cause les conditions d'application.

## **Axe 2 : Elargir le contrôle allégé en partenariat**

### **Action 1 : Sur la base de l'expérience acquise, élargir le champ d'application du contrôle allégé en partenariat**

#### **Descriptif de l'action et contexte**

##### **Descriptif**

Au cours de la précédente période, la très grande qualité du mandatement a permis de développer le contrôle allégé en partenariat, tant sur la paye que sur les indemnités horaires des sapeurs pompiers volontaires.

Celui-ci repose sur une logique de maîtrise partagée des risques, avec en corollaire un contrôle a posteriori du comptable et non plus a priori. Il doit ainsi permettre d'accélérer le règlement de la dépense.

Il constitue une ultime étape dans la modernisation du contrôle de la dépense.

##### **Contexte – Etat des lieux**

L'arrêté du 11/05/2011 et le décret Gestion Budgétaire Comptable Publique, dit GBCP du 07/11/2012 consacrent l'apparition du contrôle allégé en partenariat et ses modalités d'application.

Un premier audit, réalisé en 2016 par l'auditeur en charge de cette question à la DDFIP et la directrice des affaires administratives et financières du SDIS, avait conclu à la mise en œuvre au 01/01/2017 du contrôle allégé en partenariat sur la paye. Un second audit réalisé en 2018, dans les mêmes conditions, s'est traduit par la mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat sur les indemnités des sapeurs pompiers volontaires, avec une date d'effet au 01/12/2018.

Cette pratique a en outre permis au SDIS de développer et formaliser son dispositif de contrôle interne.

La précédente convention prévoyait notamment son extension aux marchés et aux frais de déplacement, en 2019. Des contraintes organisationnelles n'ont pas permis d'atteindre cet objectif.

Par ailleurs les conventions signées entre les deux partenaires prévoient que chacun doit, annuellement, établir et restituer un bilan quantitatif et qualitatif de ses contrôles. Cette disposition a pu être partiellement perdue de vue. Il convient de la restaurer. De même la fluidité des échanges entre les deux services sur le traitement des observations émises par la paierie peut être améliorée par la mise place de simples outils (envoi de mail par exemple).

Fort de l'expérience acquise, l'extension de ce contrôle moderne et basé sur la confiance réciproque reste plus que jamais à l'ordre du jour.

Si son extension aux frais de déplacement ne paraît plus très pertinent, compte tenu du relativement faible nombre d'opérations, il demeure opportun pour les marchés et éventuellement pour les charges à caractère général comptabilisées sur le chapitre 011.

Par ailleurs, si un audit externe reste la solution à privilégier pour établir le diagnostic de faisabilité du contrôle allégé, il pourrait être envisagé de réaliser l'audit en partenariat, sous la supervision du service d'audit de la DDFIP.

L'extension du contrôle allégé sur ces natures de dépenses permettrait de couvrir un très large spectre de l'ensemble des dépenses du SDIS et éventuellement de limiter le nombre de pièces justificatives à produire.

## **Objectifs**

- Consolider la qualité de fonctionnement des CAP en cours,
- Étendre le CAP à d'autres catégories de dépenses,
- Faire du CAP le mode de contrôle majoritaire,
- S'attacher à une restitution et une analyse approfondie et mutuelle des contrôles effectués

## **Démarche méthodologique**

### **Engagements de la collectivité**

- Pratiquer avec régularité ses propres contrôles et en assurer la restitution au comptable,
- Faciliter la bonne réalisation des audits et répondre favorablement aux recommandations formulées,
- Adapter son organisation et son fonctionnement au regard du nouveau contexte,
- Analyser avec le comptable les résultats issus du bilan annuel réciproque et mener les éventuelles actions correctrices utiles.

### **Engagements du comptable**

- S'impliquer fortement dans la réalisation des audits,
- Traiter avec célérité les mandatements transmis,
- Adapter ses modalités de contrôle au nouveau contexte,
- Établir et analyser avec l'ordonnateur le bilan annuel de fonctionnement du dispositif,
- Mener les éventuelles actions correctrices.

## **Indicateurs de suivi et/ou de réalisation**

- Date de production de l'audit préalable,
- Date de mise en place du contrôle allégé,
- Nombre annuel d'anomalies relevées.

## **Calendrier**

- 2021: Consolidation du bon fonctionnement des CAP en cours,
- 2021: Audit des dépenses sur marchés,
- 2022 : Mise en œuvre du CAP sur les dépenses sur marchés,
- 2022 : Audit des dépenses à caractère général (chapitre 011), semestre 2
- 2023 : Mise en œuvre du CAP sur les dépenses à caractère général,

## **Axe 3 : Intensifier encore la politique de rapprochement des services**

### **Action 1: Pérenniser les réunions annuelles et développer les stages en immersion**

#### **Descriptif de l'action et contexte**

##### **Descriptif**

La qualité d'exécution de leurs missions communes passe par une collaboration active entre les personnels administratifs du SDIS et ceux de la paierie. Si celle-ci est, de longue date, particulièrement fructueuse, elle nécessite d'être en permanence entretenue.

L'organisation de rencontres régulières et annuelles répond à cet objectif. Elles permettent, en premier lieu, de tirer le bilan de l'activité passée et d'ouvrir des perspectives. Elles offrent ensuite aux agents ayant intégré récemment chaque structure de se familiariser avec leurs nouveaux interlocuteurs ainsi qu'avec leurs missions et leurs contraintes.

En complément, des stages en immersion pour les agents intégrant les structures ou celles et ceux qui en expriment le besoin sont de nature à renforcer encore un peu plus les liens entre les acteurs.

##### **Contexte – État des lieux**

Pour satisfaire à l'objectif de rapprochement, il avait été décidé, dans la dernière convention, de poursuivre l'organisation de rencontres annuelles, avec un volet cohésion.

Celles-ci ont pleinement répondu aux attentes des participants. Les échanges ont été nourris, riches et des décisions concrètes ont pu, à l'occasion être prises, facilitant le travail au quotidien et la réalisation d'actions fortes et structurantes dans la gestion de l'établissement public.

Le volet cohésion (découverte des équipements du SDIS, visite du centre de contact de la DDFIP...) a également été très apprécié.

Le déploiement des stages en immersion est cependant resté en retrait, malgré son évident intérêt, avec peu de stagiaires accueillis.

La période qui s'ouvre doit être l'occasion de conforter le dispositif d'échange annuel et de renforcer le dispositif de stages en immersion.

##### **Objectifs**

- Consolider la coopération entre les deux services,
- Optimiser la circulation de l'information,
- Approfondir la connaissance mutuelle des agents et les conditions d'exercice de leurs missions,
- Anticiper les mesures à prendre pour une bonne gestion de la collectivité,
- Faciliter l'intégration des « entrants ».

## **Démarche méthodologique**

### **Engagements de la collectivité**

- Transmettre en temps réel l'organigramme actualisé des services administratifs,
- Alimenter le contenu de la rencontre annuelle et en tirer des conclusions concrètes
- Favoriser l'accueil des stagiaires en provenance de la pairie et leur découverte du service.

### **Engagements du comptable**

- Transmettre en temps réel l'organigramme actualisé du service,
- Alimenter le contenu de la rencontre annuelle et en tirer des conclusions concrètes
- Favoriser l'accueil des stagiaires en provenance du SDIS et leur découverte du service.

## **Indicateurs de suivi et/ou de réalisation**

- Nombre de participants à la rencontre annuelle,
- Bilan de la rencontre annuelle.
- Nombre de stagiaires reçus

## **Calendrier**

- Sur toute la période de l'engagement

## **Axe 3 : Intensifier encore la politique de rapprochement des services**

### **Action 2: Confronter l'analyse des données financières et d'activité du SDIS**

#### **Descriptif de l'action et contexte**

##### **Descriptif**

Le SDIS et le comptable détiennent, selon des formats voisins mais néanmoins légèrement différents et complémentaires, des informations financières qu'il paraît opportun de comparer et de mettre à la disposition des élus pour éclairer leurs choix.

Par ailleurs, l'analyse par la pairie, au travers de son rapport annuel d'activité, du fonctionnement comptable et financier du SDIS a vocation à ouvrir des perspectives pour le perfectionnement de la gestion interne de celui-ci. Le rapport est complété d'un volet plus généraliste de l'activité déployée par la pairie, de nature à faciliter la compréhension des enjeux auxquels elle est confrontée et de mieux appréhender les conditions d'exercice de sa mission au profit de l'ensemble des collectivités qu'elle gère.

##### **Contexte – État des lieux**

Dans le cadre du suivi de son contrat de performance, le SDIS exploite les données financières fournies par le ministère de l'intérieur. Il produit ainsi sa propre analyse de sa situation financière.

Un contrôle de gestion vient en appui du suivi budgétaire et financier.

Le comptable dispose quant à lui d'informations financières issues de son compte de gestion, mises en perspective avec les résultats nationaux. Ces données lui permettent de réaliser chaque année une analyse financière rétrospective.

La confrontation des deux exercices d'analyse est de nature à apporter un éclairage complet de la situation financière du SDIS.

Par ailleurs, le payeur produit, chaque année, un rapport d'activité intégrant une restitution des contrôles hiérarchisé et partenarial de la dépense qui est de nature à optimiser l'efficacité de l'action commune.

La poursuite de ces actions apparaît comme tout à fait pertinente.

##### **Objectifs**

- Apprécier les équilibres financiers de la collectivité, en particulier sous l'angle de l'analyse du bilan,
- Compléter l'information des services et des élus, au regard notamment des données nationales exploitées par la DGFIP,
- Éclairer les élus sur les éventuelles incidences financières d'un projet,
- À travers le rapport annuel d'activité et sa présentation lors de la rencontre annuelle, informer élus et personnels sur les résultats obtenus, les progrès accomplis ainsi que les problématiques rencontrées, traitées et restant à traiter.

## **Démarche méthodologique**

### **Engagements de la collectivité**

- Transmettre au comptable les informations susceptibles d'expliquer certaines spécificités dans la gestion du SDIS et impactant les résultats budgétaires et financiers,
- Transmettre au comptable sa propre analyse de la situation,
- Associer le comptable à la réalisation d'une éventuelle étude prospective.

### **Engagements du comptable**

- Élaborer et présenter son analyse financière annuelle,
- Participer à la réalisation d'une éventuelle étude prospective,
- Produire et commenter le rapport annuel d'activité.

### **Indicateurs de suivi et/ou de réalisation**

- Production de l'analyse développée,
- Production du rapport annuel d'activité.

### **Calendrier**

- Tout au long de l'engagement

## **Axe 4 : Maîtriser le délai global de paiement**

### **Action 1: Viser un délai global moyen ne dépassant pas 15 jours**

#### **Descriptif de l'action et contexte**

##### **Descriptif**

Le dernier engagement partenarial fixait un objectif de délai moyen global de paiement de 12 jours. Si cet objectif a été atteint en 2017 et 2018, la situation s'est légèrement dégradée en 2019. Celui-ci s'est en effet établi à 14,92 jours. Il reste néanmoins à un niveau satisfaisant.

Le paiement rapide des fournisseurs est un enjeu majeur, d'autant plus en cette période où la pandémie COVID 19 met en péril l'existence même de nombreuses entreprises., pour une période qui pourrait s'avérer longue,

Par son implication, le SDIS souhaite, à sa mesure, faciliter la gestion de la trésorerie et la survie des entreprises.

##### **Contexte – Etat des lieux**

Entre 2017 et 2019, le délai global moyen de paiement a varié entre 9 et 15 jours.

La mise en œuvre d'un contrôle hiérarchisé de la dépense rénové, du contrôle partenarial et la forte implication des services ont indéniablement concouru à l'atteinte de l'objectif.

Le décret n° 2013-269 du 29/03/2013 a défini les conditions d'indemnisation des entreprises, en cas de retard de paiement. En 2019, il s'est traduit par le règlement de 613 € d'intérêts moratoires.

Sans s'obliger à atteindre des niveaux très faibles qui pourraient avoir des incidences négatives sur l'atteinte d'autres objectifs, en particulier en matière de qualité du mandatement et de son contrôle, le délai maximum de paiement de 15 jours est un impératif que se fixent les partenaires.

Cette démarche pourra s'accompagner, le cas échéant, par des contrôles réguliers de l'envoi et de la réception des flux dématérialisés.

##### **Objectifs**

- Viser un délai global moyen de paiement inférieur à 15 jours,
- Viser un objectif de zéro intérêts moratoires.

## **Démarche méthodologique**

### **Engagements de la collectivité**

- Adopter une organisation matérielle et humaine qui assure l'atteinte de l'objectif,
- Tirer pleinement profit des potentialités ouvertes par le portail CHORUS PRO et accompagner les fournisseurs dans la réalisation de leurs obligations,
- Traiter avec réactivité les suspensions initiées par la paierie. Prévenir, par mail, de l'envoi des pièces manquantes,
- Analyser les résultats avec le comptable et les équipes, notamment dans le cadre de la réunion annuelle, tant en ce qui concerne la qualité de mandatement que les délais de paiement et mettre en place les éventuelles actions correctrices utiles.
- Contrôle des flux.

### **Engagements du comptable**

- Traiter avec célérité les mandatements transmis,
- Restituer périodiquement à l'ordonnateur, en particulier à travers le rapport d'activité, les résultats des contrôles hiérarchisé et partenarial,
- Veiller à maintenir le délai moyen de paiement du comptable à moins de 5 jours,
- Analyser avec l'ordonnateur les divers résultats et mettre en œuvre les éventuelles actions correctrices.

### **Indicateurs de suivi et/ou de réalisation**

- Délai global de paiement (DGP) moyen,
- Montant des intérêts moratoires et nombre des mandats payés au-delà du DGP réglementaire ou conventionnel.

### **Calendrier**

- 2021-2023.

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCDSPV**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires tel qu'il est présenté dans le rapport.

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



# Délibération

Numéro : 2021-12

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCDSPV

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux.

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 portant sur l'organisation du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires et notamment l'article 7,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires en date du 26 novembre 2020,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement intérieur du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires tel qu'il est présenté en annexe.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0



# Arrêté

**Arrêté : n°XXXXXXXX du XXXXXXXXX  
portant règlement intérieur du comité consultatif départemental  
des sapeurs-pompiers volontaires  
(RI – CCDSPV)  
du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe**

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 modifié portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° 2014-1962 du 24 octobre 2014 portant règlement intérieur du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Sarthe ;

Vu la délibération n°2020-21 du 17 novembre 2020 portant désignation des représentants de l'administration dans les diverses commissions et les instances paritaires ;

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Sarthe émis le 26 novembre 2020.

Vu la délibération n°XXX du XXXX du conseil d'administration du SDIS de la Sarthe adoptant le règlement intérieur du CCDSPV ;

## **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 2014-1962 du 24 octobre 2014 susvisé est abrogé.

**Article 2** : Objet du Règlement intérieur du CCDSPV

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) en application des textes en vigueur.

Il pourra être modifié par le conseil d'administration du SDIS sur proposition d'un membre du CCDSPV après approbation par le comité.

**Article 3** : Domaine de compétence

Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires donne un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Il est notamment consulté sur :

- les refus d'engagement ou de renouvellement d'engagement ;
- l'avancement de grade des officiers jusqu'au grade de capitaine ;
- l'avancement de grade des infirmiers sapeurs-pompiers volontaires ;
- la validation de l'expérience et des formations des sapeurs-pompiers volontaires ;
- le règlement intérieur du corps départemental ;
- le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

- toute question relative à la santé et à la sécurité impliquant les sapeurs-pompiers volontaires ;
- tout recours sur un refus d'engagement ou sur un refus de nomination au grade supérieur.

Il est informé :

- par les comités de centre ou inter centres du corps départemental prévus à l'article R. 723-74 du code de la sécurité intérieure susvisé, lorsqu'ils sont créés, des avis favorables rendus concernant l'engagement ou le réengagement des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que des avancements de grade jusqu'au grade d'adjudant ;
- par ces mêmes comités des avis défavorables dûment motivés concernant l'engagement ou le réengagement des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que des avancements de grade jusqu'au grade d'adjudant ;
- par le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours, des suites données à ses avis.

Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires peut être chargé de conduire des analyses et des études sur le volontariat chez les sapeurs-pompiers.

Il prend en compte les indicateurs du service d'incendie et de secours.

Il peut être consulté sur toute question relative au volontariat chez les sapeurs-pompiers.

Il peut formuler toute proposition tendant à consolider et développer le volontariat ainsi qu'à en faciliter l'exercice.

## TITRE I - COMPOSITION

### **Article 4** : Composition

Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, est composé de :

- 7 Représentants titulaires de l'administration dont le président du conseil d'administration
- 7 Représentants titulaires des sapeurs-pompiers volontaires comprenant au moins :
  - un sapeur ayant fini sa période probatoire
  - un caporal
  - un sergent
  - un adjudant
  - deux officiers
  - un membre du service de santé et de secours médical

Chaque membre titulaire a un suppléant.

### **Article 4** : Présidence

La présidence du CCDSPV est assurée par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par un représentant de l'administration membre du bureau du conseil d'administration.

### **Article 5** : Membres avec voix consultative.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le médecin-chef et le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP 72), ou leurs représentants, assistent avec voix consultative aux séances du comité.

### **Article 6** : Conseillers techniques

Les personnes assurant les fonctions suivantes assistent à l'intégralité des séances du CCDSPV en qualité de conseillers techniques permanents :

- le directeur départemental adjoint (DDA)
- le sous-directeur territorial (SDT)
- le chef de la Mission Encouragement du Volontariat (MEV)
- le responsable du Service des Ressources Humaines (SRH)

Sur convocation du président du CCDSPV, des conseillers techniques, en fonction de leurs compétences, peuvent assister, en tout ou partie, aux séances du comité.

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires peuvent solliciter par écrit au président du CCDSPV, la convocation de conseiller technique pour un rapport précis.

#### **Article 7** : Secrétaire

Au début de chacune des séances, le président du comité nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Peuvent être seuls désignés à cette fonction, les titulaires présents ou les suppléants représentant un titulaire absent. En outre, cette fonction est assumée alternativement par un représentant des sapeurs-pompiers volontaires et par un représentant de l'administration.

Le secrétaire de séance a pour fonction de veiller à la rédaction du procès-verbal, d'en donner communication, de dépouiller les scrutins, de prendre note des résolutions et des votes.

## **TITRE 2 - REUNION**

#### **Article 8** : Périodicité

Le comité se réunit au moins une fois par semestre à l'initiative de son président.

En cas d'urgence, il se réunit sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci ou sur demande écrite, d'un tiers de ses membres, sur un ordre du jour déterminé.

#### **Article 9** : Convocations

Le comité est convoqué par son président. Les convocations accompagnées de l'ordre du jour, sont envoyées au domicile des représentants titulaires des sapeurs-pompiers volontaires et à l'adresse de leur choix pour les représentants de l'établissement public au moins dix jours francs à l'avance. Les documents nécessaires au déroulement de la séance sont joints à la convocation.

#### **Article 10** : Ordre du jour

Le président fixe l'ordre du jour.

Il devra y inclure toute question présentée par une demande écrite d'un tiers des membres titulaires. Toute demande de cette nature sera accompagnée d'une note de présentation.

Des questions orales peuvent être ajoutées à l'ordre du jour, sur proposition des membres titulaires, au président en début de séance. Elles sont soumises à l'approbation du comité avant l'ouverture des débats.

## **TITRE 3 - FONCTIONNEMENT**

#### **Article 11** : Quorum

La majorité des membres en exercice doit être présente lors de l'ouverture de la réunion.

Dans le cas contraire, une nouvelle convocation est envoyée aux membres, sous huit jours, avec le même ordre du jour. Mais, la règle de quorum ne s'appliquera pas à cette seconde réunion.

Chaque membre présent ne peut disposer que d'une seule procuration.

### **Article 12** : Mandats

Il appartient à tout représentant titulaire qui se trouve empêché de prendre part à une séance du comité d'en informer dans les plus brefs délais le secrétariat.

Le suppléant désigné peut assister aux séances du comité.

Il est mis fin au mandat des représentants des sapeurs-pompiers volontaires et des représentants de l'administration en cas de cessation de fonction.

### **Article 13** : Remplacement des membres

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, d'un représentant titulaire ou suppléant de l'administration, il est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours.

Lorsqu'un représentant titulaire des sapeurs-pompiers volontaires ne peut être remplacé par son suppléant ou, à défaut, par son suivant de liste, il est procédé à une élection partielle pour la durée du mandat restant à courir, lorsque celle-ci excède six mois.

### **Article 14** : Déroulement des séances

Les séances ne sont pas publiques. Afin de faciliter le travail du secrétariat, elles peuvent être enregistrées.

Dans la mesure du possible, les réunions du comité se tiennent à des heures compatibles avec la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. En cas de difficulté rencontrée avec un employeur de sapeur-pompier volontaire, une convention peut être établie avec le SDIS pour favoriser la participation dudit sapeur-pompier volontaire aux séances du comité.

### **Article 15** : Rôle du président

Le président ouvre la séance. Il est chargé d'assurer la bonne tenue et la discipline des réunions. Les orateurs prennent la parole après autorisation du président. Celui-ci peut décider des suspensions de séance à la demande de l'un des membres du comité. Il prononce la clôture après épuisement de l'ordre du jour.

### **Article 16** : Votation

Le comité émet des avis.

Les avis du comité sont pris à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Lorsque le comité doit rendre un avis sur la situation individuelle d'un sapeur-pompier volontaire, les représentants de l'administration, représentant l'autorité territoriale de la commune siège du centre dont relève le sapeur-pompier concerné, ainsi que les sapeurs-pompiers de ce centre, ne peuvent siéger au CCDSPV.

Le vote se fait à main levée ou à bulletin secret à la demande d'un des membres.

### **Article 17** : Secrétariat

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours et ses services assurent le secrétariat du comité.

### **Article 18** : Impartialité

Un membre du comité ne peut prendre part aux délibérations ayant pour objet une affaire à laquelle il a intérêt personnel et doit quitter la salle.

### **Article 19** : Groupes de travail

Des groupes de travail peuvent être constitués afin de présenter au comité des rapports spécifiques à la gestion des sapeurs-pompiers volontaires (exemple : vacances, habillement, etc.).

**Article 20** :

Toutes facilités doivent être données aux membres du CCDSPV pour participer à ces réunions et exercer leurs fonctions électives, intégrant le recours à la signature de convention avec les employeurs pour permettre leur participation. Par ailleurs, la participation à ces instances est indemnisée en référence à l'annexe du règlement intérieur fixant le recueil du régime indemnitaire au sein du SDIS de la Sarthe, et plus particulièrement son annexe 2 relative au régime indemnitaire des sapeurs-pompiers volontaires. Dans ce cadre, la durée prise en compte est celle de la réunion et du trajet, augmentée d'un temps égal à celui de la réunion pour sa préparation et le compte-rendu des travaux.

**TITRE 4 - INFORMATION**

**Article 21** : Procès-verbal

Un procès-verbal est établi après chaque séance. Il est signé par le président et contresigné par le secrétaire.

Il est communiqué dans les meilleurs délais et au maximum un mois, aux membres du comité, titulaires et suppléants et affiché dans l'ensemble des locaux du SDIS.

**Article 22** : Adoption des procès-verbaux

Avant de passer à l'ordre du jour, le président fait adopter le dernier procès-verbal de séance, adressé au préalable à chaque membre titulaire et suppléant du comité.

Lorsque s'élève une réclamation concernant la rédaction, le président sollicite l'avis des membres du comité qui décident s'il y a lieu ou non de procéder à une rectification.

**Article 23** : Rapport annuel

Le président établit un rapport annuel d'activité, qui est communiqué aux membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

**Article 24** : Suite donnée aux avis

Le comité rend ses avis dans le délai maximum de trois mois

Le président du Conseil d'administration  
du SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : LE REGIME INDEMNITAIRE DES MEDECINS CONTRACTUELS**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver :

- le versement d'une indemnité spéciale des médecins (ISM) de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale aux médecins contractuels occupant un poste vacant, hors profil sapeur-pompier volontaire.

- la fixation du régime indemnitaire brut mensuel suivant :

- Médecin hors classe : 305,00 €
- Médecin 1<sup>ère</sup> classe : 287,92 €
- Médecin 2<sup>ème</sup> classe : 285,00 €

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation.



# Délibération

Numéro : 2021-13

Conseil d'administration du 30 mars 2021

Convocation du 16 mars 2021

## LE REGIME INDEMNITAIRE DES MÉDECINS CONTRACTUELS

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux.

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2008 fixant les taux moyens annuels de référence de l'indemnité spéciale des médecins,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

1/ Approuve le versement d'une indemnité spéciale des médecins (ISM) de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale aux médecins contractuels occupant un poste vacant, hors profil sapeur-pompier volontaire.

2/ Approuve la fixation du régime indemnitaire brut mensuel suivant :

- Médecin hors classe : 305,00 €
- Médecin 1<sup>ère</sup> classe : 287,92 €
- Médecin 2<sup>ème</sup> classe : 285,00 €

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe

Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0

<u>Membres du CASDIS</u>		Rapport pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>
- en exercice	23	Rapport pour avis	<input type="checkbox"/>
- présents	16		
- votants	16		
16 (POUR)			

**Objet : CONVENTION RELATIVE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE VACCINATION GRANDE CAPACITÉ**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le dispositif visant à engager le SDIS dans le portage d'un centre départemental de vaccination grande capacité aménagé dans le ressort territorial de la métropole – communauté urbaine. Ce centre serait activé en avril 2021 pour une durée estimée de 6 mois.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions établies entre les partenaires associés au fonctionnement du centre.

Monsieur ICHÉ souligne, qu'au nom du préfet, il se réjouit du partenariat existant avec le SDIS notamment dans la lutte contre la COVID 19. Le SDIS de la Sarthe a été précurseur par les actions menées dès le début de cette crise sanitaire notamment sur les dépistages et la vaccination.

En Sarthe, il y a une stratégie globale quant au déploiement de la vaccination. Il y a une volonté du renforcement du maillage territorial avec la création de centres de vaccination supplémentaires au plus près des populations, notamment les plus âgées et les moins mobiles. Il y aura une restructuration des centres de vaccination du Mans par la création d'un seul centre à vocation départementale pour vacciner le plus grand nombre de personnes possible. Dans ce cadre, le SDIS est le plus à même, du point de vue de la logistique, de porter un tel centre. Il existe également un besoin des personnels libéraux d'être accompagnés dans la durée. Un décret est paru pour permettre aux sapeurs-pompiers de vacciner après une formation. Il sera nécessaire de disposer de compétences techniques pour préparer les vaccins par exemple. Le déploiement de la vaccination ne pourra pas se faire sans les pharmaciens, les médecins, les infirmiers, les sages-femmes, les dentistes et les vétérinaires. Il y a un enjeu quant à ce « puzzle » qui est en train de se construire autour de la colonne vertébrale qu'est le SDIS, en partenariat avec les professionnels de santé libéraux, l'ARS, les associations de protection civile mais également avec les collectivités, le Mans métropole et la mairie du Mans. Un effort substantiel de l'Etat, à la demande des préfets, va être fait pour couvrir les dépenses. La question des locaux pour accueillir ce centre est en cours. Il est envisagé de créer ce centre de vaccination à la rotonde au parc des expositions avec une vocation départementale. Une logistique importante est prévue notamment sur le standard. Cet effort collectif ne se limite pas à ce centre. Un véritable maillage est prévu et à ce titre, il tient à remercier les élus qui portent sur leurs territoires ces centres. Tous les efforts doivent être engagés dans la bataille de la vaccination.

Madame HAMONOU-BOIROUX indique qu'un conseil d'administration de la SEM Le Mans Evènements s'est tenu le matin même. Ce sujet était à l'ordre du jour. Il a été acté à l'unanimité que le centre de vaccination serait mis en place à la rotonde du parc des expositions. Dans l'hypothèse où la foire nationale se tiendrait cette année, une continuité de la vaccination pendant cet événement serait possible.

Monsieur LE MÈNER se réjouit de cette nouvelle étape.

## CONVENTION RELATIVE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE VACCINATION GRANDE CAPACITÉ

**Président** : M. Le Mèner, Président du Conseil d'administration,

**Membres présents** : Mme Crnkovic, M. Desmazières, Mme Paineau, Mme Lecor, M. Vallienne, M. Galpin, Mme Cantin, Mme Lelong, Mme Delahaye, M. Marchand, M. Hubert, M. Richard, Mme Radou, M. Dupuis, Mme Hamonou-Boiroux.

**Membres absents/excusés** : M. Franco, M. Lemonnier, Mme Rivron, M. Rouillon, Mme Lemeunier, M. Floquet, M. Thomas, M. Paris, Mme Pain, M. Touche, M. Pollefoort, Mme Moisy.

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

Vu les articles R1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu la présentation à la commission administrative et technique en date du 25 mars 2021,

Sur le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

1/ Approuve le dispositif visant à engager le SDIS dans le portage d'un centre départemental de vaccination grande capacité aménagé dans le ressort territorial de la métropole – communauté urbaine. Ce centre serait activé en avril 2021 pour une durée estimée de 6 mois.

2/ Autorise Monsieur le Président à signer les conventions établies entre les partenaires associés au fonctionnement du centre.

Fait à Coulaines, le 30 mars 2021

Le Président du Conseil d'administration du  
SDIS de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0


Le Président annonce que le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 3 juin 2021 à 14h30.  
Il sera suivi des remises de grades suivantes :

- Nomination au grade de Contrôleur Général du Colonel Christophe BURBAUD
- Nomination au grade de Lieutenant-Colonel du Commandant Marc RALLU
- Nomination au grade de Commandant des Capitaines Manuel GOURIOU et Christophe JARDIN

Les membres du conseil d'administration n'ayant plus de remarque à formuler, le président lève la séance à 15 H 45.

A l'issue de la séance, il est procédé à la signature de la convention de mise en œuvre d'un engagement partenarial avec la paierie départementale pour la période 2021-2023, en présence de Madame Françoise FONT, directrice départementale des Finances Publiques de la Sarthe, de Madame Annie PANNEFIEU, comptable des Finances Publiques et Monsieur Dominique LE MÈNER, président du Conseil d'administration du SDIS de la Sarthe.

Le secrétaire de séance



Lionel HUBERT

Le Président du Conseil d'administration



Dominique LE MÈNER

**INFORMATIONS AUX MEMBRES  
DU CASDIS**

# RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DELIBERATIONS DU BUREAU DU 11 MARS 2021

NUMEROTATION DELIBERATION	INTITULE DE LA DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION
2021-1/b	AUTORISATION DE LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS POUR L'ANNEE 2021	<p>Autorisation de lancement des marchés suivants :</p> <p><u>Marchés de travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Challes</li> <li>- Chahaignes</li> <li>- Isolation et rénovation des façades de Degré</li> <li>- Tuffé</li> <li>- Mamers</li> <li>- Montmirail-Grééz</li> </ul> <p><u>Marchés de fournitures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de défibrillateurs</li> <li>- Acquisition de poids lourds, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>o camions citerne rural moyen (CCRM) et légers (CCRL),</li> <li>o camions citernes feux de forêt moyen (CCFM) et super (CCFS),</li> <li>o fourgons pompe tonne (FPT),</li> </ul> </li> <li>- Acquisition de véhicules légers, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>o véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)</li> <li>o véhicules légers classiques,</li> <li>o véhicules légers hors route,</li> <li>o véhicules tout usage</li> <li>o véhicule de maintenance des ARI ;</li> </ul> </li> <li>- Acquisition de photocopieurs et prestations associées</li> </ul> <p><u>Marchés de services :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage des locaux</li> <li>- Approvisionnement en carburant des centres de secours</li> <li>- Travaux d'entretien, de maintenance et d'installations d'équipements techniques : électricité, téléphonie, câblage informatique</li> <li>- Téléphonie opérationnelle</li> </ul>

NUMEROTATION DELIBERATION	INTITULE DE LA DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION
		<p>Certains marchés feront l'objet de commande auprès d'une centrale d'achat telle que l'UGAP, le RESAH ou d'un groupement de commande.</p> <p>Autorisation de signature des conventions RESAH (RESeau des Acheteurs Hospitaliers) dont le SDIS est adhérent depuis 2017 autant que de besoin.</p>
2021-2/b	<p>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION DE MARCHE</p>	<p>Autorisation de signature de l'avenant relatif au marché 2017-09 pour le nettoyage des locaux du SDIS de la Sarthe.</p>
2021-3/b	<p>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE MARCHE</p>	<p>Autorisation de signature de l'avenant du marché n°2019-45 de maîtrise d'œuvre relatif au remplacement des menuiseries extérieures, la réfection de l'isolation et des peintures des façades extérieures du centre de secours de Le Mans Degré, portant les honoraires de l'Atelier Delaroux à 142 626,75 € HT.</p>
2021-4/b	<p>SIGNATURE D'UN MARCHE PUBLIC</p>	<p>Autorise de signature du marché relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux et des vitrages sur différents sites du SDIS de la Sarthe avec la société SOS Environnement sise 3 impasse de Chanteloup – 72700 ROUILLON pour un montant estimé à 582 957,32 € HT pour la durée du marché fixée à 4 années.</p>

DELEGATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES MAPA D'UN MONTANT INFERIEUR A 214 000 € HT  
**Délibération CA du 30 mars 2021**

N° MARCHE	TYPE DE MARCHE	TYPE DE PROCEDURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	MONTANT DU MARCHE INITIAL HT	MONTANT DU MARCHE INITIAL TTC
2020 34	Services	MAPA	CIS TUFFE Restructuration extension MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE	L'APAVE	2 550,00 €	3 060,00 €
2020 35	Services	MAPA	CIS TUFFE Restructuration extension MISSION S.P.S.	L'APAVE	2 400,00 €	2 880,00 €
20203601	Services	MAPA	Prestations de reprographie et d'impression de divers documents	DESHAYES - TELEX HELIO	100 000,00 €	120 000,00 €
20203602	Services	MAMA	Prestations de reprographie et d'impression de divers documents	COMPO 72	50 000,00 €	60 000,00 €
2020 39	Fournitures	MAPA 3D	GROUPEMENT FORMATION SPORTS FOURNITURE CONTENEUR 10' AMENAGE INTEGRANT POMPE HYDRAULIQUE ELECTRIQUE POUR LA MAISON A FEUX DU CI LE MANS SUD	SULITEC INSULATING COMPOSITE	35 000,00 €	42 000,00 €
2020 40	Fournitures	Exclusivité	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - Equipements GIMAEX	GIMAEX	40 000,00 €	48 000,00 €
2020 41	Fournitures	Exclusivité	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - Equipements BRONTO	BRONTO SKYLIFT	40 000,00 €	48 000,00 €
2020 42	Fourniture	Exclusivité	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - Equipements PETIT PICOT	PETIT PICOT SAS	40 000,00 €	48 000,00 €
2020 43	Fourniture	Exclusivité	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - Equipement GALLIN DESAUTEL	GALLIN DESAUTEL	90 000,00 €	108 000,00 €
2020 44	Fourniture	Exclusivité	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - Equipement ITURRI	ITURRI	40 000,00 €	48 000,00 €
2020 45	Fourniture	Exclusivité	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - Equipement MAGIRUS CAMIVA	IVECO MAGIRUS CAMIVA	120 000,00 €	144 000,00 €
2020 46	Fourniture	Exclusivité	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - Equipement SIDES	SIDES	40 000,00 €	48 000,00 €
2020 47	Fourniture	Sans mise en concurrence	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - VL RENAULT DACIA	RENAULT RETAIL GROUP LE MANS	40 000,00 €	48 000,00 €
2020 50	Fourniture	Sans mise en concurrence	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - VL TOYOTA	GCA LE MANS (TOYOTA)	40 000,00 €	48 000,00 €
2020 51	Fourniture	Sans mise en concurrence	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - PL RENAULT RVI	BAYI TRUCKS	40 000,00 €	48 000,00 €
2020 52	Fourniture	Sans mise en concurrence	Fourniture de pièces détachées d'origine pour matériels roulants - VL et PL IVECO	GARAGE CRETOT	40 000,00 €	48 000,00 €
MS 201929 01 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 1 : Pièces mécaniques pour véhicules de moins de 3,5 t de PTAC	50 400,00 €	60 480,00 €
MS 201929 02 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	JURA FILTRATION Lot n° 2 : Eléments de filtration pour véhicules de moins de 3,5 t de PTAC	10 000,00 €	12 000,00 €
MS 201929 03 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 3 : Circuit de refroidissement pour véhicules moins 3,5 t de PTAC	2 000,00 €	2 400,00 €
MS 201929 04 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 4 : Eclairage et signalisation pour véhicules de moins de 3,5 t de PTAC	6 400,00 €	7 680,00 €
MS 201929 05 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 5 : Essuies glaces pour véhicules de moins de 3,5 t de PTAC	6 400,00 €	7 680,00 €
MS 201929 06 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 6 : Pièces mécaniques pour véhicules de plus de 3,5 t de PTAC	8 000,00 €	9 600,00 €
MS 201929 07 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 7 : Eléments de filtration pour véhicules plus 3,5 t de PTAC	4 000,00 €	4 800,00 €
MS 201929 08 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 8 : Circuit de refroidissement pour véhicules plus 3,5 t de PTAC	1 200,00 €	1 440,00 €
MS 201929 09 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 9 : Eclairage et signalisation pour véhicules de plus de 3,5 t de PTAC	6 000,00 €	7 200,00 €

DELEGATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES MAPA D'UN MONTANT INFERIEUR A 214 000 € HT  
**Délibération CA du 30 mars 2021**

N° MARCHE	TYPE DE MARCHE	TYPE DE PROCEDURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	MONTANT DU MARCHE INITIAL HT	MONTANT DU MARCHE INITIAL TTC
MS 201929 10 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	LE HELLO Lot n° 10 : Essuies glaces pour véhicules de plus de 3,5 t de PTAC	1 200,00 €	1 440,00 €
MS 201929 11 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	BERNER Lot n° 11 : Electricité tous types de véhicules	9 200,00 €	11 040,00 €
MS 201929 12 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	BERNER Lot n° 12 : Boulonneries, visseries mécaniques, fluides	18 800,00 €	22 560,00 €
MS 201929 14 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	MECURA Lot n° 14 : Balisage et sérigraphie sapeurs-pompiers	6 000,00 €	7 200,00 €
MS 201929 15 B	Fournitures	MAPA	MARCHE SUBSEQUENT 2ème Période du 01/01 au 31/12/2021 Accord cadre pour la fourniture de pièces détachées pour les véhicules du SDIS	MERCURA Lot n° 15 : Signalisation spécifique sapeurs-pompiers	8 000,00 €	9 600,00 €
2021 01	Fourniture	MAPA	RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE DU STORE VIRTUEL REPLACEMENT DU MATERIEL MISE EN SERVICE - MAINTENANCE	ILIANE	108 949,82 €	130 739,78 €
2021 02	Fournitures	MAPA 3D	SERVICE LOGISTIQUE DU SDIS Fourniture de piles et accumulateurs	UPERGY ALLBATTERIES	36 000,00 €	43 200,00 €
2021 03	Fournitures	MAPA 3D	SERVICE LOGISTIQUE DU SDIS Fourniture de matériels électriques	REXEL	36 000,00 €	43 200,00 €
2021 04	PI	MAPA 3D	MISE EN ŒUVRE BARDAGE AVEC ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE CONTRÔLE TECHNIQUE	QUALICONSULT	1 000,00 €	1 200,00 €
2021 05	PI	MAPA 3D	CIS DE MONTVAL SUR LOIR (72) MISE EN ŒUVRE BARDAGE AVEC ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE CONTRÔLE TECHNIQUE	QUALICONSULT	1 000,00 €	1 200,00 €
2021 06	Services	Exclusivité	GROUPEMENT FORMATION SPORTS PRESTATIONS DE LIVRAISON DE VEHICULES EPAVES ET REPRISE APRES MANŒUVRES POUR ACTIONS FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS	CASSE AUTO MANCELLE	39 000,00 €	46 800,00 €
2021 07	Services spéciaux	MAPA	GROUPEMENT FORMATION SPORTS FORMATION PERMIS POIDS LOURDS (C ET C1) ET AU PERMIS REMORQUE (BE) DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET PRO MULTI ATTRIBUTAIRES	FORGET-TINARD et ECOLE CONDUITE SABOLIENNE	210 000,00 €	252 000,00 €
2021 08	PI	MAPA 3D	CIS DE CHAHAIGNES (72) CONSTRUCTION DU CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE	SOCOTEC	1 960,00 €	2 352,00 €
2021 09	PI	MAPA 3D	CIS DE CHALLES (72) CONSTRUCTION DU CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE	SOCOTEC	1 960,00 €	2 352,00 €
2021 10	PI	MAPA 3D	CIS DE SOULIGNE SOUS BALLON EXTENSION DU CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE	QUALICONSULT	2 000,00 €	2 400,00 €
2021 11	PI	MAPA 3D	CIS DE CHAHAIGNES (72) CONSTRUCTION DU CENTRE MISSION S P S	SOCOTEC	2 270,00 €	2 724,00 €
2021 12	PI	MAPA 3D	CIS DE CHALLES (72) CONSTRUCTION DU CENTRE MISSION S P S	SOCOTEC	2 270,00 €	2 724,00 €
2021 13	PI	MAPA 3D	CIS DE SOULIGNE SOUS BALLON EXTENSION DU CENTRE MISSION S P S	QUALICONSULT	1 320,00 €	1 584,00 €
2021 14	Fournitures	MAPA	FOURNITURE GAZ MEDICAux CONDITIONNES POUR LES CENTRES DE SECOURS DE LA SARTHE		180 000,00 €	216 000,00 €

DELEGATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DES MAPA D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 214 000 € HT  
**Délibération CA du 30 mars 2021**

N° MARCHE	TYPE DE MARCHE	TYPE DE PROCEDURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	MONTANT DU MARCHE INITIAL HT	MONTANT DU MARCHE INITIAL TTC
2021 15	PI	MAPA 3D	CIS DE CHAHAIGNES (72) CONSTRUCTION DU CENTRE MAITRISE D'ŒUVRE	ATELIER BLEU D'ARCHI	19 100,00 €	22 920,00 €
2021 17	PI	MAPA 3D	CENTRE PRINCIPAL « LE MANS DEGRE » (72) RENOVATION PRODUCT CHALEUR EXISTANTE ET REMPLAC. CENTRALES TRAITEMENT D'AIR MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE	TESSI INGENIERIE	17 760,00 €	21 312,00 €
2021 18	PI	MAPA 3D	CIS DE CHALLES (72) CONSTRUCTION DU CENTRE MAITRISE D'ŒUVRE	ATELIER BLEU D'ARCHI	19 100,00 €	22 920,00 €
2021 19	PI	MAPA 3D	CIS DE SOULIGNE SOUS BALLON EXTENSION DU CENTRE MAITRISE D'ŒUVRE	ATELIER BLEU D'ARCHI	10 000,00 €	12 000,00 €
<b>AVENANTS</b>						
N° MARCHE	TYPE DE MARCHE	TYPE DE PROCEDURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE	Plus values	Moins values
2019 41	Fourniture	Exclusivité	Maintenance module Analysdis Ops	OXIO devient CIRIL GROUPE	AVENANT DE TRANSFERT	
2018 06	Fourniture	MAPA	Fourniture Gaz médicaux	AIR LIQUIDE SANTE	AVENANT DE PROLONGATION	
2017 05	Fourniture	MAPA	Approvisionnement en carburants par carte 24h/24 pour le centre de secours de Changé	SUPER U SAS CHANDIS	AVENANT DE PROLONGATION	
2017 06	Fourniture	MAPA	Approvisionnement en carburants par carte 24h/24 pour le centre de secours de Sougé et Gesnes	SARL MAGSOUGE	AVENANT DE PROLONGATION	
2017 13	Fourniture	MAPA	Approvisionnement en carburants par carte 24h/24 pour le centre de secours de La chartre/Ruillé et Chahaignes	SUPER U SAS STEPHILDOM	AVENANT DE PROLONGATION	
2017 14	Fourniture	MAPA	Approvisionnement en carburants par carte 24h/24 pour le centre de secours de Bonnétable / Beaufay	BONNEDIS SAS	AVENANT DE PROLONGATION	
2019 45	Travaux	procédure négociée restreinte	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL « LE MANS DEGRE » (72) MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AU REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES.LA REFECTION DE L'ISOLATION ET DES PEINTURES DES FAÇADES EXTERIEURES	ATELIER DELAROUX	AVENANT FIXATION DEFINITIVE DE REMUNERATION MOE - 20 126,73 € HT	